

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2000-2004

N° 53

Séance du jeudi 27 mai 2004, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Fabienne Montandon, présidente.

Trente-six conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Alexandra Billod, Mme Eva Fernandez Aeberhard, M. Nicolas Rohrbach, M. Cédric Schweingruber, Mme Valérie Schweingruber.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 50 et 51 sont adoptés sans modification.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Mesdames et Messieurs, nous voici à notre dernière séance de cette législature.

Nous avons reçu une lettre de Mme Chantal Tissière de Martigny à propos d'un litige au sujet d'un bâtiment, sis rue des XXII-Cantons 40. Cette lettre est à disposition auprès du chancelier si vous voulez en prendre connaissance.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****53^e séance du Conseil général du jeudi 27 mai 2004**
à 19h30**à l'Hôtel-de-Ville**

1. Rapport d'information du Conseil communal du 15 mars 2004 concernant le projet du NATURAMA qui comporte le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand et la transformation de celui-ci, l'aménagement des locaux techniques du Vivarium, l'assainissement des alentours du Vivarium et l'aménagement de la Place du Bois du Petit Château, l'aménagement et le déménagement du Musée d'histoire naturelle
2. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 287'000.-TTC pour l'acquisition d'équipements pour l'épandage du sel mouillé
3. Crédits d'investissement pour l'Hôpital
 - a) Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 2'000'000.- (TVA incluse) pour le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
 - b) Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 150'000.- (TVA incluse) pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le service hôtelier de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et la réfection du sol du local où sera installé l'équipement
 - c) Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 170'000.- (TVA incluse) pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
 - d) Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 200'000.- (TVA incluse) pour la réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds

- e) Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- (TVA incluse) pour le remplacement de 56 lits de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
- 4. Rapport du Conseil communal du 12 mai à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 373'000.- pour la réalisation de zones 30
- 5. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 concernant l'adoption du Règlement interne de la Commission économique
- 6. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'urbanisme
- 7. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à l'adoption du règlement d'affichage
- 8. Rapport d'information du Conseil communal du 12 mai 2004 concernant la première étape de l'étude APMS
- 9. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à l'intégration du Théâtre Populaire Romand dans la Fondation « Musica-Théâtre » et la création de la nouvelle Fondation Arc en Scènes
- 10. Rapport du Conseil communal du 21 avril à l'appui d'un projet d'Agenda 21 pour la commune de La Chaux-de-Fonds
- 11. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune
- 12. Hommages à MM. Charles Augsburger et Georges Jeanbourquin, Conseillers communaux démissionnaires
 - a) Hommages des groupes
 - b) Hommage de Mme Claudine Stähli-Wolf, Conseillère communale
 - c) Discours de M. Georges Jeanbourquin, Vice-Président du Conseil communal
 - d) Discours de M. Charles Augsburger, Président du Conseil communal
 - e) Hommages et discours de clôture de la législature de Mme Fabienne Montandon, Présidente du Conseil général
- 13. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003
« *Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions* »
- 14. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 29 octobre 2003
« *Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville* »
- 15. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 17 novembre 2003
« *Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires!* »

16. Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *A la (re)découverte de nos musées !* »
17. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare* »
18. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod* »
19. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004 « *Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie* »
20. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché* »
21. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 priant le Conseil communal d'étudier la création d'une commission de circulation permanente
22. Motion de M. Gérard BOSSHART et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 « *Pour un affichage culturel attractif* »
23. Motion de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 28 avril 2004 « *Pour un concept de développement touristique-culturel original* »



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

concernant le projet du NATURAMA qui comporte le transfert
du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand
et la transformation de celui-ci,
l'aménagement des locaux techniques du Vivarium,
l'assainissement des alentours du Vivarium et l'aménagement de la Place du Bois
du Petit Château, l'aménagement et le déménagement
du Musée d'histoire naturelle.

(du 13 mars 2004)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le 19 février 2003, votre Conseil a accordé un crédit d'étude de CHF 279'000.- destiné à la préparation d'un devis général concernant les coûts liés à la transformation du bâtiment de l'Ancien Stand en Musée d'histoire naturelle, l'aménagement du Vivarium, l'aménagement du parc du Bois du Petit Château aux alentours du futur musée ainsi que les coûts liés au transfert et à l'installation du musée.

Le crédit d'étude octroyé par le Conseil général a été mis à profit pour une approche très fine des travaux à envisager pour l'installation du musée d'histoire naturelle dans les locaux de l'Ancien Stand.

Depuis lors, 19 séances se sont ajoutées aux 25 qui avaient été tenues depuis janvier 2002 par le groupe de travail constitué de Mmes et MM. Lise Berthet, Sunila Sen-Gupta (mhnc), Jean-Daniel Blant (mhnc), Denis Clerc (architecte communal), Jean-Michel Ischer (gérant des immeubles communaux), Serge Grard (architecte), Marcel S. Jacquat (directeur des institutions zoologiques, conservateur du mhnc), Jean-Daniel Jeanneret (architecte-service d'urbanisme)

et Hughes Wülser (délégué aux affaires culturelles), réuni en formation complète ou partielle, au gré des nécessités.

Sous la direction de l'architecte Serge Grard, les différents corps de métiers ont été sollicités pour l'établissement de devis basés sur les plans issus des travaux de la commission. Les devis détaillés ont été soumis à l'IEC, l'Institut pour l'Economie de la Construction SA (Société pour le traitement économique des budgets de construction) qui a établi le devis général de l'ensemble des travaux à entreprendre, devis qui fait l'objet du présent rapport.

Trois documents sont issus de ces travaux : une présentation virtuelle animée en trois dimensions, un projet général richement illustré et un devis très détaillé et précis.

Bref rappel historique

Le rapport du 15 janvier 2003, approuvé par votre Conseil le 19 février 2003, décrivait en détails le contexte du projet du « Naturama 2006 », le contexte urbanistique, le contexte architectural, l'historique du Musée d'histoire naturelle, l'histoire du Bois du Petit Château et son rôle social, la situation de l'immeuble de l'Ancien Stand ainsi que les occasions qui se présentent aujourd'hui à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour faire de ce site un triple lieu de détente, un nouveau pôle d'attraction culturelle, scientifique et de délasserement, visitable par tous les temps, alliant le vivant à l'empaillé, l'information au questionnement, et offrant à la Ville de La Chaux-de-Fonds un site exceptionnel, unique en Suisse.

Nous nous référons au rapport du Conseil communal du 15 janvier 2003 et ne faisons ici qu'un bref rappel de ces divers éléments.

Historique du mhnc

Logé depuis 1930 dans le bâtiment de la Poste principale, le Musée d'histoire naturelle y a trouvé son autonomie après plus de 85 ans d'appartenance à l'institution scolaire chaux-de-fonnière. Installé d'abord sur 800 m² dans la partie est du 2^e étage de l'Hôtel des Postes, il a été complètement transformé sous la houlette du conservateur Willy Lanz, alors directeur général de l'Ecole secondaire, entre 1958 et 1964, en même temps qu'il était déplacé dans l'aile ouest du bâtiment. Le musée est alors devenu un outil moderne et envié, cité en exemple pour la qualité de sa présentation et notamment de ses dioramas. L'organisation d'expositions temporaires dès les années 1970, dans des locaux qui n'étaient pas prévus à cet effet, donne pourtant une nouvelle impulsion à l'institution. En 1974, une nouvelle salle est inaugurée dans les combles, portant à quelque 1200 m² la surface d'exposition.

En 1930, peu après avoir terminé l'installation du Musée d'histoire naturelle dans le bâtiment des Postes, la Ville a proposé au Dr Monnard d'installer le Musée dans le bâtiment de l'Ancien Stand. Le Dr Monnard refusa catégoriquement arguant qu'après avoir planté 25'000 clous, tendu 300m² de jute et confectionné

plusieurs dizaines de cadres à insectes pour l'aménagement du Musée, il n'avait plus aucune envie de recommencer ailleurs.

Au début des années nonante, un deuxième projet prend forme au moment du déplacement du Vivarium au Bois du Petit Château, mais n'a pas eu de suite.

L'idée est reprise et un nouveau projet a été élaboré. Ce projet est le résultat d'une approche globale de divers problèmes à résoudre aussi bien au Musée d'histoire naturelle que pour l'immeuble de l'Ancien Stand, ainsi que du Bois du Petit Château.

Depuis août 1989, suite à la retraite de Willy Lanz, la direction du musée est confiée à Marcel S. Jacquat. C'est l'occasion d'un nouveau développement et d'un premier renforcement du personnel de l'institution par l'engagement d'un collaborateur scientifique à temps partiel, poste assumé par Jean-Daniel Blant, biologiste, coordinateur régional pour le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, ainsi que d'une secrétaire à temps partiel.

La politique d'expositions temporaires se renforce; un logo du musée à l'enseigne de la girafe est conçu, doublé de la création des Editions de la Girafe, la maison d'édition du musée, qui permettra la publication d'une série de cahiers du mhnc, comptant 10 titres et un hors-série à ce jour. Quant aux collections, elles se sont notablement enrichies par des dons et d'importantes acquisitions portant sur plusieurs milliers de spécimens de mammifères, d'oiseaux, de coquillages, de livres de référence, d'illustrations et d'œuvres originales de peintres naturalistes. Dans les locaux actuels, un développement ultérieur de l'institution est impossible, serrée qu'elle est dans tous ses recoins.

Importance du site du Bois du Petit Château

Depuis plus de cent dix ans, le parc du Bois du Petit Château, créé dans la mouvance sociale et culturelle de l'époque, ravit adultes et enfants, que ce soit pour son ensemble de cheminements, son couvert forestier ou son contenu animalier dès les années 1910. Avec l'implantation du Vivarium communal en 1989, le site s'est considérablement enrichi et a trouvé une parade favorable – et complémentaire – pour les visiteurs craignant la pluie pourrait-on penser dans une première approche. La fréquentation n'avait jamais fait l'objet de comptages précis avant l'été 2003. Une grossière estimation permettait de penser que plus de 100'000 visiteurs parcouraient le site dans le courant d'une année. La présence de stagiaires en été 2003 a permis de procéder à des comptages précis, comptages qui ont donné des nombres absolument inattendus...

Ainsi, un comptage effectué au seul Vivarium durant l'après-midi de 5 semaines entre le lundi 28 juillet et le dimanche 31 août a permis d'enregistrer 24'394 visiteurs, avec une pointe de 1'522 (!) le mardi 5 août et de très nombreuses après-midi à plus de 800 visiteurs.

Dans le rapport susnommé, nous faisons état des éléments suivants susceptibles d'augmenter l'attractivité du site :

- Affirmer et concrétiser la présence conjointe du Musée d'histoire naturelle, du Parc zoologique et du Vivarium dans la ville.
- Recomposer les accès au futur musée et au parc afin de les rendre visibles, attractifs, généreux et confortables en garantissant une sécurité maximale à leurs usagers.
- Transformer l'Ancien Stand pour sa nouvelle fonction en adaptant au mieux les nécessités aux structures bâties existantes.
- Repenser la liaison entre le parc du bpc et le musée pour créer une zone conviviale et véritablement attractive (terrasse).
- Assainir, améliorer et regrouper les espaces techniques du Vivarium.

Le transfert du mhnc et la réalisation des objectifs susnommés dans et autour des locaux transformés de l'Ancien Stand permettraient donc de revaloriser considérablement le site entier du Bois du Petit Château. Avec une place de rassemblement, un lieu d'accueil, une boutique et une cafétéria (en des endroits stratégiques, accessibles et visibles par nos visiteurs), une salle audio-visuelle (utilisable de manière autonome en soirée par des sociétés), un laboratoire et une bibliothèque pour les groupes, un gain de plusieurs centaines de mètres carrés utilisables de manière fonctionnelle, c'est un projet attractif, susceptible de répondre tant à la demande du public qu'à celle des scientifiques visiteurs ou employés du mhnc qui est proposé.

Nous ne projetons donc pas qu'un musée au sens propre du terme, mais plutôt un centre d'information et d'éducation à l'environnement pour lequel l'emplacement et l'environnement du Parc du Bois du Petit Château est un lieu tout désigné.

Cela revaloriserait le site du Bois du Petit Château par l'enrichissement d'une institution supplémentaire, mais aussi par la possibilité de travail en synergie, tant pour la partie scientifique que pour la partie publique. D'autre part, un tel ensemble serait unique en Suisse et bénéficierait certainement d'une excellente couverture médiatique. L'image de marque de La Chaux-de-Fonds s'en trouverait nettement améliorée.

Ce projet contribue grandement à la mise en valeur de notre patrimoine aussi bien par la rénovation d'un bâtiment, dont l'état de vétusté nécessite une intervention d'urgence et dont la mission actuelle ne correspond plus aux exigences d'aujourd'hui, et d'autre part par le développement d'un site de délassement et de loisirs, très apprécié par les habitants de notre Ville mais également par de nombreux visiteurs et touristes venus d'ailleurs.

La synergie entre le Bois du Petit Château et le Musée d'histoire naturelle doit contribuer à sensibiliser le public à l'environnement et à sa conservation. Le plan directeur du Bois du Petit Château est aussi destiné à redonner au Parc son caractère spécifique et à remettre en valeur le respect dû aux animaux même lorsque ceux-ci vivent en captivité dans des espaces réduits.

Plan directeur du Bois du Petit Château

L'installation du NATURAMA dans le site du Bois du Petit Château ne doit pas se faire en marge de celui-ci, mais en symbiose avec lui. Il y a plus d'un siècle, le Bois du Petit Château avait une architecture harmonieuse d'inspiration Art nouveau ; aujourd'hui, force est de constater qu'il a perdu de sa superbe. Au fil des ans sont venus s'ajouter de nouveaux aménagements, d'autres ont été modifiés et le mobilier urbain a été remplacé et développé. Cette évolution, nécessaire sans aucun doute, s'est faite hélas sans suffisamment d'égards ni pour le caractère historique du lieu, ni pour les qualités esthétiques originelles. Divers modèles d'enclos, d'abris, de bordures de sol, de bancs et de poubelles parsèment désormais le parc sans unité, ni relation entre eux. La situation actuelle ne correspond donc plus guère à l'esprit d'origine et ne présente pas une homogénéité et une cohérence esthétique intéressantes. Il serait regrettable que le projet NATURAMA vienne encore péjorer cette situation. C'est pourquoi il a été confié le mandat à Florence Voisard, architecte-paysagiste, d'élaborer en concertation avec l'architecte du projet NATURAMA, la direction du parc et les services communaux concernés, un *plan directeur* susceptible de faire retrouver, à moyen terme, une certaine unité à l'ensemble.

Il paraît illusoire de recréer le charme Art nouveau originel, mais il serait possible de développer un concept visant avant tout à l'harmonie de l'ensemble du site. Une cohérence des revêtements de sol, des dispositifs d'enclos, de l'architecture des abris, du mobilier urbain (bancs, poubelles) ou de la signalétique ne peut s'obtenir à court terme, à moins d'investissements importants.

En revanche si, au fur et à mesure des travaux d'adaptation et d'entretien, une politique coordonnée est appliquée sur la base d'un document de référence tel que le plan directeur, il serait possible, à moyen terme et sans surcoûts, de recouvrer une qualité esthétique et harmonieuse de l'ensemble du site, dont les abords du NATURAMA seraient les premiers éléments et les premiers bénéficiaires.

Le plan directeur d'aménagement du Bois du Petit Château, dont nous ne faisons pas une description détaillée dans ce rapport, sera, dès son adoption par les services concernés, le plan d'aménagement et d'entretien obligatoire dont les coûts devront être pris en charge par le budget annuel de fonctionnement du Bois du Petit Château. Dans cette optique nous pouvons raisonnablement espérer avoir à nouveau un site harmonieux à l'horizon 2015.

L'immeuble de l'Ancien Stand

La construction des immeubles sis rue Alexis-Marie-Piaget 80 - 82 date de 1889. Ces bâtiments sont constitués d'une partie "habitation" comprenant 2 appartements et un garage, ainsi que d'une partie plutôt publique composée d'un ancien restaurant, d'une salle avec scène et d'une cuisine avec WC au rez-de-chaussée ; le 1^{er} étage comprend une grande salle avec scène et galerie, une cuisine, un petit cercle, des WC. Les locaux du rez-de-chaussée sont actuellement loués au Centre Gallego, dont le bail a été résilié de manière anticipée au 31 décembre 2003. Toutefois, cette société n'ayant pas encore

trouvé de locaux de remplacement, elle occupe toujours les locaux du rez-de-chaussée. Tout le reste du bâtiment, y compris les chambres indépendantes au 2^{ème} étage, sont vides depuis plusieurs années.

Les appartements, de 4 pièces chacun et d'une surface d'environ 85 m², sont actuellement dans un état d'insalubrité totale. Le chauffage est hors d'usage, les cuisines et salles de bains sont vétustes, certains murs sont couverts de moisissures, les tapisseries et les peintures sont à refaire complètement, de même que les sols qui ont subi des dégâts d'eau. Le coût estimé pour remettre en état ces 2 appartements s'élève au minimum à CHF 340'000.--.

Une fois la rénovation effectuée, le loyer d'un appartement s'élèverait entre CHF 800.-- et 850.-- par mois + les charges d'environ CHF 150.-- à CHF 180.--. A ce prix, l'appartement du premier étage pourrait être loué ; quant à lui, l'appartement mansardé situé dans les combles du 2^{ème} étage poserait certainement quelques problèmes. Il faut rappeler que l'accès à ces appartements n'est possible que par un escalier étroit et pentu.

De plus, il est nécessaire d'investir également une somme importante dans la rénovation des locaux ouest, soit de la grande salle, de la galerie et de la cage d'escaliers, ainsi que dans l'équipement intégral en son et lumière de la scène. Une première estimation montre que le coût total serait au minimum de CHF 750'000.--. C'est donc une somme globale de CHF 1'090'000.-- qu'il serait nécessaire d'investir dans les bâtiments afin de conserver leur valeur immobilière et de les adapter aux normes actuelles de confort.

Il faut aussi rappeler que la salle festive du 1^{er} étage n'est pas accessible aux handicapés et difficilement accessible aux personnes dont la mobilité est réduite comme par exemple les personnes âgées. Cela veut dire qu'à plus ou moins court terme, l'installation d'un ascenseur devient obligatoire pour répondre aux exigences de la législation actuelle. Le coût inhérent à l'installation d'un ascenseur, actuellement estimé à CHF 310'000.--, s'ajoutera encore à la somme de CHF 1'090'000.-- pour les travaux mentionnés ci-dessus, pour les porter à CHF 1'400'000.--.

Hormis le loyer versé par le Centre Gallego pour les locaux du rez-de-chaussée, soit CHF 19'320.-- par année, nous n'encaissons aucun revenu supplémentaire. Toutefois, les charges courantes doivent être assumées régulièrement, ce qui engendre les montants de CHF 99'534.75 en 2002 et de CHF 70'855.65 en 2003. Il s'agit principalement de charges fixes telles que les frais d'eau et d'électricité, les assurances, les impôts, les frais d'administration et les intérêts qui s'élèvent à CHF 65'527.10. En ce qui concerne les frais d'entretien courant, ceux-ci ont été réduits au minimum, soit CHF 4'367.85 en 2002 et CHF 5'328.75 en 2003. Au surplus, nous avons enregistré des pertes successives ces trois dernières années, respectivement de CHF 73'103.-- en 2001, CHF 72'984.75 en 2002 et CHF 25'700.65 en 2003.

Les montants importants qui devraient être investis, à plus ou moins court terme, d'abord pour sauver le bâtiment d'une dégradation certaine et ensuite pour lui rendre la possibilité de redevenir un lieu public répondant aux exigences actuelles, sont considérables. Après rénovation du bâtiment selon les

descriptions dans ce chapitre, les montants des locations des appartements et des salles festives ne seraient évidemment pas en mesure de rentabiliser les investissements. Nous avons dès lors demandé à l'IEC d'établir un devis estimatif d'une transformation complète du bâtiment en appartements à louer. Vu la configuration actuelle des locaux et les transformations architecturales d'intérieur complètes que suppose cette option, le devis estimatif établi par l'IEC (Institut pour l'Economie de la Construction) arrive à un montant de plus de CHF 10'000'000.--.

Après toutes ces considérations, nous sommes arrivés à la conclusion que la transformation de ce bâtiment en Musée d'histoire naturelle, malgré le coût qu'elle implique, est l'option la plus intelligente pour une utilisation définitive de ce bâtiment dans son contexte.

Le concept architectural du Naturama 2006

Le concept architectural de ce projet devait répondre aux exigences suivantes :

Renforcer l'identité du parc par

- La liaison de la ville et son axe culturel
- Le traitement de la place lié aux aménagements extérieurs
- L'intégration du bâti existant (kiosque et wc) au concept général
- La revalorisation et la sécurisation de l'accès principal au parc
- Le maintien de la perception d'un bois en préservant au maximum les arbres

Modifier l'identité du bâtiment existant «L'Ancien Stand»

- L'attribuer au parc et non plus à la rue par :
 - le traitement de la façade
 - la reconsidération des accès

Transformer et reconvertir le bâtiment en musée d'histoire naturelle

- Adapter le programme aux surfaces disponibles
- Assurer une fonctionnalité optimale
- Rationaliser et minimaliser les interventions lourdes
- Respecter et interpréter la volumétrie existante et sa chronologie
- Respecter l'économie des moyens aussi bien pour les travaux que pour les coûts de fonctionnement ultérieurs

Description des travaux

Ainsi que cela a été mentionné dans le rapport du 15 janvier 2003, les premières analyses, réflexions, comparaisons et projections, permettaient d'affirmer que le bâtiment de l'Ancien Stand est parfaitement adaptable, par ses volumes et ses surfaces, au programme du futur « Naturama ». Le bâtiment présente aussi certaines contraintes dont nous mentionnions surtout la hauteur de ses salles, dévoreuse d'énergie de chauffage, et les grandes fenêtres magnifiques laissant entrer en abondance une lumière naturelle, moyennement appréciée ou tout simplement indésirable pour la conservation des objets exposés dans les musées quels qu'ils soient.

Les membres du groupe de travail ont aussi visité des musées d'histoire naturelle en Suisse et en Europe, que ce soient des constructions nouvelles ou des bâtiments anciens rénovés comme c'est le cas chez nous.

Les visites les plus intéressantes comme, entre autres, les musées de Luxembourg, de Paris, d'Aarau et la Maison de la Réserve du Lac de Remoray à Labergement Sainte-Marie, ont permis de récolter de nombreuses idées pour répondre intelligemment aux contraintes posées par le bâtiment du futur « Naturama », mais aussi d'analyser de nombreuses options muséographiques et du traitement de l'audiovisuel, devenu incontournable dans un musée moderne. Même s'il est évident que nos moyens financiers n'atteignent en rien les moyens financiers à disposition de certains des musées énumérés ci-dessus, les solutions qui y sont appliquées pour répondre aux problèmes de filtrage de la lumière, de traitement des surfaces, de l'utilisation des locaux et des muséographies sont une source d'inspiration inestimable.

Le bâtiment de l'Ancien Stand

La situation existante :

Lors de sa construction (environ 1889) le bâtiment de l'Ancien Stand était un magnifique bâtiment composé de trois parties différentes présentant néanmoins un bel équilibre. En 1932, une partie de l'aile est fut démolie perturbant ainsi ce bel équilibre. Cette amputation de l'aile est, pour des raisons que nous ignorons, a laissé un vide occupé actuellement par une place de parc utilisée par les habitants du quartier. En plus, en 1932, on a aussi ajouté une annexe sur la façade ouest, annexe dont le style n'a aucun lien avec le reste du bâtiment. Le perron et le balcon de la façade sud furent aussi enlevés. En 1952, l'aile ouest du bâtiment a subi une nouvelle transformation et a ainsi perdu son caractère originel. Les tourelles ornant la façade sud furent enlevées et le toit a acquis l'aspect qu'il présente maintenant. Avec toutes ces transformations, le bâtiment a perdu une partie de son intérêt architectural.

La situation projetée :

L'objectif principal du projet est celui de modifier l'identité du bâtiment existant en l'attribuant au parc et non plus à la rue, et ce tout en gardant les traces identitaires du passé. La façade sud du bâtiment sera revêtue d'un écran ajouré et végétalisé afin de servir de filtre de lumière à la lumière naturelle. L'entrée principale du musée sera déplacée à l'ouest dans le Bois du Petit Château. L'entrée actuelle donnant sur la rue ne servira donc que d'entrée de service. L'annexe à la façade ouest de 1932 sera complétée par une nouvelle construction qui servira d'entrée principale au musée. Cette construction sera matérialisée en bois, acier et verre. Cette nouvelle partie abritera l'accueil, la boutique, des escaliers, ainsi qu'un ascenseur public vitré accédant à tous les étages. Une entrée indépendante sera aménagée depuis la rue Alexis-Marie-Piaget. En dehors des heures d'ouverture du musée et du Bois du Petit Château, elle permettra un accès direct à la salle audiovisuelle pour les sociétés.

Le sous-sol

La situation existante :

Le sous-sol contient actuellement des locaux techniques (chauffage-buanderie) et les caves. Il existe une entrée directe (en ouest) depuis la rue Alexis-Marie-Piaget.

La situation projetée :

L'entrée principale sera située dans la partie ouest nouvellement construite et dans laquelle nous trouverons l'accueil, la boutique, les escaliers assurant la circulation interne, ainsi qu'un ascenseur vitré qui permettra l'accès à tous les étages. Nous trouverons au sous-sol des locaux techniques et de stockage. Le sous-sol ne subira donc que peu de modifications dans sa partie centrale et est. Seules quelques parois seront abattues pour faire place à de plus grands locaux dans lesquels seront installées des layettes renfermant des collections géologiques et paléontologiques. Le monte-charge, installé dans la partie est du bâtiment, desservira aussi le sous-sol.

Le rez-de-chaussée

La situation existante :

Le rez-de-chaussée comporte actuellement dans sa partie ouest une grande salle festive et une cuisine industrielle. Sa partie est abrite un garage et des locaux de stockage. Un escalier monumental dessert les deux parties du bâtiment.

La situation projetée :

Les expositions permanentes seront aménagées dans la grande salle du rez-de-chaussée. Une nouvelle construction appelée la «Boîte Nord » sera effectivement construite au nord du bâtiment à la place de la surface résiduelle qui se trouve actuellement sous la terrasse entre le bâtiment de l'Ancien Stand et le Vivarium. Il s'agit d'une sorte de volume noir qui ne sera accessible au public que depuis l'intérieur du Musée. Cette surface serait consacrée aux collections des animaux d'Afrique. Cette nouvelle construction ne sera pas accolée au bâtiment et sera reliée au bâtiment principal par deux «manchons» qui pourront être fermés, si besoin est.

Le grand escalier subsistera mais sera aménagé en lieu d'exposition par l'ajout d'une plate-forme afin d'exploiter au maximum les volumes existants comme surface d'exposition. L'ancienne entrée principale deviendra l'entrée de service attenante à un grand monte-charge accessible directement depuis la rue et indispensable au transfert des animaux qui sont plutôt encombrants, lourds et difficiles à déplacer.

Le 1^{er} étage

La situation existante :

Le 1^{er} étage comporte actuellement dans sa partie ouest, une salle festive, une cuisine industrielle, un petit balcon et des sanitaires. Dans sa partie est, nous trouvons un appartement de 4 pièces (84 m²). Des locaux de stockage

permettent de relier les parties ouest et est du bâtiment. La salle festive du 1^{er} étage possède de magnifiques grandes fenêtres et une hauteur de plafond impressionnante. Un volume coûteux à l'exploitation.

La situation projetée :

La hauteur de la salle sera diminuée par l'ajout d'une nouvelle dalle évidée latéralement et construite à la hauteur du petit balcon existant, légèrement au-dessus des fenêtres. L'abaissement du plafond permettra d'obtenir une salle de bonnes dimensions et peu gourmande en énergie. Malgré le bain de lumière qui entre par les grandes fenêtres, ces dernières ne subiront aucun changement. La lumière indésirable, trop forte pour les objets exposés, sera traitée dans le cadre de la muséographie et diminuée par le nouveau filtre végétalisé de la façade sud qui fera office d'écran naturel. L'abaissement du plafond mise à part, la partie existante ne subira pas de modifications de gros œuvre. La salle du 1^{er} étage sera destinée aux expositions temporaires.

Au-dessus de la « Boîte Nord » du rez-de-chaussée sera construite la cafétéria. Cette partie sera reliée au bâtiment existant par deux passages identiques à ceux du rez-de-chaussée. Il sera donc possible de fermer les accès ou la liaison entre la cafétéria et le musée. Cette cafétéria sera entièrement vitrée, permettant ainsi une vue constante sur le parc du Bois du Petit Château ainsi que sur le Vivarium.

Concernant la partie située en est, l'appartement sera affecté à l'administration et aux activités de recherche. Il ne subira pas de modification structurelle mais devra être entièrement rénové vu la vétusté et l'insalubrité des locaux actuels.

Le plan de l'

étage +2

La situation existante :

L'étage +2 n'existe pas actuellement en partie centrale et ouest. Cet étage sera obtenu par l'ajout de la dalle sur le 1^{er} étage. Les locaux situés en partie est sont comparables à ceux mentionnés au premier étage.

La situation projetée :

Les combles actuels possèdent une charpente traditionnelle en bon état mais d'une hauteur insuffisante pour permettre son utilisation. De ce fait, le volume fera partie intégrante du 2^{ème} étage public et la poutraison d'origine sera ainsi mise en valeur. Dans ce volume, une salle audio-visuelle polyvalente d'une capacité d'environ 100 places y sera aménagée, utilisable pour des classes, des groupes, des conférences ou des séminaires. Cette salle sera accessible en tout temps même en dehors des heures d'ouverture du musée par l'entrée indépendante située à la Rue Alexis-Marie-Piaget. A cet étage, on trouvera aussi un laboratoire à disposition des écoles et un laboratoire de recherche dont le contenu sera offert par un chercheur privé.

L'ancien appartement du 2^{ème} étage (partie est), affecté à l'administration, sera entièrement rénové comme celui du 1^{er} étage et la suppression de quelques murs légers mise à part, ne subira pas de modifications structurelles.

La circulation interne et la muséographie

La circulation à l'intérieur du musée est conçue comme une continuité scénographique depuis l'entrée jusqu'au dernier étage. Il ne sera pas nécessaire de revenir sur ses pas. La circulation commence au sous-sol, passe, au travers d'un cheminement naturel, par l'escalier principal du bâtiment, qui devient en même temps la limite est du musée. Ensuite, on parcourt le 1^{er} étage en passant par la cafétéria avant d'atteindre le nouvel escalier contextuel situé dans l'extension ouest à partir duquel on accède au 2^{ème} étage, pour redescendre éventuellement au sous-sol (entrée principale) par l'ascenseur vitré. Cette promenade intérieure est constamment animée évitant ainsi l'aspect transitoire obligé.

Le Vivarium

La situation existante :

Les pavillons actuels du Vivarium, situés au nord du bâtiment de l'Ancien Stand, sont en état acceptable et ne nécessitent pas fondamentalement de modifications. Les locaux techniques, d'élevage, de préparation et de stockage, qui se trouvent actuellement au sous-sol du bâtiment de l'Ancien Stand, doivent en revanche être libérés et devront par conséquent trouver un autre emplacement. Il faut admettre que ces locaux sont devenus trop exigus, voire insalubres, pour toutes les activités techniques qui s'y déroulent.

La situation projetée :

Afin de trouver un nouveau lieu pour les locaux techniques, il sera nécessaire de construire une extension des locaux actuels du Vivarium. Dans un premier temps, cette extension était prévue dans le prolongement des pavillons actuels et occupait ainsi une place importante dans le parc réservé aux chèvres. Estimant qu'il était très dommage de priver les chèvres d'une partie de leur espace, il a été décidé de construire ce nouveau pavillon au sud des pavillons existants. Il a aussi été constaté que le rocher sur lequel est installé le Vivarium présente quelques faiblesses et que des travaux indispensables de soutènement devront y être entrepris prochainement. La construction d'une nouvelle boîte pour les activités techniques, édifiée sur une hauteur comprenant trois étages et sise au même niveau que la rue, donc en contrebas des pavillons actuels du Vivarium, aurait plusieurs avantages. Elle permettrait d'entreprendre les travaux de soutènement du rocher lors de la construction du pavillon, et de construire un accès direct entre le Vivarium, ses locaux techniques et l'administration des institutions zoologiques. Le coût de la réalisation de cette deuxième variante est plus onéreux que la première.

Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs concernent : La nouvelle entrée du musée dans le Parc du Bois du Petit Château et une place de rencontre devant l'entrée du musée. Ils comportent aussi une place de détente près de l'entrée du Vivarium et de la cafétéria où seront installés quelques tables et des bancs qui permettront

aux écoles, aux groupes ou aux familles de se reposer un moment et de consommer quelque chose.

Ils comportent aussi les modifications et la sécurisation de l'entrée du Bois du Petit Château, ainsi que l'aménagement de la façade végétalisée du bâtiment de l'Ancien Stand.

L'aménagement de la Place du Bois du Petit Château, la modification du toit et l'aspect général du kiosque et des wc publics sont prévus. La place elle-même sera aménagée en place de rencontre, ce qui permettra aux familles et aux groupes d'être à l'abri des dangers de la circulation induits par les voitures circulant sur la place. Il est prévu de ne conserver que quelques places de parc de très courte durée, réservées exclusivement aux clients du kiosque.

Le parage

Le parage autour du Bois du Petit Château constitue aujourd'hui déjà un problème qui devra être résolu dans un proche avenir. Les journées d'été et les week-ends de grande affluence dans le Parc provoquent des difficultés de parage et de circulation dans toutes les rues sises aux alentours du Bois de Petit Château.

Afin de trouver une réponse adéquate à cette lacune, il sera nécessaire d'installer un parking couvert ou non. C'est un problème lié aux nombreux visiteurs du Parc du Bois du Petit Château et qui doit trouver une réponse adéquate au plus vite.

Cette difficulté de parage pourrait être résolue dans le cadre de la construction prochaine d'une halle de gymnastique pour les élèves du CIFOM sur le terrain de sport situé au sud du bâtiment de l'Ancien Stand. L'implantation d'une halle de gymnastique à cet endroit nous donnera l'occasion de construire un parking souterrain afin de pouvoir accueillir les utilisateurs de cette salle. Ce parking, d'une centaine de places, servira aussi comme parking pour les habitants du quartier et pour les visiteurs du Bois du Petit Château.

Ce projet, dont le dossier est actuellement à l'étude à la Confédération, devrait pouvoir bénéficier des subventions de la Confédération dans le cadre de l'aide aux écoles professionnelles.

Dès l'acceptation de ce projet par la Confédération et vu la proximité des lieux de ces deux projets, nous étudierons la possibilité de mettre en commun certaines installations comme par exemple le chauffage.

Le parking situé à l'est du bâtiment de l'Ancien Stand pourra accueillir trois autocars (tour opérateurs) tout en conservant un accès pour les véhicules de service et de livraison (Boîte Nord, vivarium, cafétéria).

Calculs des coûts

Suite aux propositions de l'étude architecturale, les réalisations techniques et leurs exigences se présentent comme suit :

Les structures porteuses

- Reprises en sous-œuvre (accès ouest, élévateurs)
- Renforcement des dalles existantes
- Ajout d'une nouvelle dalle (étage supplémentaire)
- Renforcement du talus et intégration de nouveaux volumes au Nord
- Economie des moyens, légèreté (métal, bois)

Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité

- Assainissement total des installations vétustes et sans cesse réadaptées
- Mise en conformité à la législation actuelle
- Remplacement par un matériel performant et économe à l'exploitation

Un effort particulier sera apporté aux critères énergétiques de l'immeuble, qui devra répondre au label Minergie.

Description du coût des travaux

Le coût des travaux est dissocié en 4 parties bien distinctes :

- Le Musée
- La Boîte Nord
- Le Vivarium
- Les aménagements extérieurs

Le Musée :

Le prix de la transformation du bâtiment se compose comme suit :

CFC 1 : raccord, démolitions, install. chantier	875'000.-
CFC 2 : bâtiment	5'834'000.-
21 : maçonnerie, échaf., structures,...	1'331'000.-
22 : menuiseries, isolations,...	590'000.-
23 : électricité	692'000.-
24 : chauffage, ventilation	392'000.-
25 : sanitaires	167'000.-
26 : ascenseur	174'000.-
27 : plâtrerie, peint., serrurerie,...	1'165'000.-
28 : revêtements, plafonds,...	1'323'000.-
CFC 4 : remblayage, amén. ext. contre le bâtiment	8'000.-
CFC 5 : frais secondaires, TVA,...	1'480'000.-
CFC 9 : ameublement, décoration, œuvre d'art	322'000.-
Honoraires (arch., ing., mandat. spec) pour tous les CFC	1'202'000.-
Total :	9'721'000.-

Les divers et imprévus (au maximum 5%) sont inclus dans les montants par CFC ; le coût de la façade sud (structure végétalisée), inclus dans ces chiffres, représente une somme d'environ CHF 292'000.-.

La Boîte Nord :

Le prix de la construction du bâtiment est de :

CFC 1 : raccord., démolitions, install. chantier		22'000.-
CFC 2 : bâtiment		918'000.-
21 : maçonnerie, b.a., échaf.,...	447'000.-	
22 : menuiseries, isolations,...	159'000.-	
23 : électricité	109'000.-	
24 : chauffage, ventilation	53'000.-	
25 : sanitaires	9'000.-	
27 : plâtrerie, peint., serrurerie,...	13'000.-	
28 : revêtements, plafonds,...	128'000.-	
CFC 3 : équipements d'exploitation		85'000.-
CFC 5 : frais secondaires, TVA,...		215'000.-
CFC 9 : ameublement, décoration,...		55'000.-
Honoraires (arch., ing., mandat. spec.) pour tous les CFC		258'000.-

Total : 1'553'000.-

Le Vivarium :

Le prix de l'extension pour le bâtiment des services du vivarium est de :

CFC 1 : terrassements, raccordements		28'000.-
CFC 2 : bâtiment		732'000.-
21 : maçonnerie, b.a., échaf.,...	256'000.-	
22 : menuiseries, isolations	215'000.-	
23 : électricité	89'000.-	
24 : chauffage, ventilation	31'000.-	
25 : sanitaires	22'000.-	
27 : plâtrerie, peint., serrurerie,...	37'000.-	
28 : revêtements,...	82'000.-	
CFC 5 : frais secondaires, TVA,...		185'000.-
CFC 9 : ameublement, décoration,...		25'000.-
Honoraires (arch., ing., mandat. spec.) pour tous les CFC		225'000.-

Le prix des aménagements extérieurs liés au vivarium est de :

Place de détente ; TTC y compris honoraires :	159'000.-
---	-----------

Total : 1'354'000.-

Les aménagements extérieurs :

Les prix des aménagements extérieurs, à l'exception de ceux liés au vivarium sont les suivants :

Aménagements autour du musée ; TTC (selon périmètre mentionné sur plan annexé)	510'000.-
Réaménagement de la place sud ; TTC (y compris la modification de la toiture du kiosque et de l'entrée du parc)	729'000.-
Honoraires	240'000.-
Total :	1'479'000.-

Récapitulation des coûts :

Musée : transformation du bâtiment	9'721'000.-
Boite Nord : construction nouvelle	1'553'000.-
Vivarium : extension et aménagements ext.	1'354'000.-
Aménagements extérieurs : musée et place	1'479'000.-
Total :	14'107'000.-

**Estimation des futurs coûts d'exploitation
du Naturama 2006**

Le Conseil communal estime que le Bois du Petit Château ainsi que le Vivarium et le Musée devraient conserver la gratuité d'accès malgré le coût du projet car c'est ce qui en constitue l'attrait sur les familles chaudes-de-fonnières mais aussi sur les nombreux visiteurs et touristes. Il constituera ainsi un lieu important pour la promotion touristique de notre ville.

Le mhnc n'ouvre actuellement ses portes que l'après-midi du mardi au samedi de 14 à 17h00 ainsi que le dimanche de 9 à 12h00 et de 14 à 17h30. Il est fermé le lundi (20 heures par semaine).

Le Parc est ouvert tous les jours (7/7) de 9 à 17h00 (en hiver) soit jusqu'à 18h00 (dans l'entre saison) ou même jusqu'à 19h00 (en été).

Le Vivarium quant à lui est ouvert de 9 à 12h00 et de 14 à 17h00 (hiver) ou jusqu'à 18h00 (été).

Les heures d'ouverture du site, soit : le Bois du Petit Château, le Vivarium et le Musée, devront être coordonnées entre elles mais il serait intéressant de les harmoniser aussi avec les heures d'ouverture des autres musées en ville.

L'ouverture quotidienne du Bois du Petit Château pourrait être de 9 à 18h00, éventuellement 19h00 en été et 17h00 en hiver.

Le Vivarium et le Musée pourraient avoir le même horaire d'ouverture soit de 10 à 17h00 sans interruption avec maintien de la fermeture du lundi.

Dotation en personnel

Estimation des coûts supplémentaires en personnel

Une ouverture de 10 à 17h00, telle qu'elle est envisagée, entraînera des coûts supplémentaires en personnel vu les engagements indispensables pour assurer le service continu sur une aussi longue durée quotidienne et qui sera identique aux autres musées de la ville. Cela correspond aussi à la pratique d'aujourd'hui en vigueur dans toutes les autres villes.

D'autre part, l'augmentation de l'offre au public, tant en surface qu'en services (laboratoire, bibliothèque, etc) implique aussi une augmentation de personnel.

Enfin, la considérable augmentation des surfaces et des tâches d'entretien assumées par le bailleur dans les locaux actuels de la Poste (escaliers, fenêtres, toiture, abords du bâtiment, surveillance des installations techniques, chauffage, ventilation, eau, électricité), implique un renforcement du personnel d'entretien.

Situation actuelle

Comme vous pouvez le constater dans le tableau synoptique ci-après, le mhnc n'ouvre actuellement ses portes que 20 heures par semaine.

La surface d'exposition est de 1400 m², sans les divers locaux mis à disposition du mhnc mais qui ne font actuellement pas partie du bail.

La dotation en personnel est la suivante :

- Conservateur 100% (1 personne)
- Personnel scientifique 110% (2 personnes)
- Secrétariat 50% (1 personne)
- Surveillance-Conciergerie 85%
surveillance (mardi-samedi) conciergerie (lundi à samedi)
- Ainsi que des vacataires pour la surveillance du week-end (samedi et dimanche), ce poste est partagé entre plusieurs vacataires.

Situation future

Les heures d'ouverture du Musée seront de 42 heures hebdomadaires (fermé le lundi), comme les autres musées en ville.

La surface d'exposition sera de 2'050 m², à laquelle s'ajouteront les surfaces de l'administration, du laboratoire et de la salle polyvalente. La surface totale à entretenir, y compris les locaux de stockage, sera de 3440 m².

La dotation en personnel devrait être la suivante :

- | | |
|---|-------------------|
| ➤ Conservateur | 100% |
| ➤ Personnel scientifique | 160% |
| ➤ Secrétariat | 100% |
| ➤ Personnel d'entretien | 150% |
| ➤ Personnel d'accueil et d'entretien
(y compris la boutique à l'entrée) | 150% |
| ➤ Accueil et surveillance du week-end
(y compris la boutique à l'entrée) | 2 x 7 h /week-end |

Le personnel de l'accueil et de surveillance doit aussi desservir la boutique à l'entrée du musée. Il sera donc nécessaire de prévoir deux personnes en permanence au musée.

La cafétéria, quant à elle, devrait être autofinancée. Nous n'en tenons par conséquent pas compte dans le calcul du besoin en personnel pour l'exploitation du mhnc.

Le Vivarium

L'harmonisation des heures d'ouverture du Musée et du Vivarium, soit de 10 à 17h00 tous les jours, augmentera la présence du personnel de 0,2 poste.

Le Vivarium est actuellement ouvert de 9 à 12h00 et 14 à 17h00 en hiver et jusqu'à 18h00 en été.

La nouvelle plage d'ouverture n'aura donc pas beaucoup d'influence sur le besoin en personnel.

Evolution des postes actuels et futurs**Situations comparées****Ouverture du musée à l'heure actuelle**

Du mardi au samedi de 14 à 17h00 et le dimanche de 10 à 12h00 et de 14 à 17h00, soit 20 heures hebdomadaires.

Exposition	1200 m ²
Technique, administr. + stockage	200 m ²
Surface totale (bail, squats non compris)	1400 m²

Ouverture du musée prévue

Du mardi au dimanche de 10 à 17h00, soit 42 heures hebdomadaires.
Lundi fermé, comme tous les musées.

Exposition	env. 2050 m ²
Technique (stockage et technique)	890 m ²
Administration plus laboratoires	500 m ²
Surface totale	3440 m²

Institution	Postes actuels	Heures personnel	Ouverture au public	Nbre h ouverture	Postes prévus Naturama	Nbre h/semaine
mhnc : accueil et entretien, en semaine	0.85 (1400 m ² ; 1200 m ² expo)	34 h, dont entretien 22 h	ma-ve 14-17 h	12 h	1.5 pour l'entretien + technique (3400 m² ; 2050 m² expo)	35 h entretien
mhnc : accueil du week-end	1 vacataire par week-end	11.25 h	sa 14-17 h di 10-12 h & 14-17 h	3 + 5 = 8 h	1.5 vacataires par week-end	7 h + 25% 7 h + 50% = 19.25 h
mhnc et direction des inst. zool. (scientifiques)	2.10 biologistes	84 h		---	2.60 biologistes Augmentation des offres au public : labo, documentation, etc.	104 h
Vivarium semaine	2.80, soit 112 h	7-12h00 et 14-17h30	9-12 h/ 14-17h30 (moyenne ann.)	32.50 h	3 postes 10 – 17 h tous les jours (35 h d'ouverture semaine)	120 h
Vivarium week-end	1 + aide matinale	1 x 7.30 h 1 x 9.45 h + aide 4 h	9-12 h/ 14-17h30 (moyenne ann.)	16.75 h	1.25 postes 10 – 17h public dès 7 h pour l'entretien	12.5 h + 25% 12.5 h + 30% = 34.375 h
Parc zoologique (semaine)	4.50 (5.50 au budget)	180 h (220 h)	8-18h00 en continu (moyenne ann.)	70 h	5.5 postes selon budget 2004	220 h
Secrétariat mhnc (accueil tél., envois, corres. pro parte, gestion fichiers)	0.50 secrétaire	20 h			secrétaire inst. zool. 1.0 (accueil téléphonique sur un seul numéro pour les trois inst., correspondance, comptabilité, gestion des fichiers, etc.)	40 h
Bibliothécaire mhnc	(0.25 Bibl.ville)	(10 h)			Toujours sur le budget de la bibliothèque de la ville, idem.	(10 h)

Résumé

Mhnc

Accueil et gardiennage en semaine	1.5 poste (actuellement 0.3 poste)
Entretien	1.5 poste (actuellement 0.85)
Scientifiques	2.6 postes (actuellement 2.10)
Secrétariat	1.0 poste (actuellement 0.50)

Total postes 6.6 postes (actuellement 3.45)

Accueil et gardiennage le weekend	0.5 poste (actuellement 0.25)
-----------------------------------	-------------------------------

Vivarium

accueil et entretien, 3.5 heures de plus par semaine	3 postes (= +0.2)
---	-------------------

Parc zoologique

état budgétaire depuis 1.1.04 (en fait 4.5 postes occupés actuellement)	5.5 postes (= conforme au budget 2004)
--	--

Choix des investissements

Immeuble Alexis-Marie-Piaget 80-82 (Ancien Stand)

Comme cela a été décrit au chapitre 6, la rénovation de l'immeuble sis Alexis-Marie-Piaget 80-82 (l'Ancien Stand), demande un investissement financier important quelle que soit son affectation future.

Les investissements minimums nécessaires au maintien de l'affectation actuelle de l'immeuble, soit deux salles festives et 2 appartements de 4 pièces s'élèveront à :

➤ mise en état des deux appartements	340'000.—
➤ rénovation de la salle au 1 ^{er} étage	750'000.—
➤ ascenseur	310'000.—
<u>Total</u>	<u>1'400'000.—</u>

Les loyers des appartements mais aussi le prix de location des salles festives devront être ajustés en fonction des investissements consentis.

Une autre possibilité de réhabilitation de cet immeuble serait la reconversion complète de l'immeuble en appartements. Cette option permettrait, vu le volume de l'immeuble, de proposer des appartements disposant d'une surface très intéressante. Néanmoins, la proximité des animaux, qui produisent certaines nuisances sonores et odorantes, ne plaide pas en faveur de cette option.

Selon les estimations de l'IEC, le coût total de cette transformation serait de CHF 10'000'000.- environ.

Le Musée d'histoire naturelle

Le bail du Musée d'histoire naturelle (mhnc) arrive à échéance le 31.12.2006. Le loyer actuel est relativement modeste pour la surface occupée par le mhnc. Au moment de la signature du bail, le loyer fut l'objet d'une négociation avec les propriétaires du moment, les PTT. Depuis lors, la politique immobilière de la Poste a changé et les montants actuels des locations pourraient être ajustés aux prix du marché.

Le loyer actuel pour la surface
mentionnée dans le bail est de CHF 61'000.-

Les locations par m² dans l'immeuble de la Poste, payées actuellement par les autres locataires, sont nettement supérieures au loyer actuel du mhnc.

Jusqu'à ce jour, nous avons réussi à résister aux tentatives d'augmentation du loyer, mais au moment de l'expiration du bail, nous n'aurons plus cette possibilité.

Nous avons tenté de connaître la fourchette dans laquelle le loyer serait négocié avec le futur locataire, mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

Notre estimation, par comparaison avec les prix de location pratiqués dans cet immeuble et en ville de La Chaux-de-Fonds, indique que le montant pourrait être nettement plus élevé qu'actuellement. Vu l'importance des surfaces occupées nous pourrions négocier ce montant à la baisse.

Résumé des investissements

L'immeuble de l'Ancien Stand :

Le choix pour la rénovation de l'immeuble peut être fait entre :

- | | |
|--|------------------|
| ➤ La rénovation partielle | CHF 1'400'000.- |
| ➤ La transformation complète en appartements | CHF 10'000'000.- |
| ➤ La transformation en mhnc | CHF 9'721'000.- |

La rénovation partielle ou la transformation de l'immeuble en appartements apportera un retour sur investissements par les recettes des loyers à recevoir.

La transformation de l'Ancien Stand en Musée d'histoire naturelle n'apportera pas un retour sur investissement par les recettes des locations de tiers mais par le loyer que le mhnc devrait de toute manière payer dans un très proche avenir dans ses locaux actuels.

Le Musée d'histoire naturelle :

Le Musée d'histoire naturelle a le choix de rester dans ses locaux actuels ou de déménager dans un autre bâtiment.

- | | | |
|---|-------------------------|----------|
| ➤ Le loyer actuel | CHF | 61'000.- |
| ➤ Le loyer futur dans les locaux et les
rénovations indispensables sont estimés
entre | CHF 200'000 à 250'000.- | |

En cas de maintien du Musée dans le bâtiment actuel, la muséographie, qui date de 1960, devrait être rénovée dans un très proche avenir.

D'autre part, les installations électriques présentent des anomalies importantes et devront subir une révision totale et une mise en conformité. Il s'agit ici non seulement de répondre à une obligation légale, mais surtout de garantir la sécurité des installations.

L'ordre de grandeur des investissements nécessaires à court terme dans les locaux actuels n'a pas été calculé avec précision. Ils peuvent néanmoins être estimés à plusieurs centaines de milliers de francs uniquement pour les travaux d'électricité, auxquels il faut ajouter les dépenses indispensables pour le renouvellement des vitrines d'exposition, sans oublier une mise à niveau de la muséographie.

L'énumération des dépenses à envisager dans les locaux actuels ne doit pas être considérée comme une manœuvre de l'Autorité pour faire accepter ce projet. Il ne s'agit pas non plus de peindre le diable sur la muraille.

Les moyens financiers de la Ville sont restreints et doivent être utilisés à bon escient. Les projets d'investissements de cette envergure doivent donc faire l'objet d'une analyse complète de tous les objets concernés. Ceci concerne aussi bien les montants d'investissements indispensables à court et moyen terme, les frais de fonctionnement actuels et futurs et aussi l'évaluation du retour sur investissement à moyen et long terme, non seulement dans le domaine financier mais aussi économique, touristique et médiatique de la Ville.

Le projet qui vous est soumis est la résultante de cette réflexion.

Les comparaisons des coûts de fonctionnement dans les locaux actuels, avant et après l'expiration du bail sont les suivantes :

Dans les locaux actuels

	<u>Dépenses actuelles</u>	<u>Dépenses futures</u>
<u>mhnc :</u>		
Personnel	459'000	459'000
Loyer	61'000	?? ?
Electr., gaz, eau	10'000	10'000
Bâtiments	10'000	10'000
Rénovations (et loyers)		250'000
<u>Total</u>	<u>540'000</u>	estimées à <u>729'000</u>

Comparaison entre les locaux**Localisation actuelle****Futur Naturama**Exploitation**Mhnc**

	3,45 postes	6,6 postes
Personnel	344'134	554'416
Loyer et rénovations	250'000	---
Electr., gaz, eau	10'000 (?)	124'000
Bâtiments	10'000	
Total	604'134	678'416

Vivarium**Actuel****Futur**

Accueil et entretien	2,8 postes	3 postes
Personnel	190'773.70	203'023.85

Bois du Petit Château**Actuel****Futur**

Soins aux animaux et entretien du parc personnel	5 postes 333'298.55	5 postes 333'298.55
--	------------------------	------------------------

Frais financiers :**Investissements Naturama : CHF 14'170'000****Plan de financement :**

<i>Année</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Dépenses</i>
		<i>5%</i>	<i>4,75%</i>	<i>totales</i>
1 ^{ère} année	3'000'000	150'000	142'000	292'000
2 ^{ème} année	5'000'000	400'000	380'000	780'000
3 ^{ème} année	4'000'000	600'000	570'000	1'170'000
4 ^{ème} année	2'000'000	700'000	665'000	1'365'000

Les amortissements sont calculés en fonction des exigences du service cantonal des communes.

De ces montants il s'agit de déduire :

- Les déficits annuels de l'immeuble de l'Ancien Stand 75'000
- Le loyer et les rénovations à payer à l'Hôtel des Postes dès 2007 estimé à 250'000

Total à déduire **325'000**

Dans les comparaisons, il faut encore tenir compte des amortissements et des intérêts découlant des investissements indispensables si le Musée d'histoire naturelle demeure dans l'Hôtel des Postes.

Les montants nécessaires pour ces investissements n'ont pas fait l'objet d'un calcul précis.

La rénovation minimale de l'immeuble de l'Ancien Stand décrite à la page 7, soit le maintien des salles festives et des appartements occasionnera les frais financiers suivants :

Investissements	CHF 1'400'000
Amortissements 5%	CHF 70'000
Intérêts 4,75%	CHF 66'500
Total à déduire	CHF 136'500

Récapitulation des frais financiers dans le compte de fonctionnement dès 2007 :

Amortissements annuels 5% dès la fin des travaux	CHF 600'000
Intérêts annuels dès la fin des travaux	CHF 665'000
Total frais financiers annuels	CHF 1'265'000

Dont à déduire :

Loyers et frais divers des locaux à l'Hôtel des Postes	./.	250'000
Perte d'exploitation actuelle de l'Ancien Stand	./.	75'000
Nouveaux investissements dans l'immeuble de l'Ancien Stand	./.	136'500

Total (connu) à déduire 461'500

Augmentation du compte de fonctionnement de	1'265'000
Dont à déduire	461'500

Total augmentation (sans le personnel) 803'500

Dans les montants ci-dessus, nous ne tenons pas compte des problèmes à résoudre afin que la terrasse actuelle soit exploitable en été. Il s'agira d'aménager un accès direct depuis la terrasse à la cuisine actuelle, de construire un toit ou un abri sur la terrasse et de trouver quelqu'un qui prenne la responsabilité de l'exploitation.

Un retour sur investissement peut être attendu des locations à percevoir des deux appartements soit environ CHF 23'400 annuel.

Optimiser nos moyens financiers en investissant dans nos propres bâtiments. Les amortissements sont calculés en fonction des exigences du service.

Il apparaît nettement que les investissements à consentir pour réhabiliter l'immeuble de l'Ancien Stand sont importants et aggraveront le déficit annuel des comptes de la Ville.

D'autre part, nous savons qu'au moment du renouvellement du bail du mhcn dans les lieux actuels, le montant du loyer sera adapté à la réalité commerciale d'aujourd'hui. Nos estimations sont donc basées sur la pratique commerciale actuelle de la Poste.

Nous estimons par conséquent qu'il sera plus judicieux de concentrer nos moyens financiers pour la réhabilitation de nos propres bâtiments et d'abandonner les locations externes.

Le choix du déplacement du mhnc dans l'immeuble de l'Ancien Stand est donc aussi un choix judicieux sur le plan financier.

Planification des travaux, délais prévisibles

1 ^{er} avril 2004	Présentation du projet au Conseil général
6 mois - Planification financière 2004-2008	Acceptation du crédit Procédure d'adoption des plans et mise en soumission publique
2 mois	Début des travaux

2 années	Fin des travaux de construction
Déménagement	Aménagement progressif du nouveau Musée d'histoire naturelle
3 années	Inauguration du site du Naturama

Les engagements financiers sont ainsi échelonnés sur 4 ans.

Une démarche pour l'obtention d'un prêt LIM sera entreprise. Ce projet a déjà été annoncé dans leur calendrier.

Les démarches de recherches de fonds seront entreprises avec les Sociétés des amis du Musée d'histoire naturelle et du Bois du Petit Château, pour des installations intérieures et extérieures.

CONCLUSION

Ce projet, issu d'un groupe de travail dont la réflexion a débuté en 2001 déjà, apporte une réponse très intéressante et adéquate à différents problèmes que nous avons à résoudre, dont certains à très court terme.

En premier lieu, il est nécessaire d'apporter une réponse urgente à la dégradation de certaines parties de l'immeuble de l'Ancien Stand. En deuxième lieu, la sous-occupation constante de cet immeuble, les coûts qu'il entraîne aujourd'hui pour son entretien régulier et l'obligation de trouver une nouvelle affectation pour ce bâtiment, les investissements financiers inévitables et importants que sa réaffectation entraînera quelle que soit sa nouvelle destination, s'ajoutent à nos préoccupations.

En parallèle, la perspective de la renégociation du bail des locaux actuels du Musée d'histoire naturelle, situés dans le bâtiment de la Poste, la perspective d'une augmentation de loyer et les charges de rénovations très importantes qui devront être consenties pour la mise en conformité et en sécurité des installations électriques, et ensuite divers problèmes à résoudre à court et moyen terme tels qu'ils sont expliqués tout au long de ce rapport, nous ont incités à entamer une réflexion de fond quant au futur de nos institutions.

Le bâtiment de l'Ancien Stand est libre de bail depuis plus de 5 ans. L'immeuble inoccupé, sis rue Alexis-Marie-Piaget 80-82, doit impérativement subir une rénovation de ses appartements pour les sauver d'une dégradation certaine. La salle festive du 1^{er} étage ne correspond plus ni aux besoins, ni aux exigences d'un établissement public. La rentabilité n'est plus assurée pour le détenteur d'une patente. La terrasse, attenante à l'ancien restaurant qui n'est plus en fonction, n'est pas aménagée et est par conséquent difficilement exploitable en été, n'ayant ni couvert, ni lieu de repli, ce qui rend la recherche d'un tenancier très aléatoire.

Le Bois du Petit Château n'a pas de lieu où les visiteurs peuvent s'abriter.

Le bail du Musée d'histoire naturelle, situé dans le bâtiment de la Poste principale, arrive à échéance le 31.12.2006. Les locations dans l'immeuble de la

Poste payées par les autres locataires sont nettement supérieures au loyer actuel du Musée. Vu les surfaces importantes occupées par le musée, le nouveau loyer devrait être négocié avec le bailleur, néanmoins nous pouvons nous attendre à une augmentation importante du prix de location, vu la pratique commerciale actuelle de la Poste.

Les installations électriques du Musée d'histoire naturelle présentent des anomalies importantes et doivent subir une révision et une mise en conformité et en sécurité totale. Les vitrines d'exposition et le mobilier accusent une grande fatigue et devront aussi être mis en état.

Le Parc du Bois du Petit Château, son Zoo et son Vivarium, représentent un atout considérable pour notre Ville.

La pertinence des investissements importants, mais nécessaires pour la réalisation de ce projet, doit être analysée en tenant compte de tous les paramètres : l'état des lieux, des investissements urgents et indispensables à faire dans l'immeuble de l'Ancien Stand ainsi qu'au Musée d'histoire naturelle et ensuite des investissements indispensables à court et moyen terme dans les deux institutions. L'analyse doit tenir compte de l'impact de satisfaction de la population quant à cette nouvelle offre de délasserment ainsi que de l'impact touristique et de l'image qu'elle aura pour la Ville. Il est important de faire la comparaison en terme de satisfaction de la population mais aussi d'image entre le maintien du statu quo, en tenant compte des investissements à consentir dans ce cas et la proposition du regroupement qui vous est soumise.

Les moyens financiers qui doivent être investis, à très court, à court et à moyen terme, aussi bien pour la rénovation de l'immeuble de l'Ancien Stand que pour la mise en conformité du Musée d'histoire naturelle actuel, doivent apporter un retour sur investissement.

Ce retour sur investissement ne doit pas uniquement être mesuré en terme financier mais il doit tenir compte de l'impact touristique, médiatique et d'image dynamique de la Ville.

Le transfert du Musée d'histoire naturelle dans le bâtiment de l'Ancien Stand permettra de faire de ce site un centre de compétences pour l'information et l'éducation à l'environnement et à sa conservation, mais aussi de créer un lieu de détente, un nouveau pôle d'attraction culturelle, scientifique et de délasserment, visitable par tous les temps et qui offrira à la Ville de La Chaux-de-Fonds un site exceptionnel, unique en Suisse.

La convergence de tous ces paramètres nous offre aujourd'hui une occasion unique, occasion que nous devons savoir saisir.

Le rapport demandant qu'un crédit nous soit accordé a été présenté à la commission des institutions zoologiques qui l'a accepté à l'unanimité dans sa séance du 8 mars 2004.

Au vu de l'importance que revêt ce projet pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil Communal souhaite soumettre ce projet au Conseil général afin qu'il en

prenne connaissance et qu'il puisse donner son appréciation. Ce dossier a été accepté par le Conseil communal en octobre 2003, mais les conditions financières ne sont plus identiques entre le début des travaux en 2001 et l'aboutissement du projet en octobre 2003.

Les résultats des futures votations cantonales concernant les initiatives fiscales, mais aussi les initiatives en faveur de la famille et ensuite la votation sur le paquet fiscal de la Confédération laissent planer aujourd'hui de fortes inquiétudes quant à la capacité d'investissements future de la Ville. Le Conseil communal soutient ce projet mais il souhaite le transmettre aux autorités chargées de l'élaboration et de l'adoption de la prochaine planification financière, les répercussions des diverses votations étant alors connues.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburg

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

Annexe : dossier contenant les plans et les photos du projet

Mme Isabelle Drône, soc. : Le Naturama est un projet vraiment important et enthousiasmant. Le parti socialiste l'a inscrit dans son programme de législature comme LE projet mobilisateur pour la nouvelle équipe; mobilisateur, le Naturama peut l'être également pour l'ensemble des partis et pour la population chauds-de-fonnière. Dans le cadre de la démocratie participative que nous défendons, nous souhaitons que ce projet soit rassembleur, surtout qu'il évite l'écueil d'un référendum et qu'il se réalise prochainement.

Mais le rapport que vous nous soumettez aujourd'hui ne correspond malheureusement que très peu à nos attentes. Pour être bref, il n'est pas vendable politiquement et si nous manifestons unanimement notre attachement au projet, nous refusons tout aussi unanimement la façon de nous présenter les choses. Notre critique portera sur quatre points. Un : le financement, deux : le superflu, trois : les frais de fonctionnement et quatre : l'autisme politique.

Premier point, le financement. Nous trouvons réellement raide que nous demandions 14 millions à la Ville sans même apporter les ou le premier petit million d'origine privée qui autorise l'entrée en matière, quand bien même l'Ancien Stand est un bâtiment communal. Le chiffre articulé en mars 2003 par la conseillère communale, Mme Berthet, était de l'ordre de 7, 8, 9 millions. Nous sommes passés au double en une année ! Vous nous disiez alors que le Canton serait sollicité parce que le projet est suffisamment spécifique et destiné à un large rayonnement autour de la ville. Qu'en est-il donc de la recherche de fonds privés ou publics ? Nous ne pouvons pas voter un projet à 14 millions sans aide extérieure. Il est tout à fait exclu que le parti socialiste engage la Ville seule dans une aventure aussi coûteuse.

Deuxième point, le superflu. Le rapport nous présente le mieux quand nous n'avons que les moyens du nécessaire. Le superflu c'est entre autres cette salle polyvalente audiovisuelle qui est projetée au deuxième étage et qui n'est pas présentée en option ! Nous ne comprenons pas cette proposition alors que trois rues plus bas, l'ESTER va mettre le même type de salle à disposition, et la Bibliothèque est, elle aussi, équipée. Nous estimons qu'une coordination doit se faire entre ces différentes institutions pour éviter la surenchère en locaux audiovisuels. Nous n'incriminons ici ni le conservateur ni l'architecte, mais les autorités communales. C'est à notre avis le rôle du politique de recadrer les concepteurs du projet en fonction de la réalité. Vous leur avez laissé la bride sur le cou quand il eut plutôt fallu freiner leurs ambitions et leur perfectionnisme. Ce que nous demandons aussi aux responsables du projet, c'est de faire preuve d'ingéniosité, de sens pratique et d'utiliser les ressources internes de la ville. Le rapport se targue de la précision du devis, très détaillé nous dit-on, mais cette précision va à l'encontre des mesures que nous souhaitons : laisser plus de place aux services compétents de la commune et un petit espace pour l'improvisation. Pour mémoire, quand il a fallu déplacer le Vivarium il n'y a pas si longtemps, il a été fait appel aux Travaux publics et la ville n'a mis que Frs 100'000.-, l'ADVIVO ayant fait le reste.

Troisième point, les frais de fonctionnement. Là, la présomption du rapport nous met franchement mal à l'aise. Un million de plus par an et l'exigence de l'engagement d'un nouvel assistant scientifique sans lequel le musée ne saurait fonctionner. Un débat de fond devra se faire. Nous en laissons le soin aux nouvelles autorités. Ce sont elles qui feront le point. Est-ce que le secteur culturel peut restituer un million

supplémentaire et serait-ce au détriment d'autre chose ? Nous avons l'exemple du Musée d'horlogerie qui nous coûte 2 millions tous les ans, alors que les entreprises horlogères ne sont pas très présentes au niveau fiscal. Pour le Naturama, c'est vrai que vous nous proposez une boutique dans ce nouveau complexe. Nous sacrifions à la mode des produits dérivés. Nous pouvons nous imaginer gagner quelque argent, mais cette boutique ne va-t-elle pas banaliser le site et surtout ne poussera-t-elle pas les visiteurs-parents à mettre la main au porte-monnaie, alors que le gros avantage du MHNC et du Bois du Petit-Château, jusqu'à maintenant, pour les familles, c'est de pouvoir s'y rendre les poches vides sans complexe. Ce qui explique probablement la fréquentation si élevée de ces deux sites. Nous resterons fermement attachés au principe de la gratuité du Naturama, indépendamment des coûts de financement ou de fonctionnement.

Quatrième point, l'autisme politique dont nous débattons assez fréquemment actuellement en période d'élection. Chacun sait que chacun travaille dans son coin sans souci des autres ni de la réalité extérieure. Cette dérive n'est pas nouvelle mais la personnalité des conseillers communaux peut contribuer à son développement ou à sa limitation. Pour preuve de cet autisme, nous citerons les deux grandes absentes de ce rapport : la société des amis du Musée d'histoire naturelle (huit-cent membres) et la commission des institutions zoologiques nommée par le Conseil communal. Il n'est fait aucune mention de la société des amis du Musée ni de la commission dans ce rapport et nous le regrettons. Aucun membre de la commission dans le groupe de travail qui n'est constitué que des personnes des services communaux. Le rôle de la société des amis du Musée devrait pourtant être fondamental. C'est elle qui doit être le relais porteur du projet. Le problème se pose pour nous dans ce rapport du soutien citoyen. Ce rapport est par trop ronflant et concocté par un groupuscule de moins de dix personnes et il ne nous satisfait pas tout à fait. Nous sommes persuadés que c'est au niveau de la participation citoyenne la plus large possible que le projet Naturama trouvera sa troisième dimension, qui n'est pas la dimension 3D des architectes, et sa chance d'aboutir dans un proche avenir. Nous vous remercions de votre attention.

M. Markus Stähli, rad. : Nous remercions le Conseil communal de son rapport d'informations sur le très vaste projet de transformation de l'Ancien Stand qui devra abriter le futur Naturama. C'est une superbe réalisation dont nous pourrions rêver, c'est-à-dire la réunion du Bois du Petit-Château, du Vivarium et du Musée d'histoire naturel dans un même environnement.

Comme tous les projets de ce type, le financement en reste le problème majeur, car comme chaque musée, il est plus qu'improbable, voir impossible d'en rentabiliser le coût. Faut-il alors que la Ville investisse plus de 14 millions et que le compte de fonctionnement soit encore chargé de Frs 803'500.- par année pour une utilisation spartiate, voir modeste ? Si le regroupement et la synergie sont louables, dans ce cas, nous pensons, ce rapport n'étant pas une demande formelle de crédit, qu'il serait temps de redimensionner à la baisse l'ensemble du projet, car il n'y a pas d'urgence immédiate. Nous pensons très clairement que la salle polyvalente est inutile, car la ville en a déjà plusieurs, par exemple au Musée international d'horlogerie, à la Maison de commune, qu'il en est prévue une à l'ESTER et il nous semble encore une dans une salle de gymnastique qui est en projet. Ceci sans compter la salle des

moteurs de l'Usine électrique qui pourrait, après quelques aménagements sanitaires, être aisément utilisée à cet effet.

La cafétéria est plus que surdimensionnée. Il faut donc la revoir très fortement à la baisse, ceci selon les fréquentations rencontrées anciennement.

La ville n'a pas besoin d'un restaurant, qui comme par le passé, hors des matchs au loto n'a pas permis la pérennité financière de celui-ci.

Il nous semblerait plus logique d'autoriser un agrandissement du kiosque qui est actuellement en place et qui pourrait aussi faire office de cafétéria avec éventuellement des distributeurs de boissons. La cafétéria ne couvrira certainement pas ses frais et les heures d'ouverture seront différentes de celles du Bois du Petit-Château ou du Vivarium.

Pour ce qui est des entrées payantes, nous plébiscitons la gratuité du parc et du Vivarium, mais il est alors incontestable que nous devons percevoir un émolument pour la visite des expositions, et ceci dans un souci d'équité avec les autres musées. Le groupe radical estime qu'il n'est pas sain que nous parlions constamment de mettre à disposition, et ceci gratuitement, des prestations de loisir pour le public. Ce n'est pas le prix qui retient les visiteurs dans les musées, c'est le manque de dynamisme et le renouvellement d'expositions intéressantes. Le constat est évident pour le Musée d'ethnographie de Neuchâtel ainsi que pour la Fondation Gianada, ce qui nous fait penser que cela devrait aussi marcher chez nous.

Cela nous amène à poser quelques questions et les réponses du Conseil communal nous permettront de donner un préavis favorable pour la future demande de crédit. Premièrement, nous pensons possible de supprimer la boîte Nord qui coûte plus de 1,55 million, ceci grâce aux propositions décrites avant. Le Conseil communal peut-il nous répondre et s'engager à revoir le projet à la baisse ?

Deuxièmement, le Conseil communal peut-il nous fournir un rapport complémentaire sur les salles polyvalentes existantes ou à venir ?

Troisièmement, nous souhaitons une étude pour la mise en place d'une taxe d'entrée. Le Conseil communal peut-il envisager cette solution ?

Quatrièmement, nous souhaitons une collaboration avec le kiosque. Le Conseil communal est-il d'accord d'envisager celle-ci ?

Nous attendons attentivement les réponses du Conseil communal pour nous prononcer sur ce projet. Nous espérons vivement qu'il sera d'accord avec une revue du projet à la baisse et d'une réduction d'au moins un tiers du coût ce qui nous permettra de répondre par oui à ce rapport. Nous vous remercions de vos réponses.

Mme Gabrielle Würbler, éco. : En février 2003, tous les groupes avaient soutenu la proposition d'étudier l'installation du Musée d'histoire naturelle dans les locaux de l'Ancien Stand désaffecté. Nous réunirions ainsi en parfaite synergie une institution culturelle et de détente avec un centre éducatif et scientifique. En plus, cela permettrait au Musée d'histoire naturelle de s'installer pour la première fois de son existence dans ses propres locaux.

A l'occasion de ce rapport, nous tenons à souligner le dynamisme de l'équipe du Musée d'histoire naturelle qui sait rendre attractif ce musée cher à la population de notre ville et qui l'anime régulièrement d'expositions temporaires riches et intéressantes. Avec son succès grandissant, la situation du musée dans une partie des

locaux de la poste, bien que satisfaisante au départ, est devenue peu à peu difficilement conciliable avec l'ampleur des activités qui y sont déployées. Même si les importantes transformations et aménagements devenus nécessaires au MHN étaient effectués, il n'y aurait pas d'agrandissement possible. Et, comme nous avons pu le constater lors de la séance de présentation du projet du Naturama, les locaux actuels destinés à l'administration, à l'entretien des collections et aux travaux de recherches sont très exigus. Nous sommes donc convaincus que le MHN devrait pouvoir bénéficier d'une infrastructure mieux adaptée à son développement et que de toutes façons, il n'aurait pas de véritable avenir dans les locaux actuels.

Passons au projet du Naturama maintenant, tel que nous avons pu l'apprécier lors de la très intéressante séance de présentation. Une fois que nous avons vu virtuellement les futurs aménagements que propose ce magnifique projet du Naturama, nous ne pouvons pas imaginer une solution plus valorisante à la fois pour le site du Bois du Petit-Château et pour le Musée d'histoire naturelle. Il est à relever que la collaboration entre les concepteurs et les institutions concernées a été exemplaire, ce qui se remarque dans l'excellente qualité de l'étude qui nous est présentée ce soir. Ce projet a soulevé chez nous un enthousiasme sans borne, et nous soutenons l'idée qu'il faut entreprendre tout ce qui est en notre mesure pour le mener à bien sans trop attendre. Ce sera un atout précieux pour notre ville avec des répercussions loin à la ronde. Le coût final est certes élevé, cependant les engagements financiers seraient répartis sur quatre ans. C'est un investissement sur le long terme pour l'avenir de notre ville et ses environs et toute la population chaux-de-fonnière pourra en bénéficier. Nous trouvons le projet judicieusement adapté aux besoins, dans ses grandes lignes comme dans ses détails. Les aménagements présentés par les concepteurs, tout en étant élégants, ne nous paraissent pas luxueux et promettent un développement rationnel et harmonieux du site. Enlever des pièces au puzzle laisserait un goût d'inachevé et le tout manquerait de cohérence.

Sans vouloir trop reprendre les détails du rapport, nous en soulignons quelques points. Nous trouvons judicieux de réaménager la sécurité de l'entrée du site. Également très adapté nous paraît le choix de construire le pavillon destiné aux activités techniques du Vivarium, justement là où des travaux de soutènement devraient de toute façon être entrepris. Nous soulignons volontiers aussi qu'il est mentionné dans le rapport qu'un effort particulier sera apporté aux critères énergétiques de l'immeuble. Et finalement encore, nous sommes séduits par l'idée de l'écran végétalisé pour intégrer le bâtiment au site et servir de filtre à la lumière naturelle. Dans le détail, comme nous avons pu le voir sur image, le bâtiment transformé de l'Ancien Stand se prêtera parfaitement au développement du MHN. Et plus particulièrement encore, les cycles très appréciés par la population du Ciné-Nature pourront se dérouler dans des locaux mieux adaptés et surtout plus grands. La salle audiovisuelle polyvalente sera d'ailleurs avantageusement utilisable par d'autres groupes extérieurs. Certes, il faudra plus de personnel pour faire fonctionner le nouveau MHN, alors que nous sommes en période d'économies. Cependant, à quoi servirait-il d'investir si nous ne donnions pas ensuite à l'institution tous les moyens pour fonctionner ? Ce qui nous conforte en plus dans notre soutien pour le projet du Naturama, c'est qu'une rénovation du bâtiment de l'Ancien Stand vers d'autres utilisations n'apporte pas de solution véritablement intéressante sur le plan

financier, comme le montre le rapport. En dernier point, si nous comprenons les raisons de la décision du Conseil communal de reporter la demande de crédit, nous trouvons important que les autorités futures reviennent dès que possible avec cette même demande pour la réalisation de ce projet, non seulement parce que le Naturama s'annonce magnifique, mais surtout parce qu'au vu du futur loyer des locaux de la poste, attendre serait une fausse économie. Je vous remercie.

M. Patrick Haldimann, lib.-ppn : Comment fallait-il aborder ce rapport d'informations ? Telle a été la première question du groupe libéral-ppn. Ne pas entrer en matière et renvoyer simplement le rapport d'informations aux prochaines autorités législatives et exécutives aurait été un signe de désintérêt le plus total face à une institution, le Musée d'histoire naturelle, dont la renommée n'est plus à faire et également face à un site, le Bois du Petit-Château et son Vivarium. Compte tenu de l'importance du projet et des conséquences financières non négligeables qu'il va engendrer, sans négliger non plus les coûts de fonctionnements supplémentaires qu'il va inévitablement créer, le Conseil communal a préféré remettre à plus tard et à ses successeurs la conduite de ce projet grandiose. Grandiose sur tous les tableaux; les annexes fournies avec ce rapport le montrent bien. Comme cela nous a été expliqué lors de la séance d'informations sur le sujet, un échelonnement des investissements comme nous l'avons voté pour la Bibliothèque de la ville n'est pratiquement pas possible. Aussi, le groupe libéral-ppn approuve la manière de procéder du Conseil communal et ne va pas non plus prendre d'engagement vis-à-vis des vingt-deux représentants et représentantes libéraux de la prochaine législature. RIRES.

Ce magnifique projet devra bien évidemment figurer dans la prochaine planification financière, dans laquelle les priorités d'investissement devront être clairement définies, même si au vu de ce qui figure dans le rapport, un certain nombre de décisions devront être prises rapidement. Le transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments de l'Ancien Stand, dont nous connaissons tous le succès qu'il a eu ces dernières années en matière de location, permettrait de revaloriser les collections du musée ainsi que le parc zoologique du Bois du Petit-Château et son Vivarium. Sans aucun doute, ce site sera un atout considérable pour le développement et l'amélioration de l'image de notre ville vis-à-vis de l'extérieur.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention, sans remercier au nom du groupe libéral-ppn toutes les personnes qui oeuvrent pour le Musée d'histoire naturelle, le Bois du Petit-Château et le Vivarium et dans des conditions difficiles pour le premier nommé.

Le groupe libéral-ppn prendra acte du rapport d'informations. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : C'est avec un vif intérêt que le POP a suivi l'évolution du projet Naturama. Nous le savons tous, cette idée est dans l'air depuis de nombreuses années. La phase d'étude, pour laquelle nous avons accordé un crédit de près de Frs 300'000.- est terminée. Pendant cette période d'étude, nous avons eu l'occasion de visiter l'Ancien Stand, afin de visualiser l'ampleur du projet *in situ*, puis, la version finale de l'étude a été présentée lors d'une soirée d'informations.

Disons-le d'emblée, le POP estime que nous avons entre les mains un projet magnifique. Le regroupement du MHN sur le site du Bois du Petit-Château offre une opportunité remarquable pour la ville. Afin de ne pas allonger inutilement le débat, je me contenterai de faire un bref tour des points essentiels du projet. Unités de temps, de lieu et d'espace. Comme dans une pièce du répertoire classique, sont réunis les ingrédients nécessaires à une réussite.

Unité de temps. A terme, le MHN devra déménager. A terme, le MHN devra revoir complètement sa muséographie. Cette dernière est déjà fort ancienne et ne correspond plus aux attentes du public d'aujourd'hui. A terme, il faudra bien régler le problème de l'Ancien Stand.

Unité de lieu. Le regroupement sur un seul site d'un parc animalier, d'un Vivarium et d'un Musée d'histoire naturelle offrira un site certainement unique en Europe. Ce site qui attire déjà de nombreux visiteurs, citoyens de notre ville ou non, en attirera encore plus. Cela est bon pour la population, mais aussi pour l'image de la ville.

Unité d'espace. Il s'agira d'un espace culturel à dimension multiple. Des animaux vivants aux animaux naturalisés, de l'observation pratique aux planches théoriques. Il sera même possible de jeter un regard de "l'espace" sur "l'espèce" ! Donner plus d'espace au MHN lui permettra aussi de mieux valoriser ses collections. Et enfin, dernier espace, celui qui sera aménagé devant le site et qui permettra aux familles et aux nombreux enfants, de rentrer et sortir en toute sécurité. Que la maman ou le papa qui n'a jamais crié "arrête-toi à la grille" se fasse connaître ou se taise à jamais ! Sur les questions plus terre à terre, relevons encore que la création d'une véritable cafétéria ne peut être qu'un plus pour tous les visiteurs. Le problème bien sûr pour le POP, comme manifestement pour l'ensemble des groupes, ce n'est pas le projet, mais le prix ! A ce stade de mon intervention et après avoir écouté les autres porte-parole des groupes, j'aimerais quand même faire une petite remarque. Je pense que le POP partagera cette vision des choses, à un moment donné, quand nous voulons conduire un projet, il faut aussi se donner les moyens de ses ambitions. En cuisine, si nous voulons faire un plat de qualité, nous avons besoin de marchandises de qualité. Je pense que c'est vrai dans d'autres domaines. Vous nous parlez souvent de Gianada. Vous nous en avez parlé souvent ici. Mais est-ce que quelqu'un peut citer le chiffre qui a été investi sur Gianada avant que cela devienne ce que c'est aujourd'hui et que cela attire le public que cela attire aujourd'hui ? Je ne pense pas que c'est en "gognant" systématiquement que nous allons pouvoir conduire un projet qui soit de l'importance de celle dont nous pouvons rêver, que nous pouvons attendre. Le projet en l'état est devisé à plus de 14 millions. Il en résultera une charge d'un million supplémentaire dans les comptes de fonctionnement. Petit rappel, un million, c'est un point de l'indice fiscal ! Dès lors le Conseil communal nous propose, en quelque sorte, de nous prononcer ce soir sur un principe, mais pas encore sur un crédit. Il s'est voulu prudent sous un ciel dans lequel s'amoncelaient deux orages. Le premier, à savoir le paquet fiscal cantonal, a été écarté par un anticyclone civique et réaliste qui est resté sourd aux hautes pressions des représentants de l'économie et des hauts revenus. Le second, à savoir le paquet fiscal fédéral, a bénéficié des bienfaits du même anticyclone. A ce propos et rétrospectivement, et une fois encore, le Conseil communal ne regrette-t-il pas d'avoir cédé à la droite sur le sujet de la fiscalité

communale, plutôt que d'aller en votation populaire ? Cet épisode démontre, une fois de plus, que seule les batailles qui ne sont pas livrées sont à coup sûr perdues ! De plus, les élections communales approchant, l'exécutif n'a pas voulu engager la ville pour des montants aussi importants, estimant que ce serait à nos successeurs, tant au législatif qu'à l'exécutif, de prendre une décision finale. Cette position du Conseil communal laisse un peu d'amertume et de frustration sur les bancs populistes. Et nous ne sommes certainement pas les seuls, à être partagés entre l'envie de voir se réaliser un projet que nous estimons magnifique, utile, nécessaire et bon pour la ville et son image, et ce rappel à la raison financière. Cela est encore plus frustrant pour le POP, que nous avons majoritairement refusé en juin 2003 cette fameuse baisse de l'indice fiscal de 4 points notamment, et je cite, car : "Pour le devenir de cette Ville, une fois encore, nous souhaitons des projets un peu plus ambitieux qu'une simple baisse linéaire de la fiscalité. Avant le moins d'impôt pour les plus aisés, nous voulons plus de qualité de vie pour tous". C'est donc presque à regret que le POP laissera la raison l'emporter sur le cœur, et approuvera la position du Conseil communal. Cependant, et ce sera là notre conclusion, nous avons également indiqué en juin 2003 que le POP veillera à ce que des projets importants ne soient pas enterrés faute de ressources. Alors, à bon entendeur pour ceux qui resteront après les 5 et 6 juin !

Restent deux questions : Nous avons cru comprendre que compte tenu de l'échéance du bail actuel dans les locaux de la Poste, et la perspective d'une augmentation assez massive du loyer pour un futur bail, que les délais devenaient serrés. Qu'en est-il ? Que se passera-t-il si le projet ne peut pas être réalisé avant la fin du bail des locaux actuels ? Le bailleur a-t-il été sondé sur ses intentions ?

A propos du financement, ce n'est qu'au détour d'une phrase du rapport qu'est évoquée la possibilité de faire appel à des fonds privés pour financer les travaux. Compte tenu de l'importance du projet, de son rayonnement et de sa visibilité, nous trouvons le Conseil communal bien timoré sur cette question. Nous sommes pour notre part convaincus que, comme pour la rénovation du Théâtre, il est possible de chercher des fonds privés. Nous aimerions, afin d'être rassurés sur ce point, que le Conseil communal prenne clairement l'engagement d'étudier plus sérieusement cette possibilité.

Dernière remarque. Il faut encore souligner que le projet n'a pu prendre forme que grâce à l'appui de cette administration communale, de ces fonctionnaires, que d'aucuns jugent inefficients et beaucoup trop nombreux. Enfin, et c'est une crainte de dérive que nous avons exprimée lors du débat sur le mode d'élection du Conseil communal, nous trouvons saugrenu qu'un membre de l'exécutif s'attribue le mérite de la réalisation de ce projet, alors que les premières études datent d'avant son entrée en fonction. C'est plutôt de l'UDC que nous craignons ce type de dérive. Mais, ma foi, quand nous faisons le même type de campagne, on prend le risque du même type de dérive. Je vous remercie de votre attention.

Mme Lise Berthet, directrice des affaires culturelles : Pouvions-nous espérer un autre thème de débat ce soir à la dernière séance du Conseil général avant les élections ? Je ne pense pas. Et je pense que je n'aurais pas entendu un certain nombre de remarques qui ont été faites ce soir si ce projet avait passé au mois de janvier

comme il avait été initialement proposé. Néanmoins, je vais répondre avec plaisir à toutes les questions qui m'ont été posées et également à certaines insinuations.

Premièrement, cette idée date effectivement d'il y a déjà bien longtemps. C'est marqué dans le rapport. Je crois que rien n'a été négligé. Si vous avez bien lu les deux rapports, M. Veya, vous avez vu que le premier rapport date de 1930 et que le deuxième date de 1990. J'aimerais aussi vous rappeler que jamais une page d'analyse n'a été faite. L'idée a été émise, mais aucune analyse n'a été faite. L'équipe qui a maintenant travaillé est la première équipe qui a travaillé sur le sujet. J'aimerais également le rectifier.

Je crois que le rapport a été suffisamment explicite pour que je ne reprenne pas tous les arguments qui y sont. Je vais directement répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées. Chacun a le droit d'avoir sa vision des choses, même si elle est exclusivement politique. Je me demande parfois où est l'objectivité du projet.

Mme Drône, vous avez dit que c'était un projet mobilisateur. C'est vrai que c'en est un. Vous critiquez le financement, la synergie, le superflu, le fonctionnement et l'autisme politique. Concernant le financement, c'est vrai que c'est un projet qui est devisé à 14 millions. J'aimerais quand même vous rappeler une chose essentielle. Un bâtiment public n'obtient jamais de fonds privés des fondations. Il faut le savoir. Quelqu'un a fait référence au Théâtre. Il appartient à 50% à la commune et 50% à la fondation. C'est une des raisons pour lesquelles vous pouvez chercher des millions. Depuis 1985, la composition de notre population a fondamentalement changé. Aujourd'hui, chercher des fonds privés pour des bâtiments publics n'est quasiment pas faisable. Il n'est non plus pas pensable d'aller demander des fonds privés lorsqu'un document n'a ni été analysé, ni été accepté par le Conseil général. Si ce soir une idée de base était acceptée en disant : "ce projet est intéressant et il peut être éventuellement repris à la fin de cette année ou l'année prochaine", il serait évidemment possible de faire certaines démarches, mais des démarches qui ne seront pas du tout dans l'envergure que vous pouvez attendre. Actuellement, nous ne pouvons espérer aucun montant de la part de l'Etat ni de la Confédération pour un bâtiment qui est exclusivement du domaine de la commune.

Par contre, par rapport à l'autisme politique dont vous parlez, je tiens à vous dire que dans le groupe qui a travaillé, il y a une diversité politique que vous n'imaginez peut-être pas, mais toutes les tendances politiques y sont représentées, même si ce ne sont pas des représentants des partis politiques. Je pense que l'autisme politique est un très grand mot, car l'autisme politique n'est pas une question de personnalité, parce que je suis d'une certaine tendance politique. Ce projet a été travaillé avec tous les représentants de tous les services communaux concernés. D'abord l'ensemble de l'équipe du musée, le responsable, l'architecte communal, le responsable de la gérance communale, un architecte de l'extérieur. Il est clair aussi, Mme Drône, que nous n'avons pas toutes les compétences à l'intérieur de la ville non plus. Nous sommes obligés de faire appel à un certain nombre d'expériences de l'extérieur, et en même temps, je pense qu'il est aussi très valable et très intéressant d'avoir des visions qui viennent de l'extérieur. Je vous demande simplement pourquoi c'est de l'autisme politique quand c'est moi qui le présente et que ce n'est pas de l'autisme politique quand cela vient d'un autre dicastère.

Concernant la synergie, vous parlez des salles polyvalentes. C'est vrai il y en aura une à l'ESTER et il y a en aura une à la Bibliothèque. Il y a d'autres salles polyvalentes qui sont prévues, mais je crois qu'il faut d'abord savoir ce que veut dire "Musée d'histoire naturelle". Le Musée d'histoire naturelle n'est pas le Musée des Beaux-Arts. Ce n'est pas non plus un musée exclusivement de conservation. Le Musée d'histoire naturelle a un autre objectif à remplir, c'est-à-dire que c'est un musée qui traite de la situation d'aujourd'hui (écologie, environnement, etc.). Il est indispensable. Si aujourd'hui, vous n'y mettez pas une salle polyvalente, il ne faut surtout pas changer le Musée d'histoire naturelle, parce que vous l'amputez de la salle essentielle dont il a besoin.

Ensuite, vous parlez du fonctionnement. Actuellement, le Musée d'histoire naturelle n'est ouvert que trois heures par jour. Il est parfaitement clair que lorsqu'il sera au Bois du Petit-Château, il ne sera pas ouvert seulement trois heures par jour. Si vous voulez valoriser un site dans lequel vous faites une synergie vous aurez d'un côté le Musée d'histoire naturelle dont le passé, l'information, la formation, l'accueil pour les écoles, etc. et de l'autre un site qui est ouvert toute la journée dans lequel il y a les animaux vivants (Vivarium). Si vous voulez faire quelque chose de cohérent, il faut au moins avoir une ouverture cohérente pour toutes les choses qui se trouvent dans ce même site. C'est la seule raison pour laquelle il y a une augmentation du personnel. Vous ne pouvez pas ouvrir un site dans lequel il n'y a personne. Lorsque vous faites le calcul des heures, il n'y a pas de personnel superflu. Mais vous ne pouvez pas transformer une ouverture de trois heures par jour en huit heures par jour avec le même personnel, qui aujourd'hui peut juste remplir trois heures. A ce niveau-là, l'augmentation du personnel n'est qu'exclusivement mathématique. Ce n'est absolument pas une augmentation de personnel, uniquement parce que nous voulons plus de personnel.

Vous parlez de la boutique. A l'heure actuelle, c'est partout un moyen d'offrir quelque chose contre peut-être la gratuité de l'entrée. Mais cela ne veut pas dire que parce que vous avez une famille qui va avec des enfants dans un musée, qu'elle doit forcément dépenser Frs 20.-, Frs 30.- ou Frs 40.- dans la boutique. C'est une question d'éducation. Celui qui veut une fois offrir quelque chose à ses enfants le fait, mais s'il ne veut pas, il n'a aucune obligation. Par contre, c'est différent que si vous obligez les gens à payer une entrée. Je rappelle à ceux qui ne s'en souviennent pas que le canton de Neuchâtel a une carte des musées annuelle extrêmement bon marché. Avec celle-ci, vous pouvez entrer dans tous les musées du canton. Toutes les personnes qui passent maintenant au Bois du Petit-Château, qui sont parfois des centaines par jour, ne passeraient pas forcément au Musée d'histoire naturelle s'il fallait payer une entrée. Donc il y a une réflexion globale qui a été faite pour que le site reste un site familial (entrée pour les familles, pour les enfants, pour les visiteurs de l'extérieur, pour les écoles) et qu'il n'y ait pas des différences entre les personnes qui vont dans ce parc.

Vous parlez de l'absence. La société des amis du Musée a été informée systématiquement par le conservateur tout au long de l'examen de ce projet. La commission a aussi été informée. En principe, elle ne siège que deux fois par année. Elle n'a effectivement pas participé au projet, parce qu'il est exclusivement technique. Il faut beaucoup d'ingéniosité pour occuper chaque centimètre carré du bâtiment de

l'Ancien Stand afin de ne pas perdre de place pour avoir une circulation interne digne d'un musée de notre époque. Les réflexions qui ont été menées sont des réflexions essentiellement techniques. Mais cela ne veut pas dire que la commission n'a pas été informée systématiquement et que la société des amis du Musée n'a pas été informée. Il est clair qu'au moment où il y a une entrée en matière pour le projet de faire des recherches de fonds, la société des amis du Musée s'est engagée. Tout ce que nous pouvons faire et ce que peut faire la société des amis du Musée, c'est faire des recherches de fonds pour ce qu'il y a à l'intérieur des musées (pour les vitrines, pour l'équipement, pour l'audiovisuel, etc.), mais pas pour la construction. Là, je crois qu'il faut bien faire la distinction.

Concernant le groupuscule de dix personnes, je crois que dix personnes, c'est déjà bien assez, parce que chacune de ces dix personnes amène une compétence particulière. Je crois que nous aurions mis trois fois plus de temps pour faire un travail comme cela avec trente ou quarante personnes.

M. Stähli. Au point de vue argent, c'est vrai que la rentabilisation des 14 millions ne viendra pas à rentabilisation immédiatement. Mais ce qui est de la rentabilisation et l'utilité de ce projet, c'est de créer dans cette ville un projet et un site qui est effectivement mobilisateur, pas seulement pour le site du Bois du Petit-Château, pas seulement pour le musée, mais pour l'ensemble de la ville. C'est un endroit dans lequel vous trouvez tous les types et tous les âges de population et c'est un endroit qui est occupé quel que soit le temps ou la saison. C'est par ce biais-là que le site aura une aura à l'extérieur, rendra pour la ville de La Chaux-de-Fonds un attrait supplémentaire. Si nous trouvons un projet mobilisateur qui a une rentabilisation de l'image et de nom pour La Chaux-de-Fonds, je pense que c'est un projet par excellence.

J'ai déjà répondu pour la salle polyvalente. Je comprends fort bien les remarques qui ont été faites par rapport au fait qu'il y ait plusieurs salles polyvalentes. Quand vous allez visiter un musée, il n'est pas envisageable de vous rendre à l'ESTER pour voir les projections sur l'écologie et la nature. Personne n'irait. Ce n'est actuellement pas concevable.

Utiliser le kiosque pour l'agrandir. Le kiosque va rester. Il a une mission à remplir. Il sera un tout petit peu modifié, mais c'est quelque chose que nous pourrions éventuellement différer. Le kiosque vend des journaux, des glaces, des boissons, etc. mais il ne pourra jamais remplacer une cafétéria. J'aimerais aussi rappeler ici que depuis quatre ans, des gens nous demandent de rouvrir le restaurant du Bois du Petit-Château. Ceci est évidemment impossible, parce qu'il n'est pas rentable. Elles nous demandent également de rouvrir la terrasse en été, mais pour toutes sortes de raisons, vous ne trouvez personne qui veut s'installer sur la terrasse. Donc d'un côté nous avons une demande et d'un autre côté nous offrons un lieu d'accueil qui est extrêmement demandé parce qu'il n'existe aucun accueil (seulement quelques bancs à l'extérieur) pour les familles. Je pense que nous pouvons un tout petit peu rétrécir la surface. Mais je crains que nous nous en mordions les doigts très rapidement, une fois que le Bois du Petit-Château deviendra le site que nous visions avec ce projet.

M. Veya, j'ai déjà répondu à certaines choses. Concernant l'unité de temps, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de choses que nous devons faire qui vont coûter dans

les années à venir. Ce ne sera pas dans dix ou vingt ans, mais ce sera dans les prochains quatre, cinq, six ans où nous devons obligatoirement investir dans les deux endroits. Il est vrai que faire le tout ensemble c'est un gros paquet à la fois. Nous ne viendrons pas pour un million ici, deux millions ou Frs 500'000.- là-bas, mais ce sera effectivement un gros paquet et ce sera fait pour cinquante ans.

Concernant l'unité de lieu, si je parle de la synergie à développer dans ce lieu, c'est justement parce que c'est tellement exceptionnel de pouvoir bénéficier d'un endroit pareil. Je pense que les précurseurs (ceux qui ont fait le Bois du Petit-Château il y a cent ans et qui ont construit l'Ancien Stand qui était un bâtiment absolument magnifique mais qui malheureusement a été au fil du temps amputé d'une certaine partie de son bâtiment) ont vu très grand. Ils ont vu un espace culturel. Cent ans plus tard, nous devons l'aménager. Ce sera une volonté politique ou non. C'est évidemment au Conseil général d'en décider.

Concernant l'espace culturel, je crois que je ne vais pas répéter, vous avez très bien vu l'ampleur de la situation.

Je crois que le Conseil communal partage aussi votre vision de dire que si nous voulons conduire un très grand projet (ce n'est pas le premier très grand projet que vous voyez, même s'il est un petit peu plus élevé que celui que nous avons voté à la fin de l'année passée), il faut se donner les moyens. Le même discours a été tenu ici. Je peux me permettre de tenir le même discours, puisqu'il est identique à celui que nous avons tenu quand nous avons présenté l'autre dossier. Il est vrai que sur le plan politique, il n'a peut-être pas passé la rampe, mais je pense qu'il est quand même important que nous y réfléchissions et que nous voyions quelles sont les conséquences et les décisions que nous prenons ensemble.

M. Haldimann, j'espère que le dossier qui vous est soumis ce soir fasse quand même l'objet d'une analyse vraiment conséquente. Que nous en mesurions l'envergure, l'importance pour cette ville et que le prochain Conseil général et le prochain Conseil communal puissent effectivement présenter un projet qui puisse être agréé aussi bien par le Conseil communal que par le Conseil général en place.

Mme Würgler, vous avez aussi fait l'éloge de ce projet, l'intérêt que votre groupe présente. Nous avons tenu compte de la sécurité, de l'énergie. Le projet a duré assez longtemps, parce que chaque détail a été analysé jusqu'au bout pour essayer de trouver la meilleure réponse. Peut-être que nous nous sommes trompés à certains endroits, certainement que nous allons peut-être devoir améliorer certaines choses ou trouver d'autres solutions, mais pour l'instant, ce que nous avons essayé de faire, c'est au moins de répondre à toutes les exigences des lois, mais aussi à la demande qui est faite systématiquement dans les groupes. Vous trouvez effectivement des réponses dans ce dossier.

Je regarde si j'ai là une question à laquelle je n'ai pas encore répondu. Il y a une question qu'a posée Mme Drône au début. Elle a dit que j'avais parlé de 7, 8, 9 millions. Non, Mme Drône, vous pouvez reprendre le rapport et ma réponse. J'ai articulé la somme de 10 millions pour le bâtiment. Il est vrai qu'à ce moment-là, nous n'avions pas encore la vision complète de ce qui devait se faire par rapport au Vivarium et nous n'avions pas encore envisagé de faire le site complet avec la place du Bois du Petit-Château devant (pour sécuriser l'entrée, etc.). Il est vrai que si nous devions redimensionner le projet, nous pourrions certainement redimensionner

certaines choses, mais pas vraiment le bâtiment en lui-même et le Vivarium parce qu'ils sont intimement liés. Je pense que cela ne vaut pas la peine d'investir la moitié si nous avons quelque chose qui est complètement amputé et qui ne présente pas d'intérêt. Par contre, trouver certaines améliorations et économies, certes nous reprendrons le projet et nous regarderons ce qui pourra être fait. Ce qui peut être différé, c'est la place du Bois du Petit-Château et le kiosque qui ne sont pas essentiels. Mais si nous voulons un site complet, il serait intéressant de le faire. Mais nous pourrions toujours y revenir dans quelques années, si effectivement ce n'était pas le vœu du futur Conseil général ou du futur Conseil communal. Mais je n'ai jamais articulé 6 ou 7 millions. Je vous assure. Vous pouvez regarder mes réponses dans le procès-verbal quand vous avez posé la question (dossier du 15 janvier 2003). Je vous assure que j'ai articulé le chiffre de 10 millions.

Je crois avoir fait le tour des questions qui m'ont été posées. Si par hasard j'avais oublié quelque chose, je répondrai encore volontiers. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : A moins que ce soit moi qui ai été inattentif, je posais la question par rapport à la fin de bail à la Poste et je vous demandais si un contact avait été pris avec le bailleur actuel dans le cas où le projet ne pourrait pas se réaliser avant la fin de bail. Merci.

Mme Lise Berthet, directrice des affaires culturelles : Le bail a été résilié, parce qu'il fallait le résilier l'année passée. Nous étions obligés de le faire au mois de septembre. Cela a été fait dans les règles. Pour l'instant, nous n'avons pas encore pris contact. Il est parfaitement clair que nous devons prolonger le bail. Le bail se terminait le 31 décembre 2006. De toute façon, il devait être renégocié. Si le musée ne déménage pas, nous devons renégocier le bail pour un, deux, trois ans ou je ne sais pas combien d'années. Mais nous n'avons pas fait ces démarches avant de savoir dans quelle direction nous allions. Ceci doit être fait dans les prochaines semaines, parce qu'il est évident que nous ne pourrions pas nous retrouver sans bail.

Il est pris acte du rapport par 34 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 287'000.-TTC
pour l'acquisition d'équipements pour l'épandage du sel mouillé

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

L'épandage du sel en hiver est un élément essentiel de l'entretien des chaussées et est si bien entré dans les mœurs que l'usager le considère actuellement comme tout à fait « naturel ».

Bien que la pratique locale implique que seules les routes principales, dont celles empruntées par les transports publics, les routes d'accès aux quartiers et certaines rues à fortes pentes soient systématiquement salées, cela conduit à une consommation de sel importante, la notion de confort poussant par ailleurs à une utilisation accrue au fil des ans.

Le réseau des routes traitées en « route noire » est ainsi actuellement de 57 km. sur un total de 180 km.

La quantité de sel utilisée par hiver varie de 850 à 1350 to selon les conditions climatiques. Cela entraîne en conséquence une dépense d'acquisition annuelle de Fr. 185'000.- à Fr. 290'000.-.

Bien qu'au cours des années, nous ayons acquis des équipements d'épandage performants permettant une utilisation adéquate du sel, il s'avère indispensable de réduire les quantités de sel à l'avenir pour deux raisons principales soit :

- Atteintes moindres à l'environnement
- Raisons économiques

Utilisation de sel mouillé

Actuellement la technique d'épandage du sel à La Chaux-de-Fonds est celle du « sel sec » soit la dispersion sur la chaussée du sel tel qu'il est stocké dans les silos du Centre d'entretien des Travaux publics à la rue du Marais (CTP).

Or, depuis plusieurs années, une autre technique est pratiquée à grande échelle, l'épandage du « sel mouillé ».

Le sel mouillé est produit par l'humidification du sel sec au moyen de solutions salines. Il permet d'éviter une dispersion au moment de l'épandage, de traiter des surfaces plus larges, il adhère mieux que le sel sec sur une chaussée givrée ou glacée ; de plus il engage plus rapidement un processus de dégel et libère plus longuement les routes de la glace.

Grâce à son action rapide et aux moindres pertes qu'il engendre, le sel mouillé peut être utilisé en plus petites quantités pour une efficacité en même temps plus élevée.

L'épandage de sel mouillé est une chose très courante à l'extérieur des localités depuis longtemps et on y recourt maintenant couramment aussi à l'intérieur de celles-ci. Il apparaît, selon les différentes enquêtes connues, que la quantité de sel utilisée peut être réduite de l'ordre de 25% avec la technique du sel mouillé.

Cette technique ayant donc fait ses preuves, nous avons procédé à des essais ces dernières années en ville de La Chaux-de-Fonds pour vérifier si cela posait éventuellement des problèmes en raison de l'altitude de notre ville et plus particulièrement des conditions climatiques et des températures parfois très basses.

Il a aussi été constaté que la mise en œuvre de cette technique n'entraînait pas d'atteintes supplémentaires aux véhicules d'épandage pour autant que ceux-ci soient correctement préparés et régulièrement nettoyés après usage.

Ces essais effectués par notre personnel et avec un de nos véhicules spécialement équipé ont montré que cela ne posait aucun problème et qu'une économie de l'ordre de 20% à 25% de la quantité de sel était envisageable. En conséquence, nous proposons d'acquérir les équipements nécessaires pour la préparation et l'épandage de sel mouillé.

Description des équipements

Les équipements nécessaires à l'épandage de sel mouillé consistent en équipements fixes et en équipements mobiles.

Équipements fixes

Il s'agit de l'installation de préparation et de stockage de la saumure et d'approvisionnement des véhicules d'épandage.

Elle se compose principalement d'une cuve équipée de pompes et conduites pour effectuer le mélange d'eau et de sel (saumure), et d'un réservoir de stockage pour celle-ci. Elle comprend aussi les conduites d'alimentation en eau et en sel, prélevé dans un seul des silos et les conduites d'alimentation des équipements d'épandages montés sur les véhicules.

Toutes ces installations peuvent prendre place dans le local attenant aux silos qui avait été dimensionné à l'époque pour les accueillir.

Il y aurait lieu d'ajouter à ces installations un système de mesure des niveaux dans les silos à sel existants car nous rencontrons des problèmes pour déterminer leur degré de remplissage. En effet, nous devons monter sur les silos pour mesurer manuellement le niveau de remplissage ce qui prend beaucoup de temps et est dangereux selon les conditions atmosphériques.

En outre, comme le prélèvement du sel pour la préparation de la saumure se fera sur un seul silo pour limiter l'ampleur des installations techniques, l'information précise et permanente de son degré de remplissage est indispensable pour éviter une rupture d'approvisionnement. Les deux autres silos seront affectés, comme actuellement, au seul stockage du sel pour l'un, et du gravier pour l'autre.

Equipements mobiles

Ce sont les agrégats d'épandages (saleuses) montées sur les véhicules.

Quatre véhicules sont équipés pour l'hiver pour le salage des routes. Les petits véhicules affectés à l'entretien des trottoirs et qui procèdent à l'épandage de sel ne sont pas inclus dans ce changement de technique en tous les cas dans un proche avenir.

Deux véhicules ont déjà été équipés en prévision de l'introduction probable de ce nouveau système lors du renouvellement des agrégats d'épandage effectués ces dernières années, de tels agrégats pré-équipés étant moins onéreux que des transformations ultérieures. Deux saleuses existantes doivent donc être transformées.

Investissements

Des offres, tant pour les installations fixes que pour les installations mobiles ont été demandées aux fournisseurs potentiels, ceux-ci étant, vu la nature du marché, peu nombreux.

Les montants nécessaires à la mise en place du système d'épandage de sel mouillé sont donc les suivants :

➤ Installation de préparation de saumure	Fr. 190'000.-
➤ Aménée d'eau (CTP – local silos)	Fr. 34'000.-
➤ Système de mesure dans les silos	Fr. 16'000.-
➤ Modification de 2 saleuses	Fr. 37'000.-
➤ Divers et imprévus (env. 5%)	Fr. 10'000.-
Total investissements	<u>Fr. 287'000.- TTC</u>

En se basant sur une réduction de la consommation annuelle de sel de l'ordre de 20% qui est une estimation prudente, l'économie sur les frais d'achat de sel se montera à Fr. 45'000.- en moyenne par année.

L'entretien des installations fixes étant négligeables et celui des saleuses déjà compris dans nos budgets, seuls l'amortissement et les intérêts doivent être pris en compte.

Les investissements ainsi consentis pourront donc être rentabilisés assez rapidement.

Conclusions

Afin de rendre plus performant le salage des routes tout en réduisant la consommation de sel et les nuisances environnementales, nous proposons donc de procéder dorénavant à l'épandage de sel mouillé. Cet investissement étant rentabilisé en peu d'années, l'opération nous semble judicieuse.

Le présent rapport a été accepté par la Commission des Travaux publics dans sa séance du 12 mai 2004.

Nous vous prions donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
vu un rapport au Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 287'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'équipements pour l'épandage du sel mouillé.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10%.

Article 3.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président: La Secrétaire:
Chs Augsburg C. Stähli-Wolf

M. Alex Fischli, soc. : Quelle joie, Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, par un débat court, de parler aujourd'hui du sel mouillé et, de l'entretien hivernal des chaussées, alors que les beaux jours approchent et après avoir parlé du Naturama. En restant sérieux, nous remercions le Conseil communal du rapport qui est présenté, de la démarche tout à fait judicieuse qui nous est faite pour l'entretien de nos routes en hiver. Ce rapport nous apprend que la quantité de sel utilisée par hiver est considérable et que cela a sans contexte une influence sur l'environnement. Avec les chiffres cités dans le rapport et avec l'aide d'une petite règle de trois, il apparaît que les Frs 45'000.- d'économie estimés sur la consommation de sel correspondent à 200'000 kilos de sel au moins sur les routes de notre ville. C'est énorme. Pour l'économie de sel, pour cette amélioration, nous vous remercions. Il est évident que le PS acceptera ce rapport.

M. Emile Saison, éco. : Les Verts accepteront le crédit de Frs 287'000.- pour l'acquisition d'équipement d'épandage de sel mouillé. Nous sommes sensibles au fait que cette nouvelle méthode soit propice à l'amélioration de l'environnement et engendre des économies pour la ville.

Toutefois, un petit grain de poivre vert dans la saumure : puisque nous reconnaissons les bienfaits de cette méthode depuis plusieurs années, pourquoi ne pas l'avoir introduite plus tôt ? Je vous remercie de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, pop-us : Voici un rapport comme nous les aimons. C'est d'abord un rapport intelligent qui apporte de réelles améliorations, tant au plan écologique qu'économique pour la ville, mais aussi pour ses habitants qui verront certainement d'un très bon œil se réduire les projections de sel sur leurs voitures et autres biens stationnés en bordure de route.

Un projet aussi bien préparé. Des essais préalables ont été menés avec les employés qui seront amenés à utiliser cette nouvelle technique. Et également bien préparé dans le sens où de nombreuses anticipations ont été faites, tant en ce qui concerne les locaux des TP que les équipements récents des véhicules.

Bref un projet qui ne manque pas de sel et pour lequel le Conseil communal, visiblement, s'est mouillé ! C'est donc sans hésitation que nous accepterons le crédit qui nous est proposé en nous réjouissant de voir d'autres propositions de ce type améliorer à l'avenir la qualité du fonctionnement de notre commune. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : Nous sommes au printemps et voilà que vous nous soumettez un rapport qui concerne l'hiver prochain. C'est bien d'être prévoyant, mais prétendre qu'il y a urgence ce soir de voter ce crédit ne nous a pas convaincus. Pourquoi cette précipitation ? Nous aimerions avoir quelques explications.

En ce qui concerne ce rapport, nous pouvons accepter cette demande de crédit puisque ce système devrait permettre un meilleur dégagement de nos routes et une réduction de la pollution.

Au niveau financier, nous ne ferons pas vraiment des économies, puisque l'amortissement et les intérêts nous coûteront environ Frs 41'000.-, alors que la dépense en sel sera réduite de Frs 45'000.-. Dans les temps qui courent Frs 4'000.- est

toujours bon à prendre, nous ne ferons pas la fine bouche, mais est-ce bien réel, car nous nous posons deux questions. Cette nouvelle technique ne va-t-elle pas augmenter le travail d'entretien ? Les kilomètres parcourus avec un camion rempli de sel mouillé ou de sel sec sont-ils les mêmes ? Merci de bien vouloir répondre à nos questions.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-ppn : Le groupe libéral-ppn acceptera ce crédit. Etant donné qu'il est très clair, je serai bref.

Les deux raisons qui nous ont fait accepter ce crédit, comme nous avons pu le lire en page 1, sont la diminution de 20% à 25% de la quantité de sel répandu sur les routes et surtout l'atteinte réduite pour l'environnement.

Mais nous avons toutefois deux questions. Y a-t-il moins d'atteintes aux peintures de marquage avec cette pratique ? En cas de grand froid, le circuit d'eau qui permet le mélange en eau et en saumure ne risque-t-il pas de geler ? Merci.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Je remercie les groupes de leur accueil à ce rapport post-hivernal et pré-prochain hiver. Je vais répondre de la manière suivante aux différentes questions que vous avez posées en commençant par M. Fischli qui a fait une règle de trois. Je n'ai pas vérifié, cela me semble énorme, mais il faut savoir que la quantité de sel que nous utilisons est impressionnante. Quand il fait des hivers très froids, nous devons commencer très tôt le salage. Il est vrai que nous avons ce problème de protection de l'environnement à affronter, raison pour laquelle nous avons cherché des solutions écologiquement meilleures. La solution que nous vous proposons aujourd'hui est meilleure. Elle a été testée.

M. Saison, nous n'avons pas fait les choses plus tôt, parce que nous avons testé, nous avons regardé comment les autres s'organisaient avec le sel. Vous saurez que la ville de Genève a fait une tentative avec de la saumure et a connu une dramatique expérience, parce que la ville de Genève a gelé. Donc il y a un mécanisme suivant la température avec la saumure, ce sont des éléments qui se produisent. Nous avons attendu que la technique soit suffisamment au point pour pouvoir la tester en ville de La Chaux-de-Fonds. Elle a été testée pendant deux hivers avant d'être homologuée par les chauffeurs, par les responsables de la voirie, par la direction des Travaux publics. Aujourd'hui, les choses sont suffisamment connues pour pouvoir vous être proposées.

Mme Morel, il n'y a pas d'urgence. Ce n'est pas le problème. Mais nous devons commander les appareils et ensuite les installer. Les prochains gels peuvent se produire dès octobre.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Au mois d'août !

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Le président est un peu déprimé ce soir. RIRES. Nous essayons de prévenir plutôt que de guérir. Je pense qu'il n'est pas raisonnable de nous en faire le reproche. Financièrement, je sais que Mme Morel ne croit jamais à mes économies, elle a déclaré publiquement que par exemple le ramassage des poubelles ne permettait pas d'économies au niveau des

Travaux publics ce qui est une erreur. Des économies ont été annoncées de l'ordre de Frs 150'000.-. Si Mme Morel figure encore dans le prochain Conseil général, elle pourra le constater elle-même. Il y aura une économie. Bien entendu, il y a l'amortissement des appareils, mais il ne s'élèvera pas à Frs 45'000.-. Il restera un différentiel. Je dirais que nous achetons régulièrement des appareils que nous devons amortir, qui ne nous permettent pas toujours des économies; là au moins, nous assumons nos achats d'une manière qui me semble manifester un bon sens de la gestion.

Mme Gazareth, oui, les voitures en bordure des routes seront certainement contentes, surtout leurs propriétaires, même si souvent les voitures en bordure des routes ne devraient pas y être quand la saleuse passe.

Concernant les questions de M. Rohrbach, les peintures routières sont essentiellement abîmées par les chasse-neige. La saumure n'arrangera certainement rien, mais comme vous pouvez le constater, à l'heure actuelle déjà, nous devons refaire nos peintures extérieures régulièrement. Donc il n'y aura pas une aggravation spectaculaire. Je dirais que la situation est d'ores et déjà problématique.

Concernant le gel, non, le système a été testé. Il ne risque pas de geler dans les appareils. En tout cas, à l'heure actuelle, nous n'avons pas cette problématique. Mais c'est vrai qu'il y aura un affinage et des observations à faire de façon à bien prévoir les moments d'usage de ce sel mouillé, de telle sorte que nous n'ayons pas de mauvaises surprises. Mais il n'y a en principe pas de problème envisagé de ce point de vue.

Je remercie tous les groupes de l'accueil qu'ils ont réservé à ce rapport et de donner l'occasion au Conseil communal de prévoir l'hiver prochain et de préserver l'environnement dès l'hiver prochain. Je vous remercie.

L'arrêté est accepté par 33 voix sans oppositions.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de
Fr. 2'000'000.- (TVA incluse)
pour le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades de l'Hôpital
de La Chaux-de-Fonds

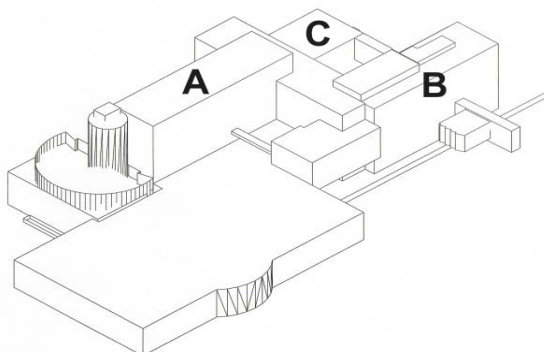
(du 12 mai 2004)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Conformément au rapport présenté à votre autorité le 24 septembre 2002 et à la planification financière s'y rapportant, nous souhaitons désormais procéder à l'assainissement complet des façades du bâtiment B de 1966 de l'hôpital (cf. plan ci-dessous) et pallier ainsi les nombreux « courants d'air » dont souffrent les patients et le personnel de l'établissement.



Rappels

EXPERTISE DES FAÇADES

Les fenêtres en bois du bâtiment de 1966 se sont dégradées au fil du temps (40 ans, durée de vie remarquable compte tenu des conditions climatiques de La Chaux-de-Fonds). Jusqu'à maintenant et dès 1996, quelques fenêtres ont été changées en fonction des besoins annoncés ou en urgence par le service technique.

Les rapports d'experts remis respectivement en juin 2000 et en mars 2002 à la direction de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds dans le cadre de l'assainissement énergétique des bâtiments a mis en évidence la nécessité de procéder, d'une part, à un assainissement doux des façades (traitement simple en surface des défauts du béton et application d'une peinture protectrice), d'autre part, au remplacement des fenêtres, des tablettes extérieures, des meneaux et des stores et, enfin, à la réfection des caissons de stores.

L'état du béton des façades est bon et les éléments préfabriqués qui les composent ne devront pas subir de travaux d'entretien en profondeur avant 30 à 50 ans. Les caissons de stores, d'une conception dépassée, sont à refaire. Ils occasionnent des pertes thermiques importantes, ne sont pas étanches à l'air ni à l'eau et leur entretien est de surcroît difficile. Ils doivent être modifiés et dotés d'une isolation thermique appropriée.

L'étude énergétique a montré que le changement des fenêtres permettra en améliorant la qualité de leur vitrage une économie de consommation de chaleur.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le coût global de cette opération a été estimée à Fr. 9'207'000.-. Ce montant selon le devis estimatif se répartit de la manière suivante :

CFC 1 - Travaux préparatoires :	5.8 %
CFC 2 - Bâtiment :	87.35 %
CFC 4 - Aménagements extérieur :	3.1 %
CFC 5 - Frais secondaires :	3.8 %

La planification initiale des travaux de rénovation des fenêtres et des façades prévoyait une réalisation par étapes (au minimum par façade entière du fait de la nécessité d'utiliser un échafaudage). Un montant annuel de Fr. 1'000'000.- permettait de financer l'ensemble des travaux de rénovation sur une période de 9 années.

Dans l'intervalle, et en raison du projet dit « global » consistant en la réfection générale des secteurs d'hébergement et du bloc opératoire de l'hôpital et en l'agrandissement de ce dernier en Est, la priorité pour le remplacement des fenêtres a été donnée au bâtiment B pour un montant estimé à Fr. 2,5 millions. En effet, selon l'étendue du « projet global », d'une part, une partie des fenêtres des bâtiments B et C pourrait ne pas être changée, mais seulement renouvelée et,

d'autre part, la conduite des travaux de remplacement des fenêtres en Est serait facilitée et donc moins onéreuse dans le cadre d'une rénovation complète des secteurs concernés.

De ce fait, la suite des opérations de rénovation des fenêtres et des façades dépendra des décisions qui seront prises par les autorités pour le « projet global ».

Phase préparatoire

La préparation des travaux s'est effectuée sur la période 2002 – 2003.

La mise en place d'une commission pluridisciplinaire a permis d'établir un choix définitif sur la qualité et le gabarit de la fenêtre à retenir. Deux fenêtres pilotes ont été installées afin de choisir le matériau et le gabarit les plus adéquats aux besoins d'exploitation (confort des usagers, entretien, hygiène hospitalière) et aux normes sécuritaires et énergétiques. Un physicien du bâtiment, le Service de l'Énergie de la Ville ainsi que le Service de l'urbanisme nous ont apporté leur soutien dans cette phase de conception.

Cette manière de procéder nous a permis d'établir un choix sur des bases concrètes et de maîtriser les détails de réalisation du changement des fenêtres. Le cahier des charges technique pour la réalisation de cet ouvrage est ainsi particulièrement détaillé.

Le projet de réfection des façades a obtenu l'aval de la Police du feu et des constructions le 21 avril 2004 (Permis de minime importance - dossier no 11739).

A ce jour, le crédit de un million de francs obtenu le 24 septembre 2002 a permis de financer à hauteur de Fr. 214'000.- l'étude du projet, la mise aux normes (sécurité antichute) des fenêtres remplacées ces dernières années et la réalisation de quatre modules de fenêtres prototypes.

Travaux 2004

FENÊTRES

Matériaux

Suite aux tests grandeur nature réalisés en 2003, le choix du matériau s'est finalement porté sur des fenêtres bois-métal. En effet, ce matériau présente un rapport qualité prix supérieur au PVC métal.

La fenêtre bois-métal offre une finition industrielle de meilleure qualité, sa stabilité et son étanchéité donnent pleinement satisfaction. Celle en PVC-métal présente des gauchissements et des voilements qui favorisent, entre autres, une usure prématurée des systèmes de fermeture des ouvrants. Ce phénomène d'usure est particulièrement aggravé dans le cadre d'un usage en collectivité, du fait d'un maniement moins soigneux qu'en milieu domestique.

La couleur bleue des fenêtres, caractéristique de la façade de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, ne peut être maintenue durablement que sur un support en bois. En effet, le PVC teinté ainsi que l'aluminium thermolaqué utilisés dans la composition des fenêtres PVC-métal ne résistent pas aux effets des UV.

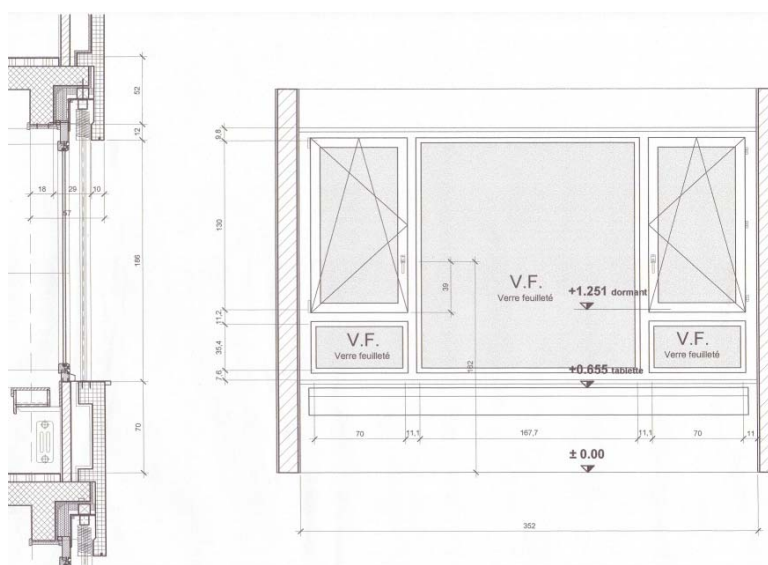
De surcroît, le PVC en vieillissant libère des particules indésirables pour le maintien d'une qualité d'air satisfaisante en milieu hospitalier. L'entretien régulier des fenêtres bois-métal par l'application d'une nouvelle couche de peinture pallie cet inconvénient.

L'investissement initial est d'environ 10 % supérieur dans le cas de fenêtres bois-métal comparativement à des fenêtres PVC-métal. Néanmoins, compte tenu de la différence de durée de vie des deux matériaux, (40 ans pour le bois-métal - sous réserve d'un entretien régulier - contre 30 ans pour une fenêtre PVC-métal) le coût de la fenêtre bois-métal s'avère finalement inférieur d'env. 20 % (coûts d'entretien non compris).

La qualité du vitrage retenu répond aux exigences environnementales ($U = 1.10$ W/m²k – $RW = 32$ dB – transmission énergétique 60%) et sécuritaires (vitrage fixe feuilleté).

Gabarit

Le choix s'est porté sur des fonctionnalités simples des modules de fenêtres. Ainsi, la fenêtre se compose d'un large vitrage central fixe entouré de deux fenêtres oscillo-battantes (cf. plan ci-dessous). Cet ordonnancement assure un compromis harmonieux entre les qualités esthétiques, fonctionnelles, sécuritaires et économiques attendues.



A l'usage, il s'avère que la grande baie vitrée centrale offre un confort visuel accru.

Equipements complémentaires

Les ouvrants seront équipés d'un système de condamnation pour prévenir les risques de défenestration. L'ouverture de la fenêtre en imposte sera néanmoins possible malgré son verrouillage.

Dans un but d'économie d'énergie, les fenêtres des chambres seront également équipées de contacteurs reliés aux vannes thermostatiques des radiateurs afin d'interrompre le chauffage de la chambre lors de l'ouverture de la fenêtre.

STORES

Les stores en bois peint à projection seront remplacés par des stores à lamelles « tout-temps ». Ceux-ci seront équipés de commandes électriques afin de permettre aux patient(e)s de régler eux-même la luminosité depuis leur lit.

TABLETTES ET CAISSONS

Les caissons seront redimensionnés et isolés. Des tablettes extérieures en aluminium seront installées à la place de celles existant actuellement. Les tablettes intérieures seront également remplacées et adaptées aux normes d'hygiène et de sécurité.

NACELLE

Le crédit alloué permettra également d'équiper l'hôpital d'une nacelle performante, indispensable à l'entretien de la façade.

PLANIFICATION DES TRAVAUX

Les travaux sont planifiés du début juillet à la fin de l'année 2004. Ils s'effectueront en deux phases. Une première, mettant à profit la fermeture estivale de deux unités de soins, qui consistera en une réfection complète de deux étages de début juillet à la mi-août. La seconde, qui procédera au changement des fenêtres deux locaux par deux locaux simultanément sur les étages restants.

Par ailleurs, la réalisation de travaux en milieu hospitalier nécessite des mesures particulières, d'une part, afin de minimiser les nuisances à l'exploitation des locaux et, d'autre part, afin de prévenir tout risque d'infection nosocomiale (contamination aspergillaire). Les entreprises devront ainsi se conformer à des contraintes particulières en matière de circulation des matériaux, des déchets et du personnel, l'essentiel des accès devant s'effectuer par l'extérieur.

Demande formulée pour 2002

Il convient de relever que la demande d'investissement auprès du canton pourrait s'effectuer en neuf temps en fonction de la planification annuelle établie. Cependant, le canton dispose de la demande intégrale. Une première tranche a été acceptée par le canton le 27 mai 2002 et reconfirmée par la Commission de l'hôpital dans sa séance du 4 septembre 2002. La deuxième tranche d'un

montant de Fr. 1'000'000.- a été acceptée par le canton le 14 novembre 2003 et par la Commission de l'hôpital dans le cadre des discussions relatives au budget 2002. Une troisième tranche de 1 million a été acceptée par le Commission de l'hôpital, à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 18 septembre 2003 et reconfirmée lors de sa séance du 11 mai 2004. Enfin, le canton a donné son aval le 12 mai.

Le choix des équipements et des prestataires fait l'objet d'une mise en concurrence dans le respect des conditions liées aux marchés publics.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades de l'hôpital de 1966 est de l'ordre Fr. 9'207'000.-. Comme la réalisation de ces travaux est prévue sur plusieurs années, c'est donc une deuxième tranche d'un montant de **Fr. 2'000'000.-** qui est sollicitée.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant:

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour une deuxième étape de remplacement des fenêtres et d'assainissement des façades de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 2% annuellement sur la valeur résiduelle.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburg

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de
Fr. 150'000.- (TVA incluse)
pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le service hôtelier de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
et la réfection du sol du local où sera installé l'équipement
(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit de remplacement du tunnel de lavage pour la vaisselle de l'hôpital. Cet équipement, acquis en 1988 pour un montant de Fr. 75'000.-, est désormais en fin de vie. Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Equipement

Le service hôtelier de l'hôpital assure en moyenne le lavage d'environ 460 couverts par jour.

L'équipement actuel présente des pannes de plus en plus fréquentes et les coûts y relatifs s'élèvent désormais à plusieurs milliers de francs par année. Ces pannes, le plus souvent d'origine électrique, sont occasionnées par l'usure des pièces d'étanchéité soumises à des conditions extrêmes de fonctionnement en milieu humide et corrosif (détergents).

Ces arrêts intempestifs de fonctionnement du tunnel de lavage occasionnent des perturbations importantes au sein du service de restauration de l'établissement.

La nouvelle machine offrira des caractéristiques techniques meilleures pour une capacité de traitement légèrement supérieure à celle de la machine actuelle. Ainsi, le séchage de la vaisselle sera plus performant et surtout le système de récupération de chaleur intégré permettra de climatiser le local. Ce dernier point améliorera de manière substantielle les conditions de travail dans ce secteur en palliant les problèmes de chaleur et d'humidité ambiante.

Par ailleurs, l'adjonction prévue d'une table de préparation des casiers de vaisselle améliorera l'ergonomie du poste de travail correspondant, ce qui laisse présager à terme une économie de personnel.

Aménagement du local de lavage

Le changement du tunnel de lavage de la vaisselle doit être mis à profit pour refaire le sol du local de lavage. En effet, ce dernier, constitué de carrelage, n'est plus conforme aux normes d'hygiène alimentaire en vigueur. Le coût de cette réfection s'élève à Fr. 25'000.-.

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour le remplacement du tunnel de lavage pour la vaisselle du service hôtelier de l'hôpital s'élève à **Fr. 150'000.-**. Ce montant comprend le coût de réfection du sol du local où sera installé l'équipement.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ce remplacement.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**
vu un rapport du Conseil communal
a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 150'000. (TVA incluse)- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ainsi que la réfection du sol du local où sera installé l'équipement.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburg

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de
Fr. 170'000.- (TVA incluse)
pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique
d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
(du 12 mai 2004)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 (chaufferie). Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Etat de situation

Les toits de l'hôpital de 1966 ont plus de 30 ans. Les matériaux utilisés pour l'étanchéité ont subi un vieillissement naturel et ne sont plus étanches malgré de nombreuses réparations. De ce fait, l'isolation thermique, réalisée à cette époque avec du liège, s'est décomposée et ne remplit donc plus son rôle, occasionnant d'importantes pertes d'énergie. Il est donc impératif de refaire l'étanchéité et l'isolation thermique de ces toitures.

Le budget demandé devrait permettre de poursuivre la remise en état de ces toits (75% des toits de ce corps de bâtiment a jusqu'alors été refait en plusieurs étapes)

L'étape projetée cette année se situe à l'est du bâtiment, à savoir au-dessus de la chaufferie. Cette toiture présente de nombreuses infiltration qui ont été colmatées à de nombreuses reprises depuis plusieurs années. Cette intervention devient désormais impérative.

De surcroît, ces travaux seront coordonnés avec le chantier de réfection de la chaufferie qui générera des interventions de percements de la dalle pour l'installation de prises d'air et de deux cheminées supplémentaires sur le toit.

Technique

Il est prévu de réaliser l'étanchéité de cette toiture selon une technique bicouche, plus performante que celle dite à monocouche.

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour cette étape de réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de l'hôpital s'élève à **Fr. 170'000.- TTC.**

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal
a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 170'000.- (TVA incluse) est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 2% annuellement sur la valeur résiduelle.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburgers

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 200'000.- (TVA incluse)
pour la réfection de la régulation des monoblocs
de climatisation et des boîtes à débit de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds
(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit de réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit variable de la plate-forme médico-technique (PMT) de l'hôpital. Ces monoblocs assurent le conditionnement de l'air des locaux d'oncologie-radiothérapie, de la pharmacie, de l'Institut neuchâtelois de microbiologie (INM), de la consultation d'ophtalmologie, des soins intensifs, du laboratoire, des services Administratifs et de la Tourelle. Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Techniques

Les monoblocs de ventilation servent à assurer la qualité de l'air dans les locaux de l'hôpital. Certains monoblocs acheminent l'air de l'extérieur vers les locaux, après conditionnement (réchauffement ou refroidissement selon la demande). D'autres, équipés de récupérateurs de chaleur, extraient l'air "vicié" des locaux. Tous ces monoblocs sont équipés d'un système de régulation électronique qui assure la gestion complexe des débits et de la température de l'air.

Les boîtes à débit variable régulent électroniquement le débit d'air des circuits périphériques de pulsion ou d'aspiration pour maintenir la température demandée dans chaque local.

Maintenance

Après 14 ans de service, les régulations concernées (12 monoblocs et 160 boîtes à débit variable) ne fonctionnent plus à satisfaction et notre fournisseur ne peut plus assurer la fourniture des composants électroniques de rechange. Il est à noter que ces systèmes de régulation installés en 1990 sont d'une génération des années 1980. Il devient donc impératif de procéder à leur changement.

Les boîtes à débit variable sont malheureusement très difficiles d'accès (les bureaux d'ingénieurs ont négligé cet aspect de la maintenance) et 30% du budget servira au démontage et au remontage des faux-plafonds.

Planification financière

Pour raisons de planification financière, il est proposé d'effectuer cette réfection en quatre phases. Les éléments récupérés des premiers travaux serviront de pièces de rechange pour la maintenance des installations jusqu'à réfection complète des régulations.

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour la réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit variable de la PMT de l'hôpital est de l'ordre Fr. 790'000.-. Comme la réalisation de ces travaux est prévue sur plusieurs années, c'est donc une première tranche d'un montant de **Fr. 200'000.-** qui est sollicitée.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 200'000.- (TVA incluse) est accordé au Conseil communal pour la réfection de la régulation des monoblocs de climatisation et des boîtes à débit de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:

Chs Augsburg

La Secrétaire:

C. Stähli-Wolf



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- (TVA incluse)
pour le remplacement de 56 lits de
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit de remplacement de 56 lits d'hospitalisation de l'hôpital. Les lits acquis dans les années 1966 à 1968 ont rendu de grands services, mais ils sont désormais devenus obsolètes, leur remplacement doit être envisagé. Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

Situation actuelle

Les lits en service depuis bientôt 40 ans sont de plus en plus souvent en réparation. Les révisions effectuées par le service technique sont faites avec des pièces récupérées sur les lits mis hors service. Par ailleurs, des pièces comme les barrières anti-chute ou les potences ne sont plus disponibles chez le fournisseur.

Ces lits ne correspondent plus aux critères d'ergonomie en vigueur actuellement aussi bien pour le patient que pour le personnel soignant. Ils sont lourds, difficilement maniables, etc. En outre, ils ne possèdent pas de batterie. Donc, si le lit n'est pas à proximité d'une prise électrique, le personnel doit utiliser la commande manuelle pour l'installation du patient. La « césure genoux », recommandée actuellement pour un meilleur positionnement du patient dans son lit, n'existe pas et il arrive fréquemment que la personne alitée glisse vers le pied du lit lorsque le dossier est remonté.

Equipement

Les lits médicaux sont considérés actuellement comme des dispositifs médicaux et doivent répondre aux exigences de la LPT (loi sur les produits thérapeutiques) et de son ordonnance d'application Odim en matière de sécurité (circuits

électriques, charge mécanique et caractéristiques des barrières antichutes), d'hygiène hospitalière et de maintenance.

Le concept actuel des lits médicalisés favorise le confort et la sécurité du patient et améliore ainsi la qualité de son séjour. Ces lits permettent un positionnement optimal de la personne alitée et préviennent ainsi les risques de glissement lors de l'articulation du lit.

La conception ergonomique des lits actuels facilite la mobilisation du patient et la dispensation des soins. Le risque de blessures pour le personnel soignant lié à la manutention, en particulier lors de l'installation du patient ou de transfert vers le fauteuil, est très nettement réduit (52% des accidents liés aux manutentions des patients sont des lésions dorsales imputables au lit).

Demande formulée pour 2003

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

Le choix des équipements fera l'objet d'une mise en concurrence dans le respect des conditions liées aux marchés publics.

Conclusion

Le besoin financier global nécessaire pour le renouvellement complet du parc des lits de l'hôpital est de l'ordre Fr. 1'200'000.-. L'achat de ces équipements est prévu sur quatre années ; c'est donc une première tranche d'un montant de **Fr. 300'000.-** qui est sollicité.

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**
vu un rapport du Conseil communal
a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 300'000.- (TVA incluse) est accordé au Conseil communal pour l'acquisition de 56 lits à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- La dépense sera amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président: La Secrétaire:
Chs Augsburgers C. Stähli-Wolf

Mme Françoise Ducommun, soc. : Tous les rapports qui nous sont soumis sous ce point ont d'ores et déjà été acceptés tant par la commission de l'Hôpital que par le Canton. C'est dire qu'ils ont passé le filtre d'un examen rigoureux et que la nécessité des travaux à entreprendre ainsi que du matériel à acquérir n'est plus à démontrer. L'objet le plus coûteux de ces cinq rapports concerne le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades de l'Hôpital. Notre Conseil a déjà eu l'occasion de débattre de ce sujet et a clairement accepté cette indispensable réfection, s'interrogeant même sur la pertinence de son étalement sur neuf ans. Notre groupe acceptera donc ces cinq rapports.

Concernant l'Hôpital, attachés que nous sommes à préserver des soins de proximité de même qu'à conserver au site Chaux-de-Fonnier les missions que prévoyait la planification hospitalière et qui lui garantissent sa qualité d'hôpital de soins aigus, nous avons encore une question. Si le Conseil communal a déjà répondu lors de notre séance du 1^{er} avril dernier aux diverses questions que nous nous posions en relation avec la création d'un EHM, peut-il aujourd'hui nous renseigner sur l'avenir de la pédiatrie de La Chaux-de-Fonds. D'avance nous l'en remercions.

M. Emile Saison, éco. : Les Verts accepteront les cinq crédits d'investissement pour l'Hôpital, lesdits crédits ayant été par ailleurs acceptés par le Canton.

Concernant les fenêtres, nous relevons l'excellent travail de la phase préparatoire et la mise en place d'une commission pluridisciplinaire pour le choix. Nous sommes également sensibles au choix des matériaux qui a été fait ainsi qu'au souci des décideurs de respecter au mieux l'aspect extérieur des façades de cet édifice.

Nous comprenons qu'après quinze ans d'utilisation à raison de 460 couverts par jour, le tunnel doit être remplacé et qu'à cette occasion le sol soit mis en conformité. Nous relevons dans ce rapport le souci des décideurs quant à la santé des travailleurs.

Quand nous lisons en introduction le nombre et l'importance des locaux touchés par la climatisation et la ventilation défectueuses, nous nous demandons si ce n'est pas l'ensemble du crédit qui devrait être présenté et que les travaux soient entrepris rapidement, afin de ne pas tomber dans les couacs que nous avons connus avec la chaufferie du même Hôpital.

Enfin, si le prix d'un lit d'hôpital peut paraître exorbitant (Frs 5'357.- pièce), il faut tenir compte de toutes les exigences actuelles en matière d'hygiène, de confort et de sécurité, que ce soit pour le patient comme pour le personnel et nous relevons, là aussi, le souci des décideurs pour la santé du personnel. D'autre part, avec la nouvelle philosophie en matière de confort des chambres de notre Hôpital, des lits de plus de quarante ans n'ont plus leur place. Pouvez-vous nous dire ce qui adviendra des anciens lits ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Cette fois-ci, le Conseil communal a fait fort. Nous avons l'habitude de un ou deux rapports. Ce soir, c'est cinq d'un coup qui ont fait le parcours (proposition à la commission de l'Hôpital, puis projet envoyé au Canton, puis retour à la commission de l'Hôpital après acceptation du Canton et passage devant le Conseil général) pour un montant de Frs 2'820'000.-. Il est normal

que cela se passe ainsi, puisque c'est la Ville qui emprunte, mais l'Etat qui paye, mais avec l'établissement hospitalier multi-sites, cela devrait changer, puisque les investissements et les dépenses seront du ressort du Canton.

Nous accepterons tous les rapports, mais nous avons une remarque à propos des fenêtres, sur le thermolaqué. Nous aimerions avoir la preuve que le thermolaqué est plus résistant et moins cher que la solution bois qui nécessite de poser une nouvelle couche toutes les X années. Au fait combien de fois et dans quel délai ? Je vous remercie.

M. Markus Stähli, rad. : Nous aurions quelques questions sur ces rapports. Nous aimerions savoir pourquoi ces rapports ont seulement passé en commission en mai 2004, alors que le Canton a donné son accord en novembre 2003.

Pourrons-nous récupérer tout l'argent que nous investissons si l'Hôpital est cantonalisé ?

En ce qui concerne le crédit de Frs 2'000'000.-, certainement que tous les patients de notre Hôpital qui ont fait un séjour pendant une période de forte pluie et de froid ne contrediront pas le remplacement des fenêtres et l'assainissement des façades, car celles et ceux qui ont remarqué les courants d'air et les inondations à l'intérieur des chambres pourront être soignés dans de bons locaux.

Nous aimerions savoir si la dépense pour la fermeture des radiateurs par contacteurs électriques sur les vannes thermostatiques est justifiée pour une économie d'énergie. Quel est le prix à payer pour ce système électrique et d'entretien futur ? Quel sera aussi le problème de la température de la chambre sur les malades si un patient doit avoir la fenêtre ouverte et que le chauffage sera arrêté pendant toute la durée de l'ouverture de cette fenêtre ?

Pour les rapports des crédits du tunnel de lavage hôtelier, réfection de l'étanchéité et isolation thermique, réfection, régulation, climatisation, remplacement de cinquante-six lits, notre groupe acceptera ces différents crédits. Nous vous remercions de vos réponses.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Je ne vais pas paraphraser tous les préopinants, donc je vais me limiter à poser deux questions qui se sont posées dans notre groupe lorsque nous avons parlé de ces cinq demandes de crédit, que nous accepterons toutes.

Ce sont les deux questions suivantes. Le groupe s'est interrogé de savoir pourquoi ces petits rapports nous arrivaient en grappe en toute fin de législature. La deuxième question : pourquoi est-ce que nous n'avons pas choisi la procédure de crédit-cadre par exemple pour les lits ; pourquoi voter un crédit-cadre et ensuite de l'étaler dans le temps pour remplacer les lits en quatre ans. Je vous remercie.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice de la Santé : Je remercie une nouvelle fois les groupes de leur accueil. Bien entendu, le Conseil communal était un petit peu embêté de devoir vous présenter en fin de législature autant de rapports. Ce sont des rapports essentiellement techniques qui portent sur des objets très précis. Ce ne sont pas des rapports très compliqués, mais il est vrai que ceux qui l'ont fait ont eu raison de le relever, c'est désagréable de se trouver soudain confronté à une quantité aussi

importante de petits rapports à traiter. Je vais ainsi répondre en même temps à M. Veya sur la grappe des rapports et à M. Stähli concernant les délais. Ce sont des rapports qui ont été votés à l'appui du budget 2003 et nous pourrions constater également que le Canton a utilisé la totalité de l'année 2003 pour nous donner son aval à ces différents sujets. Donc nous avons attendu. Il y a un rythme qui est extrêmement difficile et qui aura été de plus en plus difficile avec les réponses du Canton concernant les crédits hospitaliers. De ce fait, nous nous sommes penchés sur des objets plus importants et nous aurions dû, probablement, mais pas forcément pu, vous présenter ces objets sur les premières séances de janvier et février. Il y a un encolonnement qui se fait au niveau de l'ensemble des conseillers communaux aussi. Avec ces petits rapports-là, finalement, nous ne les avons pas présentés immédiatement. Vous nous en voyez désolés. Néanmoins, ce sont des dossiers qu'il faut maintenant finaliser avant la fin de la législature, de telle sorte que les nouvelles autorités puissent s'occuper des crédits 2004, pour lesquels nous espérons du Canton qu'il y répondra plus rapidement. Voilà concernant les délais et les grappes de rapports.

Concernant les questions, je vais les prendre au fur et à mesure. Le réseau complet, je le grouperai avec le crédit-cadre de M. Veya. M. Saison s'est posé la question de savoir pourquoi nous ne demandions pas l'ensemble du crédit pour les réparations de la climatisation et de la ventilation et M. Veya demandait pourquoi nous ne demandions pas un crédit-cadre sur les objets qui viennent en tranche. Une des difficultés à laquelle nous nous heurtons, suivant l'étalement des crédits en question, nous rencontrons justement des problèmes du style de ce qui s'est produit pour la chaufferie, c'est-à-dire que les normes évoluent, il y a toute une série de paramètres que nous ne maîtrisons pas et au moment où nous devrions engager ces crédits, nous pouvons nous trouver dans une enveloppe trop restreinte. Nous avons donc préféré cette manière de faire, c'est-à-dire de venir sur un objet précis, déterminé, connu et de ne pas prendre trop d'avance par rapport à l'évolution des dossiers techniques, notamment les dossiers techniques hospitaliers qui évoluent parfois plus vite que nous n'avons la possibilité de concrétiser nos investissements.

Concernant les lits, que vont-ils devenir, M. Saison ? Les lits que nous allons remplacer vont servir de pièces détachées aux lits qui vont rester. Ceux dont nous n'aurons pas l'usage seront donnés. C'est toujours un peu gênant moralement, mais ils vont être donnés dans les pays de l'Est ou dans d'autres pays. A l'intérieur de l'Hôpital, un groupe de travail a été mis sur pied qui a des relations avec des pays en développement, des pays qui ont des difficultés économiques, de façon à pouvoir les appuyer dans leurs démarches. Des projets sont ainsi mis sur pied par le personnel de l'Hôpital proprement dit. Dans ce cadre-là, ces lits trouveront très certainement preneurs.

La question des fenêtres thermolaquées. Les tests ont été faits. Les fenêtres en PVC résistent moins. Mme Ummel, elles ont deux défauts qui sont décrits dans le rapport sur les fenêtres. Elles résistent moins au niveau de la couleur, donc elles mutent et surtout elles posent des problèmes parce qu'elles se désagrègent et à l'intérieur des chambres, elles produisent des particules. L'hygiéniste hospitalière ne souhaitait pas que nous choissions ces fenêtres-là. Les fenêtres bois-métal supportent beaucoup mieux le soleil. C'est vrai qu'il faut les repeindre de temps en

temps, mais elles tiennent nettement mieux le coup. A partir du moment où nous sommes partis sur des fenêtres bois-métal, nous avons une résistance bien meilleure. Nous avons fait un calcul : plus cher aujourd'hui, mais plus durable. De cette manière-là, nous avons arrêté notre choix sur cet élément-là. En tout cas, d'un point de vue urbain, l'Hôpital étant extraordinairement visible, il était important d'avoir des fenêtres qui soient coloriquement stables.

M. Stähli a aussi posé une question sur ces fenêtres, sur les vannes thermostatiques. Je ne peux pas vous donner le coût des vannes thermostatiques, n'ayant pas eu connaissance de votre question suffisamment rapidement. L'idée est que nous puissions aérer, mais que dans la période où la fenêtre est ouverte, le chauffage ne monte pas à fond. Dans le système sortant, si vous ouvrez les fenêtres, les radiateurs réagissent immédiatement et ils compensent la chaleur perdue. C'est absurde, parce que nous essayons de rafraîchir la chambre et en même temps nous la réchauffons. Nous essayons d'éviter ce genre d'événements. Pour les cas particuliers de gens qui devraient à la fois avoir de l'air et du chaud, je suppose que le modernisme des vannes actuelles nous permettra de résoudre ce problème-là.

Il me manque la question de la pédiatrie. Je l'avais gardée pour la fin, parce que c'est une question d'ordre général. La pédiatrie a fait bouger à l'intérieur de l'Hôpital. Je dirais que le Canton a été relativement maladroit dans la manière dont il a lancé ce dossier, puisqu'il a demandé à la ville de Neuchâtel de gérer le dossier de la pédiatrie et de mettre sur pied un groupe de travail pour pouvoir créer un service cantonal. L'Hôpital de La Chaux-de-Fonds était demandeur. Donc ce n'était pas une surprise pour nous, mais nous avons trouvé le procédé légèrement inquiétant. Il y a eu des réactions dans l'Hôpital qui sont apparues dans la presse et qui ont finalement permis de corriger un petit peu le tir, c'est-à-dire que le groupe a été étoffé. La cheffe de Département est même venue à La Chaux-de-Fonds pour écouter les médecins. Nous avons eu un bon échange, de façon à savoir exactement ce que le Canton visait par le principe de la mise sur pied d'un service cantonal et que l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds ne pouvait pas perdre les lits de pédiatrie sans qu'une analyse fine soit faite, parce que cela va poser un certain nombre de problèmes. Il faut que vous sachiez que le Conseil communal s'est exprimé tout à fait clairement sur cette question auprès de la cheffe de Département. Nous ne pouvons pas accepter un projet qui pénaliserait l'Hôpital ou qui aurait un effet cascade. Par exemple, aujourd'hui les lits de pédiatrie, demain l'obstétrique. Il existe, semble-t-il, des Hôpitaux qui fonctionnent avec une obstétrique et pas de lits de pédiatrie. L'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a demandé à pouvoir faire une étude complémentaire. Un rapport sera présenté par l'Hôpital proprement dit qui sera soumis au groupe de travail, de telle sorte que nous ne nous trouvions pas avec une seule version des faits. C'est toujours mieux de parler et de donner son avis avant. Après, c'est plus difficile de remonter le courant. Maintenant, les choses sont en train de se réguler. Le groupe de travail qui a été mis sur pied par Neuchâtel arrive à la fin de ses travaux, mais il va devoir tenir compte des avis qui ont été donnés par l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et c'est heureux. Vous aurez sans doute à suivre ce dossier avec attention, car la répartition des missions entre les hôpitaux sera un dossier très, très délicat. Il faudra donc être attentif et exigeant, sinon, nous pourrions avoir de mauvaises surprises. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Si ce n'était pas le cas, je

vous invite à me les poser. Je ne garantis pas d'avoir toujours les réponses, car je n'ai pas toujours eu les questions !

M. Markus Stähli, rad. : J'avais posé une question pour savoir si nous pouvions récupérer l'argent que nous investissons dans ces frais pour les lits si l'Hôpital devenait cantonal.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice de l'Hôpital : Excusez-moi, vous avez raison. Vous faites référence à l'EHM, il ne s'agit pas d'une cantonalisation à proprement parler. Il s'agit d'une mise en commun de l'ensemble des hôpitaux. Le point de vue du Conseil communal est que tous les frais, tous les investissements qui sont consentis actuellement pour notre Hôpital soient repris par l'EHM. C'est bien le but de l'exercice. Nous n'allons pas garder les investissements. Tout doit partir avec l'Hôpital, tout ce qui a été consacré à l'Hôpital, sinon cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Ce serait tout à fait contre-opérant de vous demander d'investir si nous n'avions pas cet objectif-là.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Si la parole n'est plus demandée, nous allons voter les arrêtés les uns après les autres.

Les cinq arrêtés sont adoptés par 35 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 373'000.-
pour la réalisation de zones 30

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine d'années, la Ville de La Chaux-de-Fonds a vu fleurir de nombreuses zones à la vitesse limitée à 30 km/h (dites zones 30), le plus souvent sous l'impulsion des habitants eux-mêmes.

De plus, la création de zones 30 figure comme l'un des objectifs principaux du Plan directeur de la mobilité urbaine adopté à l'unanimité par le Conseil général en août 2002.

Le Plan directeur de la mobilité urbaine prévoit notamment de « promouvoir la modération du trafic là où c'est possible et où il y a une demande des habitants », de « sécuriser les chemins d'école et les abords des collèges » et d'« aménager des lieux de rencontre pour les habitants ».

La modération du trafic dans les quartiers résidentiels – et en d'autres endroits en ville – est un objectif primordial de la planification communale car elle permet de réduire le bruit, de rendre les routes sûres pour tous les usagers et améliore la qualité de vie en général. Cette modération du trafic contribue également au respect de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir).

À l'heure actuelle, la Ville ne compte pas moins de treize zones 30 réalisées - ou partiellement - et trois sont encore en phase d'élaboration. La liste complète de ces zones est présentée plus loin.

Principes

Jusqu'à 2001, la réalisation de zones 30 intervenait sous forme d'îlots épars au sein de la ville. Des exceptions à la règle générale du 50 km/h étaient rendues possibles par de nombreuses mesures constructives. Le principal inconvénient de cette méthode était la mauvaise lisibilité des limites de ces îlots n'incitant pas au respect des prescriptions.

En 2001, les textes législatifs traitant de la modération du trafic ont été révisés et simplifiés pour aboutir à étendre la surface des zones 30.

Cette nouvelle conception repose sur des études qui démontrent que plus les zones 30 sont étendues et plus les axes à forte circulation sont strictement définis, plus le 30 km/h est respecté sans nécessiter pour autant des mesures constructives importantes.

Le réseau des rues collectrices forme la colonne vertébrale du système de transports urbains capable d'absorber les flux quotidiens de véhicules. Ces rues doivent être prioritaires pour les automobilistes, de manière à les dissuader d'emprunter les zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Le reste du réseau est composé de rues dites d'intérêt local – des rues de desserte – qui permettent une accessibilité accrue aux lieux sans toutefois générer un trafic important. Elles se prêtent souvent très bien à la réalisation de zones 30.

En matière de circulation, la modération du trafic en milieu urbain vise deux objectifs principaux, premièrement la limitation de la vitesse des véhicules dans le périmètre concerné et deuxièmement la réduction du trafic de transit parasite.

Pour limiter la vitesse, il faut créer des portes d'entrée qui agissent psychologiquement en marquant symboliquement l'entrée de la zone. D'autres mesures (stationnement alterné par exemple) sont réalisées de cas en cas pour maintenir la vitesse au niveau prescrit et créer un profil homogène de vitesse.

Pour réduire le trafic de transit, les mesures ci-dessus sont complétées si nécessaire (itinéraires en sens unique ou en boucle par exemple).

Si ces objectifs sont atteints, la modération du trafic engendre des retombées positives immédiates pour les habitants d'un quartier : sécurité accrue des usagers et notamment celle des usagers les plus vulnérables, réduction des nuisances (pollution, bruit). L'ensemble du quartier retrouve une nouvelle quiétude.

La transition entre espaces urbains de fonctions et de caractéristiques spatiales différentes se fait au moyen d'éléments de délimitation optique ou physique. Ces éléments ont pour but d'indiquer aux usagers de la route un changement du caractère de l'espace routier nécessitant une adaptation du mode de conduite (norme VSS n° 640211, 640212 et 640213).

Le passage du réseau des rues collectrices à celui des rues d'intérêt local doit être marqué significativement par différentes mesures pour capter l'attention des automobilistes afin de leur faire réduire leur vitesse. L'entrée – et la sortie – de la zone doit se faire par une porte qui peut prendre des formes différentes selon les villes et leurs conditions particulières. Pour la signalisation des portes, la plupart des villes privilégient la réduction de la largeur de la chaussée par un élément fixe (bac à fleurs ou bloc de béton) surmonté de la signalisation ad-hoc.

La règle de la priorité de droite s'applique systématiquement dans une zone 30, à moins que des raisons de sécurité routière n'exigent que la règle soit supplantée par des mesures de signalisation routière.

A l'intérieur d'une zone 30, il n'est pas prévu de passage pour piétons car le but d'une telle zone est – en autres – d'accroître la sécurité de tous les usagers. Cependant, des passages pour piétons peuvent être aménagés lorsque d'impérieuses raisons de sécurité pour les piétons l'imposent.

A La Chaux-de-Fonds, il est impossible de disposer des éléments fixes de réduction de la largeur des chaussées car ils compliquent singulièrement le déneigement. Nous nous sommes jusqu'ici bornés à indiquer les entrées des zones 30 par de la signalisation verticale et du marquage au sol.

Cette manière de faire a suscité à juste titre des réactions négatives des automobilistes, dont l'attention n'est pas suffisamment attirée par la signalisation verticale. La légalité de ces zones 30 sans portes suffisamment marquées a même été contestée par certains.

Au gré des travaux de remplacement des canalisations, la construction de quelques trottoirs continus a été réalisée pour marquer les entrées et les sorties des zones 30 existantes. Il s'est avéré que ces trottoirs constituaient des signaux efficaces pour rendre les automobilistes attentifs au changement de vitesse prescrite.

L'Office fédérale des routes a alors été consulté pour savoir si ces trottoirs continus pouvaient être considérés comme des portes au sens de l'article 5 de l'Ordonnance sur les zones 30 du 28 septembre 2001 et sa réponse a été positive. Cette mesure doit bien sûr être complétée par une signalisation dite par zone qui dicte les droits et les obligations des différents usagers de l'espace public.

ETAT DES LIEUX

Le plan intitulé « *Zones 30 km/h réalisées et en projet* » est annexé au présent document. Il localise les différentes zones 30 km/h situées sur le territoire communal.

Zones 30 réalisées

Zones 30	Rues ou tronçons de rues inclus	Etat	Total portes	Portes à réaliser
Avocat-Bille	Avocat-Bille, Docteur-Dubois, Célestin-Nicolet, Retraite, Creuse	réalisée	5	0
Beau-Site	Beau-Site, Jardinets, Buissons, Mont-Sagne, Eglantiers	réalisée	4	4
Bellevue	Bellevue, Côte, Docteur-Kern, Etoile, Place-d'Armes	réalisée	6	5
Collège de l'Ouest	Temple-Allemand, Progrès	réalisée	4	0
Gentianes	Gentianes, Ormes, Fantaisie	réalisée	5	2
Le Crêt-du-Loche	Le hameau du Crêt-du-Loche dans son ensemble	réalisée	3	3
Les Allées	Les Allées, Tunnels, Olives, Jonquilles, Couvent	réalisée	7	2
Place du Bois	Place du Bois	réalisée	2	0
Progrès	Progrès, Moulins, 1er-Mars, Temple-Allemand	réalisée	5	3
Reuse	Reuse, Solmont, Charles-Humbert	réalisée	3	2
Signal	Signal, Tête-de-Ran, Tourelles, Combe-Grieurin, Tilleuls, Montbrillant, Chasseron, Tir-Fédéral, Armes-Réunies	réalisée	9	9
Sophie-Mairet	Sophie-Mairet, Epargne, Arbres, Arthur-Münger, Coteau	réalisée	4	3
Total			24 portes réalisées	33 portes à réaliser

D'après le tableau ci-dessus, un constat peut être tiré ; parmi les zones 30 déjà réalisées seules quelques-unes d'entre elles bénéficient sur l'ensemble de leur périmètre d'un trottoir continu.

Les douze zones 30 ont été aménagées jusqu'ici ne comprennent pas moins de cinquante-sept portes d'entrée et de sortie, dont 24 sont déjà aménagées en trottoirs continus et 33 restent à réaliser.

Zones 30 en projet

Ces trois projets de zones 30 ont été établis à la demande de nombreux habitants. Le projet de zone 30 du quartier de l'Industrie a même fait l'objet de nombreuses séances d'un comité de quartier avec le Service d'urbanisme pour la mise au point du projet, qui comprend en plus la plantation de quelques arbres et la pose de mobilier urbain.

Zones 30	Rues ou tronçons de rues inclus	Etat	Total portes	Portes à réaliser
Chasseral	Chasseral, Printanière, Rochettes, Prévoyance, Frênes, Hêtres, Bois, Kikajons, Bassets, Lazaret	en projet	6	6
Chevreuils	Chevreuils, Chapeau-Rablé, Postiers, Recrêtes, Cheminots, Primevères, Fusion	en projet	7	7
Industrie	Industrie, Pont, Soleil, Sagnes, Terreaux, Fleurs, Moulins, Sentier, St-Hubert, Gazomètre	en projet	13	6
Total			26 portes réalisées	19 portes à réaliser

A ces zones 30 en projet il faut ajouter celle des Alérac (Cavallier-de-Paille, Arrosoir-Rouge, Sombaille), qui vient d'être réalisée mais dont le coût est intégré au crédit d'aménagement accepté par le Conseil général. D'autres demandes feront l'objet d'un examen détaillé ultérieurement.

Estimation des coûts de réalisation

Les coûts de génie civil d'un trottoir continu se montent à environ CHF 1'700.- /m², soit environ CHF 10'000.- par unité, auxquels s'ajoutent les frais de signalisation et de marquage.

Pour les zones déjà réalisées

Les coûts pour terminer la réalisation des zones déjà réalisées se répartissent de la façon suivante :

Trottoirs continus (33)	330'000.-
Divers et imprévus 5 %	16'500.-
TVA 7.6 %	26'500.-
TOTAL	373'000.-

Pour les zones projetées

Pour les zones 30 projetées, les coûts comprennent, outre la réalisation des trottoirs continus, la pose de la signalisation verticale

Trottoirs continus (19)	190'000.-
Signalisation routière (1'000.-/porte)	19'000.-
Marquage au sol	5'000.-
Main-d'œuvre (72.-/h)	7'000.-
Mobilier urbain + végétalisation	30'000.-
Divers et imprévus 5 %	11'200.-
TVA 7.6 %	16'800.-

TOTAL **279'000.-**

CALENDRIER

Les travaux s'échelonnent sur trois ans, menant de front d'une part l'achèvement des trottoirs continus des zones 30 déjà réalisées et d'autre part la réalisation de celles qui sont en projet.

Travaux à entreprendre

Année	Zones en projet	Zones réalisées
2004	Industrie, Chevreuils	
2005	Chasseral	Beau-Site, Bellevue, Gentianes,
2006		Le Crêt-du-Loche,
2007		Les Allées,
		Progrès,
		Reuse,
		Signal

L'ensemble des travaux de construction des trottoirs continus devra être planifié d'entente entre les services communaux concernés.

Conclusion

Pour permettre la mise en conformité des zones 30 existantes par la construction des trottoirs continus, un crédit de CHF 373'000.- est nécessaire.

Pour la réalisation des zones 30 déjà projetées ou à venir, un poste devra être ajouté dès 2005 au budget des Travaux publics pour un montant annuel de CHF 95'000.-.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 373'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation de trottoirs continus marquant les limites des zones 30.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires à ces investissements

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières découlant des travaux à effectuer.

Article 4.- Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2,5 %.

Article 5.- Les dépenses seront comptabilisées au compte des investissements.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburgers

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

Annexe : 1 plan « Zones 30 km/h réalisées et en projet »

M. Francis Portner, pop-us : Notre groupe acceptera bien volontiers la demande de crédit qui nous est soumise ce soir.

Dans les faits, actuellement, il existe plusieurs variantes quant à l'attitude des automobilistes au niveau de leur vitesse de déplacement. Ceux et celles qui respectent le 30 km/h et le 50 km/h en fonction des panneaux de limitation. D'autres qui ne respectent pas volontiers ni l'un, ni l'autre, par principe. Certains respectent les zones 30 et roulent aussi à 30 km/h sur des tronçons pourtant limités à 50 km/h, spécialement parce qu'ils jugent nécessaire de faire attention à la sécurité. Ils sont également capables de passer à 50 km/h dans des zones plus dégagées. Il y a donc ceux qui respectent la loi uniquement, ceux qui préfèrent fixer les limites à leur sauce et encore ceux qui respectent la loi mais aussi les circonstances de circulation. Cette petite analyse vise à justifier totalement des mesures de prévention et de limitation du danger et de répression envers les contrevenants au code de la route.

Fort de ces constatations, je me permets maintenant de faire quelques remarques et suggestions sur le rapport proprement dit. Tout d'abord en page 1, nous lisons : "le plan directeur de la mobilité urbaine prévoit de sécuriser les chemins d'école et les abords des collèges". A partir de là, je ne comprends pas pourquoi nous ne trouvons pas écrit noir sur blanc que des zones 30 vont se réaliser autour de tous les collèges de la ville. Je le répète, mais ce sera la dernière fois dans ce Conseil, qu'il existe une commission sécurité sous la responsabilité du directeur de l'Instruction publique et que c'est aussi dans cet organisme que doivent être traités des thèmes tels que celui de ce soir. Actuellement, j'ai l'impression que plusieurs commissions se penchent sur des préoccupations identiques, mais ne collaborent pas suffisamment (sécurité pour les écoliers, plan de mobilité urbaine, zones 30 pour n'en citer que trois). Je ne suis pas opposé aux projets de zones 30 qui figurent en pages 5 et 7, mais j'aimerais encourager le Conseil communal à fixer des priorités; les alentours des collèges en sont une.

Un autre point me tient à cœur : il s'agit de l'entrée des zones 30. Et corollairement également les sorties. En effet, je trouve important de signaler clairement les choses. Dans le rapport, des trottoirs continus, des signaux et des marques au sol nous sont évoqués. Je trouve cela bien mais pas suffisant. Je souhaiterais que nous creusions l'idée de mettre une banderole d'entrée comme sur une ligne d'arrivée de course cycliste ou pédestre. En écrivant recto-verso un texte pour l'entrée et pour la sortie. Faut-il un dessin, un texte ou autre chose, c'est égal. Le principe pourrait être de faire des banderoles de couleurs différentes par exemple pour chaque zone, avec un slogan personnel au quartier par exemple. J'estime important de marquer encore davantage de telles zones, la rupture avec le 50 km/h devant être forte. Nous connaissons la campagne "A pied c'est mieux". Sur le même slogan nous pourrions aussi écrire sur les banderoles "A 30 km/h c'est mieux". Je pense que nous devrions créer un concept des zones 30. Dans le rapport, nous constatons que presque toutes les zones réalisées ne sont pas finies. Je penche pour une réalisation complète, de qualité, réfléchie avec les habitants et de concert avec tous les services concernés. Je préfère nettement des zones de qualité, même si leur nombre n'augmente pas vite, qu'une quantité de zones nonterminées. Si j'insiste sur l'importance des entrées et des sorties, je pense aussi que l'intérieur de la zone doit être pensé. Pas toujours à grands frais, pas forcément partout à la même échelle, mais

là aussi avec sérieux et méthode. Comme référence négative, je citerai la rue des Tourelles, où les voitures et les bus roulent plutôt à 50 qu'à 30 sur une longue ligne droite.

Pour terminer, j'aimerais clairement dire que notre groupe est satisfait du travail déjà effectué par le Conseil communal mais que nous avons envie que ce dossier évolue en quantité et en qualité.

J'attends du Conseil communal des réponses et peut-être des engagements clairs, spécialement en ce qui concerne la priorité des zones 30 à créer autour des collèges et sur la problématique de la signalisation des entrées et des sorties de ces zones. Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, éco. : Après l'échec de la zone de rencontre devant le peuple et pour meubler le vide béant qui pourrait en découler pour les vingt prochaines années, il pourrait être bon de ne pas rester totalement inactif urbanistiquement parlant. Puisque nous avons admis, en tant que population et en additionnant toutes nos peurs, de courir le risque de voir notre centre s'étioler, notre cœur se nécroser, nous croyons que la stratégie qui consiste à aborder le problème par l'autre bout, à savoir par la revitalisation des différents quartiers et l'amélioration des conditions de vie qui y règnent, est un bon palliatif auquel nous ne pouvons que souscrire. En outre, les buts visés et les moyens de les atteindre font partie de la rhétorique verte depuis toujours, à tel point que les Verts n'en ont plus le monopole, et c'est heureux.

Nous soutiendrons donc la demande de crédit du Conseil communal et souhaiterions même, dans la foulée, que celui-ci se montre plus incitatif. Nous sommes persuadés que de nombreux habitants de nombreux quartiers n'auraient d'autre désir que de voir ceux-ci se transformer en zones 30, mais ou ne savent pas comment s'y prendre ni à qui s'adresser, ou sont rebutés par les lenteurs technico-administratives auxquelles ils doivent faire face. Il n'est pas normal que des gens tout feu tout flamme derrière un projet finissent satisfaits mais dépités lorsque celui-ci se concrétise X années plus tard. Diantre, il ne s'agit finalement que de cosmétique à l'échelon de la cité ! Ceci dit, nous croyons qu'une forme de développement de notre ville passe par une multiplication de telles zones 30 jusqu'au moment où les zones 50 actuellement dominantes seront réservées à quelques voies de transit pseudo-rapides, voire même repoussées à la périphérie de la localité pour peu que le centre n'y ait pas été déplacé.

Pour revenir à notre objet, nous nous refuserons à poser des questions techniques sur le bien-fondé de tel ou tel type de "porte", de marquage au sol ou de végétalisation, mais oserons trois questions. Premièrement, constatant que Frs 375'000.- seront investis pour réaliser des zones 30 qui existent déjà virtuellement, puis que Frs 95'000.- seront ajoutés chaque année au budget TP pour donner du corps aux zones 30 en projet, nous ne comprenons pas le montage financier présenté dans le rapport et qui rend possible l'aménagement non réalisé du quartier de l'Industrie en zone 30 cette année encore, conformément aux vœux des habitants, qui eux, piaffent d'impatience depuis longtemps déjà.

Deuxièmement, ne pourriez-vous être plus précis sur les délais des zones soi-disant réalisées et dont les travaux de réalisation justement devraient s'étaler

entre 2005 et 2007, à savoir Beau-Site, Bellevue, Gentianes, Le Crêt-du-Loche, Les Allées, Progrès, Reuse, Signal. Cela intéresserait assurément les intéressés !

Troisièmement, qu'en est-il de l'étude de mise en zone 30 des rues Bois-Noir, Charles-Naine, Arc-en-Ciel et Beau-Temps d'une part et Vieux-Patriotes, Winkelried, Josué-Amez-Droz, Sempach et de la Ruche d'autre part. Ces propositions de l'ATE touchant des quartiers habités par des personnes modestes ont été bottées en corner en 2002 par le Conseil communal et ne sont même pas mentionnées dans le rapport de ce soir. S'agit-il ici du petit oubli regrettable de la soirée ou d'une intention délibérée de circonscrire ces zones 30 dans des sphères plus huppées ? Merci.

M. Laurent Kurth, soc. : Le groupe socialiste, peut-être sentant la fin de la législature arriver, sera moins lyrique que les préopinants, mais il a quand même deux-trois choses à dire sur ce rapport qu'il approuvera. Il dira sa satisfaction, il dira aussi que l'aménagement des zones 30 tel qu'il nous est proposé dans ce rapport va dans le sens de la légalité, de la sécurité et s'inscrit aussi dans les axes du plan de mobilité, dont le groupe socialiste attend qu'il soit revivifié par de nouveaux projets après le cuisant échec de la votation populaire, dont nous ne rappellerons même pas le nom. Les propositions qui nous sont faites vont aussi aux yeux du groupe socialiste dans le sens d'une mobilité intelligente (comme quoi nous pouvons quand même encore utiliser ce terme-là), qui concilie l'utilisation de la voiture (que nombreux d'entre nous dans cette salle continuent de penser que c'est un engin utile et parfois bienfaisant) avec la qualité de vie en ville, en particulier dans les quartiers.

C'est dans cette perspective que le groupe socialiste m'a invité à poser deux questions avant de redire son soutien à ce rapport. La première des questions est de savoir ce qu'il advient d'un projet dont nous entendons parler en ville, mais qui n'est pas mentionné dans ce rapport, à savoir la création d'une zone 30 aussi dans le quartier des Montagnons et d'autre part de savoir si l'ensemble de la ville, dite en damier qui fait l'objet de nombreuses mises en valeur pour les gens de l'extérieur, ne pourrait pas aussi bénéficier de façon plus générale de l'extension des zones 30, de façon à ce que les personnes qui y habitent profitent davantage de la qualité de vie que ce type de quartier peut offrir. Je vous remercie.

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : Le groupe libéral-ppn sera très court sur ce sujet. Mais sa brièveté est à l'inverse de l'intérêt et de l'importance qu'il porte à ce rapport. Les zones 30 font partie du dossier "sécurité" pris globalement. C'est dans cette perspective-là que nous devons les placer. Nous devons donc veiller à ce que ces zones 30 soient bien placées. Nous les voyons pour notre part autour des bâtiments publics (collèges et autres) et nous voulons éviter qu'elles soient perdues par contre dans des zones où à la fois les automobilistes et les piétons sont peu nombreux (très haut dans la ville, vers les rues de Pouillerel, etc.) où certaines rues, à l'évidence, ne se prêteraient pas à ce genre d'exercice. Il faut donc veiller à les concentrer aux endroits où véritablement elles assurent à la fois la sécurité des piétons, la convivialité des habitants et permettent aussi un trafic normal, un trafic certes limité à 30, mais quand même un passage normal des véhicules. Pour nous, il s'agit là de quelques éléments importants de ce dossier. Nous ne saurions inciter le Conseil communal à céder à la demande des habitants. Certes, c'est un critère important,

parce que pour qu'une zone 30 fonctionne, il faut que les habitants soient partie-prenante à l'opération, mais il nous apparaît parfaitement possible de refuser des zones 30 dans des endroits où précisément, celles-ci ne rempliraient pas les fonctions que nous leur attribuons.

Nous avons constaté dans les conclusions du rapport avec un certain effroi qui nous a vite été épargné que vous prévoyiez un poste de Frs 95'000.-. Nous avons compris cela comme un poste budgétaire et bien évidemment pas comme un poste en terme de nouvel engagement. C'est bien comme cela qu'il faut l'entendre ? Je crois qu'en relisant le texte, il est vrai que c'est comme cela que raisonnablement nous devrions l'entendre, mais nous serions complètement rassurés de l'entendre par la bouche du Conseil communal. Merci.

M. Philippe Laeng, rad. : Je ne vais pas trop vous étonner. Le groupe radical refusera ce rapport, car il n'y a vraiment aucune urgence pour prendre position ce soir. Nous ne sommes d'ailleurs pas du tout opposés aux zones 30 à l'heure, mais seulement au forcing.

De plus, nous souhaitons vivement que les zones 30 à l'heure, bien qu'utiles, soient repensées dans la globalité de la circulation en ville et non par des éléments saucissonnés.

Nous attendons donc la mise en place d'une vraie commission de la circulation pour la prochaine législature, et elle aura du pain sur la planche. Merci.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Je voudrais remercier presque tous les partis politiques de rentrer en matière, et prendre directement les réponses aux questions qui ont été posées. Je crois que c'est ainsi que nous serons le plus rapide et le plus utile.

Tout d'abord pour répondre à M. Portner concernant les zones 30 autour des collèges et les mesures de sécurité. Effectivement, il existe une commission de sécurité par l'Instruction publique qui fonctionne d'ailleurs en collaboration avec CISAMUR. Certaines personnes sont d'ailleurs mêmes dans les deux instances. Donc nous avons une coordination qui se passe particulièrement bien. Mais disons aussi franchement que nos collèges ne sont pas tous en situation de pouvoir être mis tout autour en zones 30, parce que nous avons des collèges comme la Charrière, les Forges, la Promenade où nous avons les bus qui passent devant ; nous avons une circulation qui passe sur une route principale, donc cela pose quelques problèmes. Et il n'est pas d'emblée évident que nous puissions sans autre y réaliser des zones 30. Le problème doit être examiné spécifiquement dans les circonstances où se trouve le collège et dans l'implication que cela signifie dans le réseau de circulation.

Les portes et les sorties. Là encore, souvent les entrées sont des sorties, parce que nous avons des routes qui ne sont pas des routes à sens unique. Effectivement, ce que nous cherchons, c'est de faire en sorte que ces entrées soient marquées. Dès lors qu'elles sont marquées, les sorties le sont aussi et les sorties sont moins problématiques dans la mesure où nous partons d'une vitesse de 30 pour pouvoir l'accroître jusqu'à 50. La sortie est moins problématique que l'entrée. Je réponds globalement ici sur les problèmes de sécurité pour dire qu'il est essentiel, et c'est pour cette raison que nous venons maintenant devant votre Conseil, que nous puissions

réaliser déjà un certain nombre de réalisations dans le courant de l'automne parce que des problèmes de sécurité se sont posés. Des interventions nous sont parvenues, car des gens qui ont trouvé que ce n'était pas normal que nos zones 30 ne soient pas mieux signalisées dans leurs entrées. Passablement d'automobilistes circulent en zone 30 en croyant qu'ils n'y sont pas. C'est là le problème, d'où la nécessité, et je suis étonné de la position du groupe radical qui se dit habituellement tellement attaché à la sécurité de la population, de faire le nécessaire.

Concept global de zones 30. Et bien oui.

Zone de qualité, c'est précisément ce que nous recherchons à faire. Il faut le dire, pour des raisons d'économies, nous n'avons pas fait des zones de qualité. Nous avons fait des zones 30 pour répondre aux besoins exprimés par la population, parce que c'est l'intention que nous avons, mais nous nous rendons compte maintenant à l'expérience qu'il faut véritablement investir davantage. Pour ceux qui souhaiteraient davantage de zones 30, je vous dis très franchement qu'il faut aussi davantage de moyens financiers. Mais nous restons quand même dans des contraintes budgétaires que vous connaissez. Je crois que le Conseil communal a souhaité être raisonnable, en tout cas, dans sa composition actuelle, nous pouvons imaginer qu'à futur, il y ait plus d'enthousiasme sur ce terrain-là. Il n'en demeure pas moins que ce que nous vous proposons nous semble correct et permet d'aller de l'avant.

M. Herrmann, ici, il ne s'agit pas véritablement de faire du palliatif, mais j'ai bien compris le sens de votre intervention.

Etre plus incitatif. C'est difficile si nous n'avons pas les moyens de réaliser. Nous aimerions bien l'être. Il ne faut pas oublier non plus que lorsque la population a eu à trancher sur l'application de la vitesse du 30 km à l'heure dans les localités, nous n'avons pas une population qui globalement était favorable. Il s'agit quand même de tenir compte aussi de l'avis exprimé en votation populaire avant de se lancer d'une manière inconsidérée.

Il y a des secteurs qui nous permettent d'aller de l'avant parce que nous avons déjà eu des contacts avec la population, parce que les études ont déjà été faites. C'est la raison pour laquelle par exemple dans l'industrie où de nombreux contacts importants ont déjà eu lieu, nous pouvons envisager d'aller de l'avant.

Concernant les autres propositions de l'ATE, je dirais que d'une manière générale, lorsque nous avons des demandes, nous appliquons le système suivant : nous demandons à la personne qu'elle nous envoie une lettre et qu'elle intervienne pour avoir un maximum de signatures. Et ce n'est pas uniquement le Service d'urbanisme qui est concerné mais aussi, la police et les Travaux publics. Nous sollicitons pratiquement une pétition pour que le maximum d'habitants de l'endroit concerné signent et demandent l'application d'une zone 30. Ensuite seulement nous établissons le projet, que nous présentons à l'ensemble des habitants. Nous avons constaté que la limitation de vitesse est mieux respectée si les habitants sont partie prenante à la démarche. Rien n'empêche donc l'ATE, disons-nous, de contacter les habitants des quartiers concernés pour les mobiliser pour autant qu'ils soient mobilisables. Nous avons fait quelques expériences dans certains quartiers, où nous nous apercevons qu'après l'installation d'une zone 30, lorsque nous faisons des contrôles de vitesse, ce sont parfois des gens qui ont signé une pétition qui sont pris

et qui doivent payer le montant de l'amende, contrairement aux vœux qu'ils avaient exprimé quelques années auparavant.

Voilà pour l'essentiel des demandes. Je crois que je ne vais pas entrer plus dans le détail. J'ai certainement répondu à toutes les questions. Sauf celle de M. Kurth concernant les Montagnons. Nous n'avons reçu une demande que très récemment, à ma connaissance, je raisonne de tête.

Quant aux rues en damier en zone 30, bien sûr qu'il y a beaucoup de rues en damier dans notre localité. Cela représente un périmètre extrêmement important. Je crois que là, il faut que nous respectons la procédure que j'ai évoquée tout à l'heure, où nous pouvons impliquer la population. M. Bosshart a raison. Il faut faire une étude soignée pour bien les situer. Il faut effectivement faire aussi une appréciation par rapport aux possibilités éventuelles de revoir notre plan de circulation et de ne pas mettre des zones 30 dans des endroits où nous pourrions imaginer qu'à futur pourrait intervenir une déviation de trafic, par exemple. Je crois qu'il faut tenir compte de ces éléments-là. Cela étant dit, il m'apparaît que j'ai répondu pour l'essentiel à toutes les questions posées et je vous remercie de bien vouloir voter ce crédit.

L'arrêté est accepté par 30 voix contre 3 oppositions.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

concernant l'adoption du
Règlement interne de la Commission économique

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission économique communale existe depuis 1969. Elle a décidé d'utiliser la possibilité que lui offre le Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994 en son article 112 al 2:

"(Les commissions consultatives) peuvent élaborer un règlement interne que le Conseil communal soumet au Conseil général pour adoption".

Elle a chargé le Service économique d'élaborer un projet de règlement qu'elle a adopté ensuite à l'unanimité des membres présents. Le Conseil communal a donc le plaisir de vous soumettre aujourd'hui le projet de Règlement interne de la Commission économique de la Ville.

Les différents articles du règlement (cf. page 2) sont suffisamment explicites pour qu'il ne soit pas nécessaire de vous présenter plus en détail cette commission qui fonctionne à notre entière satisfaction.

Composé essentiellement de représentants de l'économie, cette commission constitue un outil important pour le Conseil communal et les services, en vue d'acquérir des informations de première main sur l'évolution de la situation économique en général et dans notre région en particulier.

C'est pourquoi nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le règlement ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 112 et suivants, en particulier 134 à 136 du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994

arrête :

Rôle

Article premier

¹La Commission économique est un organe consultatif qui conseille le Conseil communal dans sa politique de développement économique.

²Elle est un lieu d'échange d'informations, d'analyse de thèmes prioritaires et de définition de stratégies ainsi que de programmes d'actions.

Composition

Article 2

¹La commission est composée de 15 personnes au maximum. Elles sont nommées par le Conseil communal sur proposition du Service économique. Chaque commissaire doit être domicilié-e à La Chaux-de-Fonds.

²La Commission économique est composée:

- du membre du Conseil communal responsable du Service économique;
- d'un membre du Conseil général par groupe politique,
- de personnes représentatives des différents secteurs de l'économie locale.

³Les Chef-fe-s du Service économique et de l'Office du travail participent aux séances de la Commission économique en tant qu'expert-e-s. Selon les objets traités, d'autres personnes peuvent être invitées.

Tâches

Article 3

La commission est constituée pour assumer notamment les tâches suivantes:

- établir des bilans sur la situation économique locale et faire des réflexions;
- examiner des sujets d'actualité;
- participer à l'élaboration de la politique communale de développement économique;
- contribuer aux démarches de valorisation économique;
- prendre position sur les dossiers qui lui sont soumis par le Conseil communal.

Fonctionnement

Article 4

¹La Commission économique est présidée par le membre du Conseil communal en charge du Service économique. Une vice-présidence est désignée.

²Les travaux de secrétariat sont assumés par le Service économique communal.

Organisation
du travail**Article 5**

¹Au début de chaque année civile, les commissaires définissent les thèmes qu'ils souhaitent aborder et le calendrier des séances.

²Les convocations aux séances sont faites par écrit. Le courrier envoyé contient une proposition d'ordre du jour. Les propos tenus en séance sont résumés dans un compte-rendu qui est envoyé à chaque commissaire.

Entrée en
vigueur**Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburg

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe radical acceptera ce rapport bien qu'il n'arrive pas au bon moment. En effet, il fallait nous le présenter il y a une année pour que les membres qui le proposent puissent l'utiliser ou alors attendre que la nouvelle commission en prenne connaissance pour nous le soumettre. De plus, le président de cette commission va changer. Merci de bien vouloir expliquer pourquoi nous traitons ce rapport ce soir.

M. Philippe Lager, éco. : Les Verts accepteront ce rapport.

M. Charles Bühlmann, lib.-ppn : Si le règlement proposé n'a pas soulevé de question de la part de notre groupe, c'est néanmoins le rôle et l'influence de cette commission qui a été questionnée. Nous souhaitons que cette commission et le Service économique communal s'impliquent plus activement aux tâches selon l'art. 3 du règlement. Cette commission ne doit pas être une commission alibi. Le rôle du Service économique ne doit pas se limiter à un bureau de statistiques. Nous recommandons l'approbation du règlement.

M. Laurent Kurth, soc. : En quelques mots, le groupe socialiste approuvera ce règlement sans enthousiasme, parce que d'abord il ne dit pas grand chose ou beaucoup de banalités. Vous dites qu'une commission consultative est consultée pour qu'elle donne son avis. Cela ne donne pas de grandes indications. D'autre part, vous dites que cette commission sera chargée de conseiller le Conseil communal dans la définition de stratégie de plans d'actions en matière économique. Or, nous n'arrêtons pas dans ce Conseil de dire que cette matière-là dépasse largement les frontières communales et ce règlement, justement, fige la structure d'une commission en disant que les membres doivent exclusivement être Chaux-de-Fonniers. Nous le regrettons. Nous pensons que des conseils avisés peuvent aussi parfois venir de l'extérieur, lorsqu'il s'agit de faire de la prospective.

D'autre part, sans préjuger de l'étude sur la fusion en cours entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, nous pensons que progressivement ces deux villes doivent penser leur avenir ensemble et qu'en particulier les commissions consultatives existantes pourraient regrouper leurs travaux, de façon à permettre aux gens qui réfléchissent sur certains sujets de mener des réflexions communes et de penser l'avenir de cette région et cette agglomération ensemble. Nous demandons au Conseil communal, si tant est que les trois semaines qui viennent puissent le permettre, de réfléchir à ce sujet. Je vous remercie.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Tout d'abord je vais répondre à Mme Morel qui dit que ce n'est pas le bon moment. Disons que c'est le dernier moment ! RIRES. Parce que l'essentiel, c'est que la commission nouvelle puisse siéger avec un règlement nouveau et que les choses se passent bien. C'est bien là notre intention.

Peut-être un petit peu plus sérieusement pour M. Bühlmann. Le rôle et l'influence de la commission, il les connaît. Je crois que cette commission fonctionne bien. Les gens qui représentent l'industrie privée sont très fidèles, je dirais même un peu plus que ceux qui représentent le Conseil général, en moyenne. Donc, nous recueillons

des informations dans les tours de table que nous faisons et ces informations sont utiles au Conseil communal. Il y aussi quelques consultations sur des dossiers particuliers qui ont pu être faites. Je pense dès lors que c'est utile.

Quand vous dites que le Service économique devrait être plus actif et moins statistique, je ne suis pas d'accord ; c'est vrai qu'actuellement nous voyons dans la presse des choses assez curieuses concernant le fonctionnement du Service économique. Ces éléments sont inexacts. Le Service économique fonctionne bien. Je défends ce service et je pense que ce qui est dit est diffamatoire par rapport au personnel qui travaille dans ce service. Nombreux sont les industriels qui pourraient vous confirmer cet aspect des choses.

En ce qui concerne M. Kurth, je comprends l'enthousiasme qu'il manifeste pour une vision plus large des appréciations et du fonctionnement des commissions consultatives. Il n'en demeure pas moins que le problème de la domiciliation est inscrit dans le règlement général, que nous fonctionnons aussi sur des dossiers qui sont spécifiques à la ville, ce qui n'empêche pas d'avoir des visions plus larges au demeurant comme cela a été le cas lorsque nous avons eu les séances groupées des commissions prospectives. Je pense que c'était du bon travail. Je pense que nous devons à futur peut-être nous interroger sur les formes, les modalités que nous pouvons avoir pour conserver certains débats sur le plan local, lorsqu'ils ne peuvent pas être élargis au plan régional parce que ce sont des dossiers précis, concrets, qui ne peuvent pas être soumis à la commission économique s'il s'agit par exemple de crédit d'infrastructures. Je pense d'ailleurs aux domaines de l'urbanisme, de la police des constructions, ou à certains aspects particuliers sur l'occupation du territoire communal de la ville de La Chaux-de-Fonds qui concernent éventuellement certains projets spécifiques liés à l'activité du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Il n'en demeure pas moins que ces questions-là vont faire l'objet d'une réflexion dans le contexte des discussions et des études qui ont lieu maintenant avec la ville du Locle et je pense qu'à ce niveau-là, nous pouvons imaginer que le Conseil général, si des options nouvelles sont prises, pourra être saisi dans les années qui viennent de réflexions et de modifications des structures administratives et notamment démocratiques que nous connaissons pour les Conseils généraux ou par les commissions.

L'arrêté est accepté par 32 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'adoption du Règlement de la Commission d'urbanisme

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la Commission d'urbanisme est une commission consultative. A ce titre, elle peut se doter d'un règlement, mais qui doit être adopté par votre Conseil.

Le règlement actuellement en vigueur est âgé de 24 ans. Il avait été adopté sous le régime de l'ancien règlement d'urbanisme de 1968, qui a été abrogé lors de l'adoption par votre Conseil du plan d'aménagement en 1998.

Le règlement actuel n'est plus adapté à la pratique, ni aux exigences des professionnels de la construction et il entrave la bonne marche de l'administration. Vous trouvez ci-dessous le projet du nouveau règlement, dont les dispositions sont suffisamment explicites pour ne pas le commenter en détail. En bref, la refonte proposée permet à la commission de concentrer son intervention sur les projets d'importance de notre ville, de sorte à améliorer son fonctionnement, tout en déchargeant les commissaires de dossiers qui ne méritent pas leur attention.

Pour ces raisons, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau règlement de la Commission d'urbanisme.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 112, 134 et 135 du Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994,
Vu l'article 7 du Plan et Règlement d'aménagement communal du 26 octobre 1998 (PRAC)¹:

Sur proposition du Conseil communal selon rapport du 12 mai 2004

arrête :

Formation de la
Commission

Article premier

¹Au début de chaque législature, le Conseil communal nomme, sur proposition de la direction de l'Urbanisme, la Commission d'urbanisme.

²Elle est présidée par le Conseiller communal Directeur de l'Urbanisme. En son absence, l'architecte communal le remplace. Le service d'urbanisme présente les dossiers et la police des constructions tient le secrétariat.

³La commission est composée de 15 membres compétents en matière de constructions et d'urbanisme, dont plusieurs doivent être inscrits au Registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Convocation

Art. 2

¹Le service de la police des constructions convoque la Commission en envoyant une semaine au moins avant la date de la séance la liste des dossiers et l'ordre du jour.

²La commission se réunit une dizaine de fois par année en séance ordinaire. Des séances spéciales peuvent être organisées pour l'étude de projets particulièrement importants ou des visites.

³Des dossiers supplémentaires peuvent être ajoutés à l'ordre du jour.

Vote

Art. 3

¹La Commission d'urbanisme donne un préavis consultatif sur les dossiers que le directeur de l'urbanisme lui soumet.

²Elle exprime son préavis à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président départage le vote.

³Les préavis de la Commission sont transmis au requérant par les services communaux et au Conseil communal par le directeur de l'urbanisme.

¹

Art. 7

La Commission d'urbanisme est consultée sur les objets relatifs à l'aménagement du territoire à l'urbanisme et à l'architecture.

Elle est régie par son règlement ...

Informations
complémentaires

Art. 4

¹Sur les dossiers qui lui sont soumis, la commission, peut demander que le requérant fournisse des compléments d'information, par exemple croquis, perspectives, photomontages, maquettes, etc.

²Le Président examine et se prononce sur la requête de complément.

³La Commission peut convier à ses séances des fonctionnaires spécialisés ainsi que les auteurs des projets.

Conflit d'intérêt

Art. 5

Les commissaires directement intéressés par un projet doivent quitter la séance pendant la discussion et le vote y relatifs.

Secret

Art. 6

¹Les membres de la Commission tiendront secrètes les affaires qu'ils sont appelés à traiter et s'abstiendront d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.

²Le Conseil communal peut révoquer tout membre coupable de manquement grave.

Disposition
finale

Art. 7

Le présent règlement abroge et remplace le règlement d'application de la commission d'urbanisme du 23 septembre 1980. Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburg

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

M. Laurent Kurth, soc. : Nous serons assez rapides, puisque nous pourrions faire les mêmes remarques que pour le règlement précédent, donc nous ne les répéterons pas.

Deux remarques supplémentaires en revanche pour demander pourquoi figer à quinze membres le nombre de commissaires d'une part et d'autre part pour demander au Conseil communal s'il ne serait pas judicieux, compte tenu du caractère quand même relativement restreint des tâches qui sont confiées à cette commission d'urbanisme, d'envisager aussi la création d'une commission d'aménagement qui celle-ci pourrait être commune entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Je vous remercie.

M. Charles Bühlmann, lib.-ppn : Le groupe libéral-ppn a étudié ce rapport, son contenu n'a pas soulevé de question et nous l'approuvons.

Néanmoins, l'article de ce jour dans le journal me permet d'ajouter un petit commentaire. J'ai lu dans le rapport ou dans le règlement que "*la commission concentre son intervention sur les projets d'importance de notre ville*". Or, si je lis l'article dans l'Impartial au sujet de la démolition et de la reconstruction d'un vieil immeuble à la rue des XXII-Cantons, je me pose des questions si la commission doit vraiment intervenir pour ce genre de cas. En plus, le litige entre le Canton et la ville me laisse également un peu perplexe. Je dirais que nous jouons au ping-pong au lieu de parler le même langage. Enfin, je trouve que ce genre d'article n'encourage pas à investir en ville le peu de gens qui sont prêts à le faire. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe radical n'acceptera pas ce nouveau règlement. Il n'est ni l'heure ni la période adéquate pour parler de la commission de l'urbanisme. Alors que ce service est sans cesse contesté, qu'il bloque des quantités de dossiers, donc empêche le développement de la ville, vous nous proposez un nouveau règlement sans même joindre l'ancien règlement pour se faire une idée des changements. Ce n'est pas acceptable. Au vu de tous les problèmes que ce service suscite, il nous paraît indispensable de revoir la composition de la commission et d'y prévoir des représentants des partis politiques comme dans la commission économique. Nous proposons d'attendre les élections et de demander au nouveau responsable de ce service de préparer un règlement qui prévoit la participation des partis politiques, entre autres. Nous pourrions étayer nos propos en revenant sur une lettre d'une personne de Martigny qui nous informe de la manière dont travaille le service de l'urbanisme et par conséquent le Conseil communal. Comme la presse s'en est déjà chargée, nous nous arrêterons là, mais nous demandons au Conseil communal de retirer ce rapport.

M. Philippe Lager, éco. : Les Verts accepteront ce rapport.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Juste une question. Dans le très court rapport, vous ne faites pas mention de l'avis de la commission. Je pense que c'est quand même elle qui a travaillé sur son propre règlement. Je vous remercie.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Quelques réponses dans l'ordre où les questions ont été posées. A M. Kurth : figé à quinze membres, cela nous semble important, parce qu'une commission trop petite avec quelques absences parfois peut être insuffisamment dotée pour pouvoir réfléchir. Si nous n'avons pas quinze membres au moins, la répartition professionnelle des orientations et des compétences n'est pas suffisante. Puis un nombre peut-être plus grand, dix-sept, dix-neuf ou vingt-et-un (parce que nous parlons toujours de chiffres impairs), nous amène à des cénacles trop importants. Je crois que ce chiffre est assez optimum et il a en tout cas été retenu.

"Caractère restreint des tâches qui lui sont attribuées", avez-vous dit, si j'ai bien compris. Il n'est pas si restreint que cela. Parce que nous voyons tous les permis de construire, sauf ceux de minime importance. Donc cela représente un travail assez considérable. Elle siège tous les mois et passe en moyenne deux à trois heures pour examiner les dossiers. Donc elle voit tous les plans, fait des remarques, se saisit des plans de quartier et des propositions générales qui sont attribuées aux secteurs de l'urbanisme et de la police des constructions. C'est quand même un travail assez considérable.

M. Bühlmann est intervenu surtout concernant un cas d'espèce. C'est le cas de la rue des XXII-Cantons, au sujet duquel nous avons pu fournir quelques explications à la presse. Comme une lettre était déposée par Mme Tissière de Martigny (nous pouvons donner le nom puisque cela a été évoqué), nous avons fait une réponse qui lui sera envoyée. Je me permets aussi de répondre en partie sur ce plan-là à Mme Morel. Je ne veux pas faire le détail de l'opération, parce que c'est une affaire qui est très complexe. Je dirais ceci. Les délais ont été respectés. Dans ce dossier-là, puisque nous avons parlé de plusieurs années d'intervention, nous ne mentionnons pas qu'entre une décision qui a été prise et qui a été communiquée aux intéressés, il s'est passé une année avant qu'il y ait eu une réaction par rapport à la procédure normale, donc qui ne dépend pas de la ville. Concernant le dossier lui-même, à un moment donné, nous nous sommes trouvés dans une situation (et c'est peut-être indépendant du promoteur lui-même ou des intéressés), où l'interprétation donnée par le Canton conduisait à faire en sorte que nous accordions pratiquement un droit de construire un étage de plus dans chaque situation, lorsque le critère économique montrait qu'il y avait un intérêt à ce que nous mettions un étage de plus. Cela signifie pratiquement que le règlement n'est plus appliqué et que nous ne procédons que par dérogation, alors que les dérogations doivent quand même rester quelque chose qui est limité. Les critères des dérogations sont mentionnés dans la loi cantonale et également dans la réglementation communale. Ces critères n'étaient pas satisfaits. Dès lors, se pose le problème qu'une autorité légale puisse trancher. C'est la raison pour laquelle un recours a été déposé.

Concernant le fonctionnement de la commission, et cela a été mentionné par Mme Morel qui voudrait en faire une commission politique ou en tout cas dans laquelle les partis politiques sont représentés, nous voulons vous dire que ce serait une erreur majeure, parce qu'actuellement, cette commission est composée (je le dis de tête) de cinq à six architectes, de représentants du secteur de la construction, de promoteurs, de gens qui représentent la protection du patrimoine, d'un agriculteur. Il y a un panel de personnes qui de bonne foi, examinent avec le maximum

d'objectivité les dossiers sans tenir compte de critères politiques. Parce qu'ils n'interviennent pas dans le domaine de la construction et de l'esthétique. En tout cas, il ne me semble pas que nous ayons quelque chose à obtenir si nous introduisons des représentants de partis politiques. Il nous apparaît que le critère de la compétence professionnelle, de la compétence d'appréciation est un critère qui est largement suffisant. Nous pensons précisément que ce règlement de commission permet de garantir cette objectivité que nous souhaitons. L'autorité politique étant le Conseil communal. C'est à lui de prendre ensuite les décisions. Pour sa part, il s'efforce de tenir compte des avis de la commission. Dans certains cas, lorsque d'autres types d'intérêts généraux pour la ville sont en présence, le Conseil communal peut se prononcer différemment de ce qu'a proposé la commission d'urbanisme, mais il évite de le faire. En l'occurrence, les positions de la commission d'urbanisme, des services et du Conseil communal sont toujours allés dans le même sens. C'est dans cet esprit que je vous invite à voter ce règlement de commission, parce qu'il permet de fonctionner normalement. Ces éléments contenus dans ce règlement ont été soumis il y a un certain nombre de mois, peut-être même un peu plus d'une année, à la commission qui a eu l'occasion de s'en saisir.

L'arrêté est accepté par 32 voix contre 3 oppositions.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'adoption du Règlement d'affichage
(du 12 mai 2004)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

En 1999, un litige a opposé le Conseil communal à la société d'affichage « Plakatron » qui désirait implanter un dispositif publicitaire (caisson vitré contenant des éléments rotatifs à trois faces, permettant de présenter successivement des affiches différentes) sur le boulevard des Eplatures, à proximité du centre commercial. Outre des problèmes liés à la sécurité routière, le Conseil communal a refusé cette implantation, se prévalant de motifs esthétiques afin de limiter la prolifération d'enseignes publicitaires.

Cette affaire s'est terminée durant l'année 2000 devant le Tribunal fédéral (TF), qui a donné, du bout des lèvres, gain de cause à la Ville, estimant que sa politique de limitation relevait de ses compétences propres. Le TF a cependant relevé que la même rigueur devait être apportée dans tous les dossiers à venir, sous peine de violer l'égalité de traitement et le but poursuivi. Nos services se sont alors mis à travailler sur un plan directeur de l'affichage, définissant les principes à respecter dans ce domaine.

En cours d'étude, le TF a rendu une nouvelle décision (contre la ville d'Arosa) dans laquelle le monopole d'affichage sur domaine privé a été purement supprimé. En dépit de cette suppression, le TF confirmait que les communes gardaient la compétence de contrôler les éléments esthétiques de l'affichage.

Parallèlement, nos services ont dû traiter des demandes, concernant la pose d'enseignes de très grand format, en des endroits sensibles de la ville.

Face à l'évolution du droit dans ce domaine et à la multiplication des demandes individuelles et spécifiques de pose d'enseignes, il s'est rapidement révélé que la seule clause générale d'esthétique contenue dans le PRAC (plans et règlement d'aménagement communal) ne suffisait plus, pour mener à bien la politique instaurée depuis l'arrêt « Plakatron ».

Le Conseil communal étant prochainement amené à octroyer une nouvelle concession d'affichage, nous sommes arrivés à la conclusion que la ville devait se doter d'un véritable règlement d'affichage, applicable à tous, tenant compte des situations spécifiques et constituant la base du cahier des charges de la future concession.

C'est dans ce contexte évolutif que le projet de règlement vous est soumis :

Fondement et contenu

Les lois cantonales sur les constructions et sur l'aménagement du territoire autorisent les communes à adopter des dispositions concernant l'affichage et la sauvegarde des sites. Le règlement proposé s'inscrit dans ces pôles et tend à concilier l'intérêt public à préserver l'esthétique de la ville avec celui des particuliers et des entreprises à faire leur publicité et à signaler leur présence. Comme tout règlement dans ces domaines, il doit être adopté par le Conseil général.

Le but de la réglementation proposée est de limiter la prolifération des espaces d'affichage et d'améliorer l'intégration des installations d'affichages dans leur environnement. Pour atteindre ces buts, le projet soumis divise le territoire en trois zones ou pôles, (les grands axes, zone d'urbanisation sans les grands axes et zone agricole) et définit, par zone et par type d'affichage, les conditions d'emplacement et les formats d'affichage. Ce découpage permet de tenir compte des caractéristiques esthétiques propres à chaque pôle. Schématiquement, plus on s'éloigne des grands axes et plus l'affichage est limité.

Sans entrer dans les détails de la réglementation, technique par définition, il faut savoir que le projet soumis est le fruit d'une analyse fine de l'affichage déjà existant, combinée aux méthodes utilisées par d'autres villes et ayant fait leurs preuves (notamment à Neuchâtel, Genève et Bienne). Ainsi, le règlement résulte d'une codification de la pratique actuelle et des solutions pratiquées par des communes, aussi confrontées aux problèmes que nous connaissons.

Outre les questions liées à l'affichage commercial, le règlement s'attache également à préciser les modalités de l'affichage politique et de l'affichage dit *sauvage*.

En conclusion

Si vous l'acceptez, le règlement proposé dote la ville de l'instrument nécessaire à la poursuite et à la concrétisation de la politique entamée par le Conseil communal depuis maintenant cinq ans. Cet instrument répond aux évolutions jurisprudentielles récentes. Codifiant la pratique actuelle, il permet aussi d'améliorer et d'assurer l'égalité de traitement auprès des particuliers.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal du

arrête:

Vu la loi cantonale sur les constructions du 25 mars 1996 (LCONSTR),
Vu la loi cantonale sur l'utilisation du domaine public,
Vu les articles 57, 68 à 71 du règlement de police du 28 juin 1977,
Vu le Plan et règlement d'aménagement communal du 28 octobre 1998,
notamment ses articles 66 à 68 et 213ss (PRAC),
Vu l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière du 5 septembre 1979
(OSR),

Sur proposition du Conseil communal (rapport du jjmmaaaa),

arrête :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

But

Article premier

¹Le présent règlement a pour but de régler l'emploi des procédés d'affichage, afin d'assurer la protection et l'esthétique des sites, des paysages, des quartiers, des rues et des bâtiments, ainsi que la sécurité routière et l'ordre public.

²Il tend à ménager et à protéger les caractéristiques naturelles, urbanistiques et architecturales de la commune et contribue de cette façon à assurer un cadre de vie agréable.

Définition

Art. 2

¹Un procédé d'affichage est destiné à signaler et / ou à faire de la publicité notamment pour une entreprise, une marque, un produit, une manifestation, un lieu, une idée, une votation ou des élections.

²Sont notamment considérés comme procédés d'affichage tous les moyens graphiques, plastiques, textiles ou d'une autre matière,

éclairés, lumineux, sonores, olfactifs ou autres, ainsi que leurs supports, perceptibles depuis le domaine public, soit notamment les affiches, annonces et panneaux peints, les enseignes, les banderoles, les images fixes, mobiles ou projetées, les émissions sonores ou olfactives.

Champ
d'application

Art. 3

¹Le présent règlement s'applique à tous les procédés d'affichage perceptibles depuis le domaine public, situés sur le domaine public ou privé.

²Ne sont pas soumis au présent règlement :

- a) Les plaques professionnelles non lumineuses et inférieures à 0,25 m², indiquant le nom, les titres, la profession, l'étage et les heures d'ouverture ;
- b) Les procédés d'affichage utilisés durant et sur les lieux des manifestations temporaires.
- c) Les procédés d'affichage installés sur un chantier signalant la construction en cours et ceux des entreprises y travaillant.

Typologie des
procédés
d'affichage

Art. 4

Les procédés d'affichage susceptibles de prendre place sur le territoire communal sont :

- a) *Les enseignes d'entreprise* ; elles sont destinées à signaler une entreprise ou à en faire la publicité. Elles entretiennent toujours un rapport de lieu et de proximité immédiate avec le bâtiment abritant l'entreprise qu'elles signalent. A défaut, il s'agit d'affichage commercial ;
- b) *L'affichage commercial* ; il est destiné à faire de la publicité pour des entreprises, des produits, des prestations de service, des manifestations, des idées ou autres, sans rapport de lieu avec l'emplacement des procédés ;
- c) *L'affichage commercial pour l'immobilier* ; il s'agit des procédés temporaires appliqués sur ou près d'un immeuble, indiquant qu'un objet y est à louer, à vendre ou à construire. Ils doivent être enlevés dès qu'un locataire ou un acquéreur est trouvé ;
- d) *L'affichage officiel* ; il s'agit des publications d'informations officielles émanant de la Confédération, de l'armée, du Canton ou de la commune ;
- e) *L'affichage culturel* ; il est destiné à promouvoir les manifestations culturelles ou éducatives ;
- f) *L'affichage touristique* ; il est destiné à l'information touristique au sens large, englobant notamment : les plans de ville, les listes des hôtels, des musées, les itinéraires de découvertes, les sentiers pédestres, les horaires des transports publics ;
- g) *L'affichage politique* ; il est destiné à la publication des idées, recommandations de vote ou d'élection des partis politiques et des groupes d'intérêt.

Zones d'affichage

Art. 5

¹Le territoire communal est divisé en trois zones d'affichage.

²Le plan de zones d'affichage fait partie intégrante du présent règlement.

Zones et typologie
d'affichage

Art. 6

¹La zone 1 admet tous les types d'affichage.

²La zone 2 admet tous les types d'affichage, à l'exception de l'affichage commercial qui y est interdit, sauf si une des conditions suivantes est remplie :

- a) Le procédé d'affichage a un caractère exceptionnel et de durée déterminée à l'avance ;
- b) Le procédé d'affichage contribue à améliorer l'esthétique d'un lieu ou s'intègre parfaitement à son environnement immédiat ;
- c) Le procédé d'affichage se trouve dans un « abribus » ou dans son axe longitudinal, sur une longueur de dix mètres au maximum.

³La zone 3 n'admet que les enseignes d'entreprises, les procédés d'affichage officiel, touristique et commercial pour l'immobilier.

TITRE II : PRESCRIPTIONS D'AFFICHAGE

Procédés interdits

Art. 7

¹Sont interdits les procédés d'affichage :

- a) nuisant à la sécurité des automobilistes et des piétons ;
- b) mobiles ou projetés tels que définis par l'OSR ;
- c) empêchant le déneigement ou le nettoyage des voies publiques ;
- d) nuisant à l'esthétique des sites, des paysages, des quartiers, des rues et des bâtiments ;
- e) nuisant à la perspective visuelle des éléments environnants ;
- f) situés sur ou devant un bâtiment remarquable selon le plan de site, sous réserve de l'article 10 ci-dessous ;
- g) appliqués devant une fenêtre ou sur un balcon ;
- h) appliqués contre un mur de soutènement en pierres, en moellons ou en crépi ;
- i) appliqués devant une haie naturelle ou aménagée ;
- j) posés sur un véhicule stationné pour une longue durée et visibles depuis le domaine public ;
- k) violant d'autres législations ou heurtant l'ordre public ;
- l) sur les ponts et dans les tunnels.
- m) d'affichage sauvage selon l'art. 18 ci-dessous.

²Toutefois, dans le cas des lettres g), h) et l) ci-dessus, le Conseil communal peut autoriser un procédé d'affichage :

- n) à caractère exceptionnel et de durée déterminée à l'avance ou
- o) contribuant à améliorer l'esthétique d'un lieu ou s'intégrant parfaitement à son environnement immédiat.

Formats

Art. 8

¹Selon les types d'affichages, les formats suivants sont admis :

	R4 : 90 x 130 cm	R12 : 130 x 270 cm	R200 120 x 170 cm	GF : 4 x 3 m
<u>C o m m e r c i a l</u>	Admis	Admis	Admis	Admis
Officiel	Admis	Admis	Admis	-

²D'autres formats peuvent être admis à titre exceptionnel pour les procédés d'affichage commercial concernant des événements particuliers et d'une durée déterminée à l'avance. Le Conseil communal en définit les conditions.

³ Aucun format n'est déterminé pour :

- a) les procédés d'affichage culturel et politique;
- b) les procédés d'affichage touristique, lorsqu'ils font l'objet d'un concept uniforme en fonction des thèmes abordés ;
- c) les enseignes d'entreprise et l'affichage commercial pour l'immobilier. Leur taille, leur couleur et leur forme doivent s'intégrer parfaitement à leur environnement immédiat.

Situation et
implantation**Art. 9**

¹Les procédés d'affichage doivent avoir des proportions harmonieuses en rapport avec les dimensions de la construction ou de l'installation sur ou devant laquelle ils prennent place. Ils s'intègrent à leur environnement immédiat.

²Appliqués en façade, ils se confinent, en principe, dans la partie du rez-de-chaussée de la construction.

³L'implantation des procédés d'affichage ne doit pas gêner la perception des plaques indicatrices de rue, de numéros de bâtiment, de signaux routiers, de plaques de signalisation et ni gêner la pose éventuelle d'une nouvelle signalisation.

Bâtiments
remarquables**Art. 10**

Le Conseil communal peut autoriser des enseignes d'entreprises, des procédés d'affichage commercial pour l'immobilier, touristique, officiel aux abords, sur ou devant un bâtiment remarquable. Un soin particulier doit être apporté à l'esthétique ainsi qu'à la facture du procédé d'affichage et de son support, qui respecteront les proportions du bâtiment.

Supports

Art. 11

Les procédés d'affichage commercial, officiel et touristique prennent place sur des supports prévus à cet effet, approuvés par le Conseil communal et son service d'urbanisme. Ces supports s'harmonisent avec le mobilier urbain officiel.

Pluralité de
supports**Art. 12**

¹Les procédés d'affichage de format identique peuvent être regroupés, par groupe de quatre au maximum, trois pour les supports de type GF (3x4 mètres).

²Les supports regroupés doivent être identiques.

Procédés en toiture **Art. 13**

¹Les procédés d’affichage en toiture sont interdits.

²Dans la zone industrielle définie selon le PRAC, ils peuvent être admis à titre exceptionnel, à condition de s’intégrer harmonieusement à leur environnement immédiat et au bâtiment sur lequel ils sont implantés.

Procédés lumineux **Art. 14**

¹Dans les zone 1 et 2, sont admis les procédés d’affichage lumineux :

- a) d’affichage commercial, officiel et touristique à condition d’être intégrés à un élément de mobilier urbain officiel ;
- b) d’enseignes d’entreprises.

²En zone 3, sont seuls admis les procédés d’affichage lumineux d’enseignes d’entreprises.

³Indépendamment de son zonage, le procédé d’affichage lumineux ne doit jamais nuire à la sécurité routière ou au voisinage.

Concept global
pour enseignes sur
un même bâtiment

Art. 15

Les enseignes d’entreprises sises dans un même bâtiment ou dans un complexe de bâtiments font l’objet d’un concept global, de sorte à éviter la multiplication des procédés d’affichage isolés ou individuels sur le(s) bâtiment(s). A défaut de concept global, les procédés d’affichage individuels laissent un espace suffisant pour chaque entreprise.

Affichage culturel

Art. 16

Le Conseil communal promeut les manifestations culturelles ou éducatives en mettant gratuitement à disposition du public des supports prévus à cet effet. Les procédés d’affichage culturel sont remis au service des Affaires culturelles pour pose et approbation.

Affichage politique

Art. 17

¹Le Conseil communal intègre, dans la concession de l’affichage commercial (art. 19 ci-dessous), l’obligation à charge du concessionnaire de mettre gratuitement à disposition des partis politiques et groupe d’intérêts des supports, en nombre suffisant pour les campagnes des élections ou des votations.

²Il définit les emplacements et peut déroger aux dispositions du présent règlement, dans la mesure où les procédés d’affichage sont installés pour une durée déterminée à l’avance.

Affichage sauvage

Art. 18

¹Est sauvage l’affichage effectué:

- a) en violation du présent règlement ou,
- b) au moyen de colle résistante appliquée directement sur une construction ou une installation.

²L’affichage sauvage peut être éliminé. Les responsables en assument les frais d’élimination.

TITRE III : DISPOSITIONS DE PROCEDURE ET FINALES

Concession

Art. 19

¹Sur domaine public, l'affichage commercial fait l'objet d'une concession exclusive attribuée par le Conseil communal pour une durée de 4 ans. Le Conseil communal peut attribuer cette concession sous forme d'appel d'offres public. Dans ce cas, la législation sur les marchés publics s'applique à l'attribution.

²La concession est un contrat de droit administratif qui définit notamment les emplacements des procédés, la redevance due et les tarifs appliqués par le concessionnaire.

Autorisation et
permis de
construire

Art. 20

¹Sous réserve de l'article 21 ci-dessous, les procédés d'affichage sont soumis, selon leur importance, à autorisation ou permis de construire.

²La loi cantonale sur les constructions s'applique lorsqu'ils sont soumis à permis de construire.

Exceptions

Art. 21

¹ Si la loi cantonale sur les constructions ne s'applique pas, ne sont pas soumis à autorisation :

- a) les procédés d'affichage commercial pour l'immobilier, à condition de respecter strictement les dispositions du titre II.
- b) Les procédés d'affichage commercial, politique et culturel.

Procédure et
coordination

Art. 22

¹Les procédés d'affichage soumis à autorisation ou permis de construire font l'objet d'une demande adressée au service de la police du feu et des constructions, au moyen du formulaire ad hoc établi par ce service qui assure la coordination avec les autres services concernés.

²Le requérant dépose toutes les pièces utiles à la compréhension de son projet (Explications, descriptif, plan, plan de détail, du cadastre, photomontage). Lorsque le procédé d'affichage fait partie d'un projet de construction ou de modification d'un bâtiment, le requérant intègre à la demande principale celle pour le procédé d'affichage.

³ Lorsque le procédé d'affichage prend place sur le domaine privé, l'accord écrit préalable du propriétaire du bien-fonds est requis.

Emolument

Art. 23

Un émolument d'autorisation est prélevé dont le montant est fixé dans le règlement du Conseil communal sur les taxes et émoluments.

Législations
réservées

Art. 24

Sont réservées l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, la loi cantonale sur les constructions, celle sur la procédure et la juridiction administrative et le règlement communal de police.

Entrée en vigueur
et publication

Art. 25

¹Le Conseil communal pourvoit aux formalités légales.

²Ce règlement est publié dans le recueil systématique de la réglementation communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburgger

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf

Mme Fabienne Montandon, présidente : Vous avez vu que nous sommes en présence d'amendements. Nous prenons le rapport n° 7.

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : L'affichage extérieur, sous toutes ses formes, et sa réglementation nous semblent poser des problèmes assez fondamentaux. Il s'agit du ressort du commerce, il s'agit de la vie des associations, il s'agit de l'image extérieure des institutions quand elles se présentent de cette façon-là. C'est un moyen qui nous apparaît comme relativement fondamental en matière de communication. Moyen élémentaire mais fondamental. Il existait d'ailleurs de tout temps, puisque depuis la plus haute Antiquité nous en avons retrouvé des traces; pour ceux qui ont eu la chance de visiter Pompéi, nous voyons des tags et des affiches commerciales, d'ailleurs assez émouvantes, sur les murs de cette ville. Donc je crois qu'il n'y a pas besoin de montrer que c'est un moyen d'expression essentiel de l'individu. C'est la raison pour laquelle sa réglementation nous pose des problèmes fondamentaux et que nous ne saurions accepter une trop grande rigueur. Dans le rapport qui nous est présenté, c'est précisément cette rigueur trop importante qui n'est pas acceptable. Il nous semble que nous poussons le balancier complètement dans l'autre direction. Nous sommes d'autant plus à l'aise dans nos quelques amendements que si certains vont vers un allègement de la rigueur qui nous est proposée, d'autres vont dans un sens d'un resserrement de cette rigueur, en particulier lorsque nous prétendons que l'affichage sauvage "doit être éliminé" et non pas "peut être éliminé", comme le propose le Conseil communal. Considérant qu'il s'agit d'un moyen fondamental et essentiel et que la restriction doit par conséquent être l'exception, nous n'avons pas pu accepter en particulier l'imposition des formats à l'art. 8 de l'arrêté où il nous semble, si nous interprétons correctement la volonté du Conseil communal, que celui-ci a voulu parler de formats maximaux, par opposition à des formats monstrueux ou dépassant toutes les normes possibles et imaginables. Nous pouvons parfaitement le comprendre, mais à l'intérieur de ces maxima, il nous apparaît que nous devons pouvoir jouer avec différents formats de façon relativement simple, parce qu'il y va aussi d'une certaine liberté d'expression en la matière.

Il nous apparaît aussi que des autorisations ne sauraient être de mise, sauf lorsqu'elles sont soumises à autorisation de par la loi cantonale sur les constructions. De toute façon, nous ne pourrions pas déroger à cette loi, par un règlement communal, mais pourquoi imposer aux différentes sociétés commerciales ou autres, associations etc. de passer systématiquement par la procédure d'autorisation ? Celle-ci, nous le savons, sera gérée de façon relativement stricte par le Service d'urbanisme, très certainement, à l'image des permis de construire, dont certains ne ressortent pas toujours avec le meilleur des souvenirs. Nous craignons fortement que cette main-mise de la commune sur l'affichage de façon générale touche toutes les formes d'affichages, puisque nous avons une procédure d'autorisation quand même relativement large. En effet, l'exception ne concerne que l'affichage immobilier temporaire, c'est-à-dire "appartement à vendre, à louer, etc." pendu aux fenêtres ou Dieu sait quoi (nous ne pouvons plus les pendre aux balcons, je vous le signale au passage). Nous ne pouvons pas accepter cela. C'est la raison des modifications que nous proposons aux art. 20 à 22 qui tentent de supprimer la procédure d'autorisation spécifique que veut imposer le Conseil communal, qui s'ajoute aux autorisations

obligatoires déjà imposées (et que nous ne contestons pas) par la loi cantonale sur les constructions. Voilà la raison fondamentale de nos amendements.

Je ne reviens pas sur l'amendement à l'art. 18 al. 2 : "Nous demandons que l'affichage sauvage doive être éliminé" et non pas "puisse être éliminé". Cela nous semble assez légitime. Là, je crois qu'en effet, nous devons avoir une certaine rigueur en la matière. Et à l'art. 19 al 2, il nous apparaît que c'est un lapsus et non pas une modification qui change le sens du texte. Avant, je crois que le texte contenait une erreur, il ne s'agit pas "des procédés", mais à notre avis, "... les procédés", comme nous le proposons dans notre amendement.

Je ne crois vraiment pas que les propositions que nous faisons là vont nous conduire à un affichage aussi échevelé que celui que nous voyons à l'entrée de certaines villes en France, où pendent des affiches vieilles, neuves ou vétustes (même des réclames d'apéritif d'il y a trente ans qui sont encore en train de pendre parfois toute poussiéreuses et presque illisibles). Nous n'avons pas cette situation maintenant, alors que la réglementation, semble-t-il, n'est à votre goût pas encore assez suffisante ou pas encore assez rigoureuse. Nous voulons que le balancier reste un tout petit peu au centre et que dans ce domaine-là, qui est un moyen important et fondamental de l'expression, nous conservions une certaine liberté. Merci de nous suivre dans nos amendements.

M. Pierre-Alain Thiébaud, éco. : Notre Conseil communal a dû afficher une belle dose de courage pour se lancer dans la réglementation de l'affichage dans notre ville. En effet la notion même de l'affichage est difficile à conceptualiser et à faire entrer dans un règlement. Comment définir clairement une affiche d'un message apposé sur un mur ? Où commence le contenu commercial d'une publicité ? Par qui une affiche autorisée peut-elle être posée et sur quel support ? Ce sont autant de questions et d'autres encore qui, à l'évidence se sont posées à notre Conseil et ses services et auxquelles il a bien fallu trouver des réponses adaptées à notre époque.

De tout temps, les femmes et les hommes, individuellement ou en groupe ont choisi la voie publique pour y afficher un message, un mot d'ordre, une idée, une volonté de réunir ou de se rassembler. La forme choisie, son lieu d'affichage, le contenu même fait partie intégrante du style défini par l'auteur dans l'espoir de happer le passant et que le message puisse être compris. Ainsi l'affiche dans son tout, permet en un clin d'œil au passant de reconnaître, s'il est en face d'une pub pour une marque de cigarettes, d'une annonce pour un concert rock ou classique, d'un message politique ou d'un groupe de jeunes ou d'un parti politique. Les moyens financiers de l'émetteur définissent par ailleurs la forme et la façon dont les affiches sont publiées et affichées.

Notons au passage, que l'activité récente nous a largement démontré qu'en matière d'affiches, les plus belles d'entre elles, recyclables de surcroît, peuvent être subtilisées par des collectionneurs avisés. Ou encore, lorsque le message pour certains n'est pas "propre en ordre" même dans une conception florale, il peut être balayé par une équipe d'intermittents des Travaux publics.

En conclusion les Verts remercient le Conseil communal de ce rapport et d'avoir réussi à réglementer de manière cohérente l'affichage dans notre ville. Nous voterons donc l'arrêté et ses nombreux articles dans l'espoir que son application sera plutôt de

nature à simplifier cet affichage dans notre ville et non pas de le complexifier. Je vous remercie de votre attention.

Concernant les amendements, nous attendrons la position du Conseil communal pour nous prononcer.

Mme Françoise Ducommun, soc. : Je m'apprêtais à vous répondre en cinquante mots, mais il y a en aura un ou deux de plus du fait de l'amendement.

Il nous paraît tout à fait souhaitable et positif de définir une position claire à laquelle se référer et qui évite les inégalités de traitement. A ce titre-là, le règlement nous paraît tout à fait adéquat, d'autant qu'il est conçu, nous semble-t-il, de manière suffisamment ouverte pour permettre une information adéquate et en laissant suffisamment de possibilités. Nous approuverons donc ce rapport.

En ce qui concerne les amendements, pour l'art. 8, al. 1, nous attendrons également la position du Conseil communal pour nous prononcer. Pour les amendements suivants, les termes du rapport nous paraissent tout à fait appropriés et nous ne les accepterons pas.

Mme Sylvia Morel, rad. : Nous pensions accepter ce règlement. Nous pensions qu'il était important de réglementer l'affichage, que nous ne devons pas faire n'importe quoi. J'avais prévu de vous dire que les conseillers généraux ne se rendent pas toujours compte des exigences de ce règlement mais que nous osions espérer qu'il convenait à la plupart des personnes qui souhaitaient faire des affiches et qu'il corresponde à un intérêt général. Maintenant, au vu de ce qui vient de nous être présenté par un juriste, cela nous laisse quelque peu perplexes. Nous aimerions bien connaître l'avis du Conseil communal avant de nous déterminer quant à ce règlement.

M. Théo Bregnard, pop-us : Nous partageons les conclusions du Conseil communal. Nous pensons qu'il faut réglementer les affiches pour des raisons esthétiques mais aussi pour des raisons éthiques. Pour nous, c'est vraiment un plaisir de se balader dans notre ville, sans être agressé par des affiches comme cela peut être le cas dans différents pays. Il ne s'agit pas de supprimer toutes les affiches, mais entre autres ces énormes panneaux qui cachent souvent les maisons, etc. Pour s'en convaincre, il suffit de songer aux pays qui nous entourent. Pour vous en convaincre, je ne résiste pas à vous lire un petit passage d'Albert Jacquard qui parle des affiches en France et qui vante les mérites de la Suisse à la fin.

"Vous sortez de Paris un jour de printemps et prenez la route de Beauvais; vous traversez le "pays de France" où s'étalent de merveilleux vergers en fleurs, dans une splendeur de couleurs pastel. Mais de cette splendeur vous ne verrez rien; de chaque côté, la route est bordée de centaines d'immenses panneaux qui vous persuadent que les soutiens-gorge X sont plus confortables que les soutiens-gorge Y, que les yaourts U sont meilleurs que les yaourts V, ou qui énoncent des phrases totalement dépourvues de sens telles que : Avec Carrefour je positive ! - RIRES. Toutes les routes nationales, à l'entrée des villes, petites ou grandes, ont été ainsi défigurées par des afficheurs qui semblent faire assaut de stupidité, de cynisme et de mauvais goût. Comment en est-on arrivés à une telle destruction systématique de ce qui faisait le

plaisir d'aborder une nouvelle agglomération, avec son style, avec sa façon à elle d'accueillir le voyageur ? Aujourd'hui, vous entrez dans Cahors, dans Besançon ou dans Soissons entouré par les mêmes slogans ridicules, les mêmes images d'une laideur repoussante. Les gamins qui osent taguer les murs sont menacés de tous les châtiments; les afficheurs, eux, ont carte blanche pour détruire nos paysages."

Je vous passe ensuite les raisons qui font que tous les commerçants veulent afficher et qui posent problème, parce qu'évidemment, il finit par :

"Si X a installé cent panneaux, Y, pour l'emporter, doit en installer cent-vingt, et l'escalade se poursuit. Le résultat est la catastrophe esthétique que chacun peut constater - comme M. Bosshart l'a signalé avant - une pollution des routes équivalant à la pollution des rivières et des fleuves".

Pour finir, je vous passe plusieurs pages, parce que le temps avance. RIRES.

"La Suisse comme merveilleux pays, où il n'y a pas d'affiches."

Je suis aussi content, comme Albert Jacquard, qu'en Suisse et dans notre ville en particulier, nous n'ayons pas tous ces grands panneaux. Je vous remercie.

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : C'est la situation avant le règlement. RIRES. Je le précise. Donc cela va parfaitement dans mon sens.

Art. 11. J'ai oublié de poser une question. Parce qu'il est quand même assez effrayant dans son texte "les procédés d'affichages commercial, officiel et touristique prennent place sur des supports prévus à cet effet approuvés - j'aurais envie d'ajouter estampillés - par le Conseil communal et son service d'urbanisme. Ces supports s'harmonisent avec le mobilier urbain officiel". Les procédés d'affichage officiels et touristiques : OK, mais commercial : cela veut dire qu'en ville, nous aurons une uniformisation complète de l'affichage commercial. Ou bien je vous ai mal compris ?

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Je crois que c'est bien de pouvoir apporter un certain nombre d'informations, parce qu'effectivement nous pouvons nous poser des questions. J'avais interrogé le juriste pour avoir quelques explications complémentaires. Dans les commentaires qu'il m'a adressés, il y a ces remarques que je vous lis volontiers. Je ne les reprends à mon compte, non pas que je ne suis pas d'accord avec lui, mais puisqu'elles sont de lui, je vous les donne et vous les livre ainsi. Il dit ceci : "Ce règlement codifie la pratique actuelle, dont peu d'administrés se plaignent. Les services concernés par l'affichage (la police des constructions, le Service d'urbanisme, le Service juridique, parfois la police et parfois les Travaux publics) ont jusqu'à présent, par leur esprit de collaboration, réussi à gérer ce dossier, sans devoir engager quelqu'un de particulier. L'affichage est un aspect de leur travail. Pourquoi cela changerait-il, puisque le règlement ne fait que codifier la pratique ?" Donc il n'y a pas une intention fondamentale de plus de rigueur, il y a une intention de plus de cohérence. "M. Bosshart a raison quand il affirme que la publicité est la base des activités commerciales. Comme l'impôt, "trop d'affiche tue l'affiche". RIRES (C'est pour cela que je cite, voyez-vous). Le but du règlement n'est pas de dire "pas d'affiche" mais "mieux d'affiche". La restriction ressentie par M. Bosshart n'est qu'apparente : la rigueur du règlement permet d'améliorer la qualité de l'affichage, puisqu'un affichage intégré à son milieu sera mieux mis en valeur. En revanche, la pléthore d'affiches, d'enseignes affaiblit leur

but, c'est-à-dire d'être vues et ne contribue pas à sauvegarder l'esthétisme." Ce qui est cité est intéressant. "Par exemple : les zones commerciales françaises". Je crois que nous sommes d'accord sur ce plan-là.

Parmi les remarques qui sont faites et les amendements qui sont proposés, nous pouvons faire les commentaires suivants. Tout d'abord à l'art. 8, al. 1, il ne s'agit pas du tout de vouloir imposer des formats standards uniques. Nous pouvons tout à fait accepter la proposition d'amendement qui est faite par le groupe libéral-ppn.

A l'art. 11 concernant les supports, il s'agit ici simplement d'avoir une certaine uniformisation. Les supports peuvent être importants. Cela peut être des constructions, des éléments, parfois des colonnes Morris ; c'est dire qu'il y a toute une série de supports qui existent. Il faudrait donc qu'ils puissent être homologués, en sachant que leur emplacement ou leur construction peut faire l'objet d'un permis spécifique. Il ne s'agit pas du tout de vouloir être trop rigides dans la manière de prévoir les choses.

Concernant l'art. 18, al. 2, l'affichage sauvage "doit être éliminé" au lieu de "peut être éliminé". Là, nous pouvons faire une réflexion ensemble, si vous le voulez bien, une fois n'est pas coutume, et je vous prends à témoin. Si nous mettons "doit être éliminé", cela signifie que nous devons prendre l'initiative de le faire enlever, que nous devons avoir quelqu'un à disposition et que nous devons le facturer. Même si nous souhaiterions peut-être avoir cette disposition-là, au niveau du Conseil communal, nous pensons qu'il est peut-être plus sage de dire "peut être enlevé", nous avons la capacité de le faire enlever. Quand nous disons "doit être enlevé", imaginons par exemple que vous avez des affiches qui sont mises par la paroisse catholique ou la paroisse protestante pour sa vente annuelle, que nous procédons à l'enlèvement parce qu'elles n'ont pas été enlevées et que nous envoyons des factures à l'église pour supprimer les affiches ; vous voyez un peu l'effet que cela produit en introduisant ici une plus grande rigidité. Il nous apparaît que dans l'esprit, ce qui est souhaité, c'est que nous ayons moins d'effets de l'affichage sauvage et que celui-ci **puisse** être éliminé. C'est la volonté du Conseil communal. Nous souhaitons quand même pouvoir garder une capacité d'appréciation. Nous souhaitons que cette ville soit propre, qu'elle le reste et qu'elle le devienne même davantage. C'est dans cet esprit-là. Nous pensons que l'expression "peut être éliminé" est meilleure et permet plus de souplesse dans l'interprétation de la volonté du Conseil communal.

Concernant l'art. 19, al. 2, le juriste confirme qu'il s'agit bien de "l'emplacement des procédés". Parce qu'il faut retrouver l'expression "procédés". Là, nous vous proposons de maintenir "des procédés".

Concernant l'art. 20, le juriste nous dit ceci : "Compte tenu des larges exceptions prévues à l'art. 21, il est faux de dire que l'art. 20 est restrictif. Au final, une autorisation doit être demandée pour les enseignes d'entreprise, les supports d'affichage officiels et touristiques. C'est le corollaire de l'art. 11. Le fait de prévoir le permis de construire pour certains procédés n'est pas restrictif : il faut savoir qu'ont déjà été déposées des demandes portant sur des posters géants (recouvrant une façade entière d'un immeuble de quinze étages). Pour des enseignes d'environ vingt mètres de largeur sur cinq mètres de hauteur, de telles installations doivent être soumises à permis de construire. De plus, l'art. 20, al. 2 n'est qu'un rappel de

principe. Ce n'est pas la commune qui décide ce qui sera soumis ou non au permis de construire, c'est la loi cantonale."

Nous vous proposons de maintenir dans cet esprit-là les articles tels qu'ils sont et de refuser les modifications aux art. 20, 21 et 22, al. 1.

Bien sûr que nous pouvons toujours reprendre la discussion dans le domaine de l'éthique, du détail. Nous vous proposons d'accepter le premier amendement, malgré tout, de refuser l'amendement art. 18, al. 2. A l'art. 19, al. 2., maintenir "des procédés". Et de ne pas accepter les amendements des art. 20, 21, 22, al. 1.

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : Je ne veux pas allonger, mais je constate simplement que vous admettriez donc que de l'affichage sauvage subsiste, ce qui m'étonne un tout petit peu dans la conception que vous tentez d'imposer dans ce règlement. Parce que si certains afficheurs sauvages enlèvent les affiches spontanément après un certain temps (il y a des tagueurs horizontaux récents sur la place ici qui l'ont fait, semble-t-il spontanément !) d'autres les laissent subsister. Donc nous ne comprenons pas très bien "peut être éliminé". "Doit être éliminé", cela ne veut pas dire immédiatement. Il ne faut pas envoyer une escouade enlever tout de suite les papillons pour la vente de l'église du samedi qui ont été posés le vendredi matin. Ce n'est pas ce que nous vous demandons. Ces affichettes-là, doivent aussi être enlevées, même si c'est la vente de l'église. Mais lundi - mardi, cela suffit. Vous nous avez dit qu'il fallait immédiatement les enlever. Comme si le "doit" signifiait immédiatement. Non, mais elles doivent être enlevées. Une fois, mais pas tout de suite. Cela nous semble important.

Nous retirons l'amendement à l'art. 19. J'admets tout à fait votre explication : "les emplacements des procédés". OK.

Par contre, nous maintenons les autres, parce que nous sommes convaincus par exemple que la colonne Morris est soumise à autorisation de construire d'après la loi sur les constructions. Donc vous n'avez pas besoin d'une réglementation spéciale communale pour la soumettre à autorisation.

J'ai encore une question pour l'affichage culturel de l'art. 16. J'ai oublié de vous la poser. Quand vous parlez de support, en troisième ligne "ce sont des supports fixes et mobiles" ou bien que fixes ou que mobiles ? Je souhaiterais que vous me donniez une précision sur ce point.

Pour le surplus, le groupe libéral-ppn maintient ses amendements pour les raisons que nous avons évoquées tout à l'heure et s'ils ne sont pas acceptés, nous devons refuser ce règlement.

M. Laurent Kurth, soc. : Je ne vais pas entamer un long débat avec M. Bosshart, mais juste en appeler un principe qu'il invoque de temps en temps, enfin même assez souvent, celui de la proportionnalité. Si les tagueurs horizontaux ont pris la peine de signer clairement leurs messages, ce n'est pas le cas de toutes les affichettes qui prolifèrent en ville, où parfois le message est clair, mais l'émetteur ne l'est pas forcément. Et où nous pouvons imaginer par conséquent que le Conseil communal ne saura pas forcément à qui s'adresser pour les faire enlever. Si ce sont des petites affichettes qui sont collées de façon peu visible, il n'est peut-être pas utile de multiplier les effectifs des Travaux publics ou d'autres services pour absolument

procéder à l'enlèvement de ce type d'affichage sauvage. Il me semble que là la latitude laissée au Conseil communal est de nature à aussi éviter des systématiques parfois exagérées et qui pourraient générer aussi des coûts pour la commune, parce que nous lui avons imposé une obligation. Voilà simplement ce que je voulais dire au nom du groupe socialiste.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Je comprends bien l'intervention qu'a fait M. Bosshart. Notre idée n'est pas de laisser subsister de l'affichage sauvage. Mais il y a une certaine forme d'affichage sauvage qui est scotchée, etc., qui est un peu biodégradable et qui disparaît tout naturellement. RIRES. Dès que la neige arrive, cela enlève un certain nombre de choses, contrairement peut-être à certaines inscriptions au sol où il faut des jets à pression pour les enlever. Donc nous voyons bien qu'il y a des nuances dans les interprétations et vous le comprendrez.

Concernant l'art. 16, il me semble que ce sont des éléments à la fois de supports fixes bien sûr, mais aussi des éléments mobiles. Je suis un petit peu dubitatif également. Je ne peux pas vous donner une assurance absolue sur ce plan-là ; nous mettons effectivement gratuitement à disposition des emplacements pour l'affichage culturel, qui sont soit des colonnes Morris, soit d'autres éléments. Vous en trouvez sur la place Le Corbusier (sous l'estrade qui se trouve en façade Est). Vous en trouvez également par exemple à proximité de l'Hôpital, où vous avez des panneaux qui sont mis à disposition. Voilà les réponses que je pourrais donner.

Pour le surplus, le Conseil communal reste sur sa position concernant les amendements que vous avez déposés tout à l'heure.

L'amendement à l'article 8 al. 1 est accepté.

L'amendement de l'art. 18, al. 2 est refusé par 20 voix contre 14.

L'amendement de l'art. 20 est refusé par 19 voix contre 10.

L'amendement de l'art. 21 est refusé par 19 voix contre 18.

L'amendement de l'art. 22 est refusé par 18 voix contre 10.

L'arrêté amendé est accepté par 22 voix contre 10.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous propose de faire une pause de dix minutes avant de passer à la deuxième partie de notre séance.

PAUSE

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous allons poursuivre notre séance.

Tout d'abord, je dois excuser M. Berberat qui n'était pas présent au début de la séance, parce qu'il représentait le Conseil communal aux cinquante ans de la TSR.

Hommages à MM. Charles Augsburger et Georges Jeanbourquin Conseillers communaux démissionnaires

M. Francis Stähli, pop-us : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, C'est parce que je suis le plus ancien que mon parti m'a demandé de dire en son nom quelques mots à Charles Augsburger et à Georges Jeanbourquin, ce que j'ai volontiers accepté car ces deux personnes ont été pour moi, si l'on comprend que la politique est un cheminement, comme des compagnons.

Homme en fait réservé, assez secret, comme beaucoup de Chaux-de-Fonniers, sur ses émotions, silencieux lorsqu'il s'agit d'affronter les épreuves de la vie, Charles Augsburger a été pendant des années, une figure emblématique de notre ville, et comme toutes les personnes symboliques, il a toujours été plébiscité, mais aussi parfois attaqué, cependant par des critiques qui le plus souvent en disaient plus sur leurs auteurs que sur celui qu'elle voulait viser. C'est une des raisons pour lesquelles Charles Augsburger a toujours obtenu le soutien politique et, disons-le, amical de notre parti. Mais si nous voulons vraiment comprendre ce qu'a représenté Charles Augsburger, il faut par exemple se remémorer la ville de La Chaux-de-Fonds des années 60, laquelle était la Métropole horlogère, championne suisse dans les sports les plus populaires, notamment parce que les secteurs industriels de l'époque participaient à cet élan, et qu'elle était une ville dont l'ancrage le plus profond en faisait une cité ouvrière, une cité ouvrière aux multiples associations.

Charles Augsburger a été l'un des porteurs de ce bel héritage, dont il a toujours profondément respecté les traditions, car il savait que celles-ci, non seulement permettent de lier passé et présent, mais favorisent les échanges et la communication entre tous les milieux qui font qu'une cité en est une.

Cependant, que serait devenue notre ville si elle n'avait su affronter un monde qui s'est considérablement modifié ? Et c'est l'autre dimension de Charles Augsburger que nous aimerions mettre en évidence, car il a fait activement partie de l'équipe (en effet, rien ne peut se faire sans un travail d'équipe) de celles et ceux qui ont pensé notre devenir, puis inscrit dans la réalité des concepts aujourd'hui communément admis comme la nécessaire diversification économique dans les secteurs de haute valeur ajoutée qui sont notre force. Le parc technologique qui se construit est d'ailleurs le signe que ce mouvement se continue.

Charles Augsburger est ainsi le symbole d'une transition qui reprend l'essentiel de notre passé et qui veut construire un avenir, mais un avenir où des valeurs comme la ténacité, l'innovation intelligente, le partage, l'accueil et la convivialité ne sont pas considérés comme désuètes.

Georges Jeanbourquin quant à lui, nous a rappelé une leçon que nous avons trop tendance à oublier. En effet, quand il s'est présenté au Conseil communal, notre parti avait des réticences à son égard, tout simplement parce qu'il venait d'un milieu professionnel dans lequel nous n'avons malheureusement que peu de représentants. Mais bien vite et tout au long de son engagement, Georges Jeanbourquin nous a démontré qu'un préjugé est toujours par définition stupide. Georges Jeanbourquin a

accompli une œuvre. Cette œuvre est un tout, dont les composantes ne sauraient aller les unes sans les autres. Toutefois, puisqu'il s'agit d'en mettre en évidence quelques-unes, citons qu'il a su faire comprendre et faire exister que les énergies sont un bien si précieux que leur usage doit être fait en conscience, ce qui implique beaucoup de réflexions et un travail aussi continu qu'assidu. S'il a su mener ce travail, dans ce domaine comme dans celui de la police à laquelle il a insufflé une dynamique au service de la population, c'est que Georges Jeanbourquin est un homme de proximité, d'écoute et de dialogue. Il a chaque fois voulu que les forces s'unissent afin d'atteindre des objectifs d'intérêt général. J'aimerais lui transmettre, au nom de notre parti, le témoignage d'un de nos membres qui a travaillé dans l'un de ses services. Un service que Georges Jeanbourquin a dirigé. C'est quelqu'un, nous a dit notre camarade, qui a toujours vu, dans chaque collaborateur, avant tout, une personne. En effet, il y a dans ce Jurassien d'origine qu'est Georges Jeanbourquin, une foi, qui n'est pas celle de l'étendard brandi, mais qui est animée, comme le disait Charles Péguy, par "la petite fille espérance".

Nos deux conseillers communaux ont engagé leur vie dans la vie institutionnelle, laquelle n'a toutefois pas le même temps que la vie personnelle. Je la leur souhaite, cette vie personnelle, à chacun pleine d'étoiles, anciennes et nouvelles.
APPLAUDISSEMENTS.

M. Philippe Lager, éco. : La tâche que m'ont confiée les Verts n'est pas facile, puisque je dois rendre hommage à un homme que je connais peu. Il m'a donc fallu aller glaner quelques informations ici et là. Si le ton en est parfois léger et teinté d'humour, que le destinataire de ces paroles ne m'en veuille pas, car elles sont empreintes de collégialité amicale.

Il me revient donc l'honneur de prendre la parole ce soir pour remercier M. Charles Augsburg, président de commune, qui aura passé vingt-quatre ans au Conseil communal et douze ans à la chancellerie. Une carrière toute consacrée à la cause publique. Ou presque.

Ses premières armes d'économiste il les fait dans le privé où son directeur lui avait confié une tâche, parmi beaucoup d'autres, celle de commander le papier de toilette en quantité astronomique afin de bénéficier de réductions de prix. RIRES.

Cela préfigurait peut-être un événement qui s'est passé quelques années plus tard près de la Ferme-Modèle. Un paysan furieux dévida sa bossette de purin sur les pique-niqueurs qui furent tous copieusement arrosés, dont notre président de commune. Le journal local du lundi en fit sa première page. Il faut croire que sa relation avec l'élément liquide a toujours été tumultueuse. Il y a bien longtemps, remontant de sa cave avec un bidon de mazout destiné au calorifère, il s'encoubla dans l'escalier et dans sa chute, il se vit, cette fois copieusement emmazouté. RIRES.

Ses malheurs avec les milieux liquides lui ont peut-être porté chance. Nous pourrions le croire. Dans les nombreuses manifestations où il dût représenter la Ville il était courant que la société organisatrice proposa une loterie. Il a gagné en ces occasions grande quantité de lots dont une nuit à la Villa-Turque offerte par le TPR.

Sérieux devant le travail, devant un dossier il adore la dialectique. S'il n'est pas d'accord avec une personne ou un dossier qui lui est présenté, il argumente volontiers et défend bec et ongles sa position. La stratégie, il adore. Il a peut-être

aiguisé ce don dans les nombreuses parties de go auxquelles il s'adonnait lorsque sa tâche lui laissait encore le temps de jouer. Toutefois il possède aussi un sens aigu du consensus. Nous pouvons dire sans conteste qu'il est celui de nos conseillers communaux qui se trouve le plus au centre. Il aurait pu être un très bon libéral de gauche. RIRES.

Lorsqu'il mène une séance, il ne se démonte jamais, reste calme, répond sereinement à ses contradicteurs, même à ceux qui sont contendants. Il s'extériorise avec pondération. Cependant quelques fois, il peut se laisser aller, comme ce fut le cas lors des rencontres chorales suisses de police, où il finît la soirée en dansant sur les tables avec Messieurs les agents.

Toujours plongé dans le travail, il aime pourtant être bien entouré et si ses collaboratrices féminines sont primesautières, c'est encore mieux.

Nous n'allons pas énumérer les tâches auxquelles il s'est adonné durant cette longue carrière, mais si aujourd'hui la ville dispose d'un service économique qui fonctionne bien et d'un Service des affaires culturelles, c'est grâce à lui, puisqu'il a créé ces postes.

Pour conclure, nous soulignerons son attachement à la cause publique et son attachement à La Chaux-de-Fonds qu'il a défendue contre vents et marées. Il n'a pas ménagé sa peine pour que cette ville soit respectée et appréciée à sa juste valeur. Il nous a souvent rappelé : "Nous sommes la troisième ville de Suisse romande".

Après tant d'années passées aux commandes de la Ville, nos institutions sont imprégnées de sa marque. Sa longévité ne lui a pas toujours servi. Il a dû supporter critiques et sarcasmes. Face à l'adversité, il a su garder sa ligne, sa cohérence; ce n'est pas son moindre mérite.

Mais en tant que Vert, je ne puis m'empêcher de lui poser une question : une telle durabilité n'aurait-elle pas mérité qu'il adhère au parti des Verts ? RIRES.

Au nom des Verts, je tiens à vous remercier sincèrement de vos compétences, votre disponibilité et le temps que vous avez donné à votre ville, notre ville. Et je vous souhaite bonne route et bon vent pour l'avenir.

Je passe la parole à mon collègue Patrick Herrmann pour la suite.
APPLAUDISSEMENTS.

M. Patrick Herrmann, éco. : Cher Georges, A l'heure du bilan, puisque tu as choisi de te retirer après avoir voué un grand nombre d'années à nous tous, ta ville, tes administrés, notre émotion est grande. De plus, tu nous plonges dans un véritable embarras. Faut-il, en prenant congé de l'homme politique, remercier l'homme honnête ou encenser l'honnête homme ?

En effet, de l'honnête homme, tu as les compétences techniques, financières, éthiques, qui dénotent assurément d'un humanisme aujourd'hui en voie de disparition; ex-banquier libéral, tu as parfois fait douter les Verts d'être assez verts, dans la mesure où ton souci de respecter l'Autre, la nature, la qualité de la vie, le développement durable, d'apprendre, de progresser, d'améliorer, a toujours paru évident dans ta démarche.

De l'homme honnête, il est vrai que tu nous as fait parfois subir le plus grand de tes petits défauts; en séance, tu es bavard, incroyablement, inexorablement bavard, par nécessité, par conviction. RIRES. Jamais tu ne nous passes un détail sous silence,

jamais tu n'oublies une finesse ou ne sautes une petite imperfection, jamais tu ne nous fais grâce d'un petit graphe qui, à la rigueur, aurait pu nous paraître superflu. Même lorsque l'hiver fut venu ou la nuit tombée, tu nous dis tout, toujours, partout, et continues à le dire, en parfaite transparence; tu consacres toutes tes ressources au service de tes convictions, de ce que tu crois juste, équitable, fondé, et qui finit toujours, sous la salve de tes arguments à le devenir. Bref, tu as même réussi à faire de la commission des SI qui ne l'était pas un véritable bloc stalinien au vote unanime, compact, toujours rangé tip top en ordre derrière son chef. RIRES.

A ces deux qualificatifs, nous ajouterons ta capacité à t'entourer de collaborateurs remarquables avec lesquels tu as su, par exemple, sinon déplacer les montagnes, du moins déplacer les montagnes de déchets pour les transformer en énergie positive. En fait, pour eux et pour toi, avec eux et avec toi, dépenser, ça finit par rapporter contrairement à ce que disent les fables sur les hommes politiques. Et nous avouerons que, au moment de ton départ, et avec les investissements que tu nous as amenés à consentir pour l'installation du SIS et la mise en place d'une police de proximité, et en ne doutant pas du succès de l'entreprise, nous nous demandons à quels rendements sur investissements mirobolants tu rêvais pour les prochaines années après avoir, dans la foulée et en grande première suisse, crevé à grand fracas la limite de l'équilibre des comptes de ce cher dicastère.

Enfin, nous n'en ajouterons pas plus, car cela pourrait paraître louche et nous ne voudrions pas donner l'impression que tu étais un cheval de Troie que tu n'étais pas. Sache cependant que notre reconnaissance et notre respect à ton égard, vis-à-vis de tes valeurs et de la façon dont tu les vis, sont grands, que nos remerciements et nos félicitations ne lui cèdent en rien et que nous sommes heureux de pouvoir te rendre enfin à ton épouse, tes enfants et petits-enfants qui sauront assurément aussi bien prendre soin de toi que toi d'eux ! Merci. APPLAUDISSEMENTS.

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : Je rendrai hommage au nom du groupe libéral-ppn à M. Charles Augsburger et Pierrette Ummel rendra hommage à M. Georges Jeanbourquin.

M. le président du Conseil communal, dans la carrière d'un conseiller communal, il n'y a en définitive que deux moments forts : celui où il le devient et celui où il quitte sa fonction. RIRES. Le point de l'ordre du jour consacré ce jour à votre sortie et à celle de M. Georges Jeanbourquin ne fait que confirmer cette analyse. Ce n'est pas à dire que ce qui se passe entre ces deux moments forts soit sans importance, car ce serait admettre un peu vite et un peu insolemment qu'une fois élu, un conseiller communal ne fait rien de remarquable ou d'important, et qu'une fois sorti de fonction, il serait vite oublié. Tout en étant convaincu du contraire, surtout vous concernant, il faut admettre que ces deux extrémités d'une carrière de conseiller communal marquent souvent les esprits beaucoup plus fort que ce qui est au milieu d'eux et tend même à estomper tout ce qui s'y trouve. C'est vrai d'une entrée en fonction qui est fêtée dans l'enthousiasme d'un espoir de renouveau, souvent gonflé par diverses promesses électorales, les critiques à venir et les difficultés sont encore loin. C'est un premier moment de grâce, dont vous vous souvenez certainement très fort. C'est aussi vrai d'un départ de fonction, lorsqu'il est décidé, comme le vôtre, car dans ce cas des critiques se sont tues parce que dorénavant inutiles, au profit des

remerciements et des vœux d'une longue et heureuse retraite. Malgré le fait que nous soyons en pleine période électorale et que la tentation soit grande de glisser quelques polémiques dans nos propos, nous n'en ferons rien ce soir. Ce sont donc deux moments de grâce, le début et la fin, dont nous comprenons qu'ils dominent dans l'esprit du public et également dans celui de l'intéressé, une fois estompés les souvenirs encore présents des actions et combats menés durant la carrière politique et des déceptions aussi.

Mais ces hommages, aussi justifiés et importants qu'ils soient, et je crois l'avoir démontré, ont également un côté profondément injuste, qui n'a pas manqué de heurter le sentiment d'équité qui forme le fond du caractère de tout bon libéral et que je partage bien évidemment. Nos hommages ne s'adressent ce soir en effet qu'à deux de nos conseillers communaux, ceux qui quittent volontairement leur fonction en fin de législature, et non aux trois autres, tout aussi méritants, qui n'y ont pas droit pour le seul motif qu'ils sollicitent une réélection. C'est leur seul tord ce soir. RIRES. Heureusement pour eux, car s'il fallait leur adresser un hommage anticipé en pleine campagne électorale, tout en restant normalement élogieux, nous irions au devant des pires contorsions et des pires déchaînements peut-être. Cela laisserait certainement des traces, mieux vaut donc s'abstenir et accepter l'inéquité dans laquelle nous nous trouvons ce soir. Néanmoins et toujours dans un sentiment d'équité, bien libéral, j'adresse aux trois oubliés de ce soir nos meilleurs vœux de succès pour les prochaines élections, dont la sortie victorieuse est le seul moyen pour eux d'espérer bénéficier un jour, comme ce soir leurs deux collègues sortants, des hommages de notre Conseil.

Mais quittons donc cette discussion qui n'est pas d'actualité, pour nous concentrer sur le sujet de nos propos. M. le président, la première caractéristique de votre carrière de conseiller communal est qu'elle a été longue. Je n'ai pas dit trop longue ! Ne me faites pas dire ce que je ne pense même pas. RIRES. Une carrière politique n'est jamais longue, surtout lorsqu'elle commence assez tôt; ce qui a été votre cas. Elle est par contre toujours trop longue et nous l'avons constaté quelques fois par les propos qui vous concernaient dans l'esprit des nombreux concurrents qu'un homme politique ne manque pas d'avoir. Mais cela ne compte pas.

C'est en 1980, personne ne l'a rappelé et je me plais à le faire ce soir quand même, que vous avez été élu au Conseil communal. Cela fait vingt-quatre ans. C'est peu dire que d'affirmer qu'à l'époque ce n'était pas un séisme politique. Du moins, moi qui commençais cette même année ma toute aussi longue carrière de conseiller général, je ne l'ai pas ressenti comme tel. Rien à voir avec l'élection fracassante une année plus tard de François Mitterrand à la présidence de la République française, quant bien même cette élection, je le sais, vous a fait très plaisir à l'époque. Chez nous, plus tranquillement, la gauche était déjà au pouvoir sans discontinuer depuis 1918, comme c'est le cas aujourd'hui, et de plus, il était presque de tradition que le chancelier en fonction, et vous l'étiez à l'époque, accède un jour ou l'autre au Conseil communal.

Après les premières années d'apprentissage de la fonction, c'est en 1988 que vous avez accédé aux plus hautes fonctions, à la présidence du Conseil communal, que vous avez occupée depuis lors et jusqu'à présent. C'est également peu dire que d'affirmer que vous avez apprécié cette fonction présidentielle. Certains esprits

chagrins diront même à l'excès qu'elle vous colle à la peau, si vous me permettez l'expression. Vous vous êtes même complètement assimilé à elle, à de nombreuses occasions. Souvent même, vous ne démentiez pas ceux qui, se référant à des usages français que vous trouviez sympathiques à défaut de pouvoir les imposer chez nous, vous donnaient du "Monsieur le maire" à tour de bras. Par cette acceptation bienveillante, qui n'a pas manqué d'énervier certains, vous avez démontré, et c'est ce que nous voulons retenir ce soir et pour l'avenir que vous prenez la fonction très au sérieux et que sa signification pour vous a toujours dépassé la simple présidence d'un exécutif, que vous comptiez occuper cette fonction aussi longtemps que vous seriez au Conseil communal et aussi longtemps que les circonstances politiques vous le permettraient. L'exercice est réussi, l'objectif est atteint, M. le président, puisque vous êtes aujourd'hui toujours président et que vous quitterez la fonction de conseiller communal comme président. Félicitations.

Maintenant que le type de présidence que vous avez assumé est révolu, parce que nous lui avons coupé les ailes par la présidence tournante, nous pouvons vous l'avouer, M. le président, nous avons apprécié votre engagement pour la Ville et peut-être regretterons-nous le temps où la présidence n'était pas, comme elle risque malheureusement de le devenir, un simple passage à la tête d'un exécutif, sans que la vie de la cité en reste marquée, comme elle restera marquée par votre passage. Marquée par votre action et par votre personnalité, mais aussi parce que vous resterez le dernier président "ancienne formule". Eh oui, cela, nous ne pourrions pas vous l'enlever, alors qu'une poursuite de votre carrière vous aurait enlevé cette prérogative historique. Ces considérations ne remettent pas en question notre conviction que la présidence tournante apporte un plus démocratique. Sur le plan intellectuel, c'est certainement satisfaisant. Il faudra par contre vérifier si son avantage pratique et en terme d'image sera à la hauteur des perspectives démocratiques qu'elle ouvre aux partis. L'avenir nous le dira. Comme il est toujours intéressant et flatteur d'être regretté, vous constaterez avec satisfaction, M. le président, que nous reparlerons certainement de vous au chapitre de la présidence, lorsqu'il faudra tirer les premières expériences de la présidence tournante et procéder peut-être aux premières adaptations réglementaires.

Mais quittons la présidence, car votre carrière de conseiller communal ne saurait se résumer à cela. Au cours des années, vous avez touché et exercé successivement ou simultanément des responsabilités dans à peu près tous les domaines de l'administration communale, au point qu'il serait plus simple de citer les quelques domaines qui n'ont pas été sous votre responsabilité directe, que le contraire. Sauf erreur, ne vous ont échappé que les Travaux publics, les SI, les Finances et je crois sans en être sûr, l'Instruction publique. Tous les autres services, vous les avez marqués de votre empreinte au cours des années. Et chacun aurait des exemples à citer de cette empreinte dans chacun des services que vous avez dirigés. Ne manque à cette énumération, M. le président que les Affaires extérieures, que vous auriez volontiers érigées en Service communal, sous votre responsabilité bien sûr, tant vous avez mis de soins et d'assiduité à vous faire l'ambassadeur de notre ville au-delà de nos frontières communales souvent, parfois et également à l'étranger. A titre d'exemple mais bien anecdotique dans ce sens, n'avez-vous pas participé il y a quelques années à une émission de la télévision bulgare, dont chacun connaît les

émissions, au cours de laquelle vous avez parlé de notre ville de façon avantageuse, devant un fond d'écran représentant curieusement, au grand étonnement de tous, la place du Banneret à Neuchâtel ? RIRES. Peu importe, M. le président, nous vous pardonnons ce fond d'écran tant nous sommes preneurs en terme de communication des moindres occasions de faire parler de notre ville, surtout lorsque cela se fait sans dépenser un sou. Cela nous change des opérations de communication à hauteur du million, que le Conseil général avait imprudemment voté il y a quelques années, mais dont la conjoncture et les budgets difficiles ont par bonheur eu raison.

M. le président, si nous voulions continuer et reprendre vos nombreuses actions, sans trahir la vérité, alors que notre mémoire nous trahi par contre quelque peu, une consultation des procès-verbaux et rapports aurait été indispensable et nous ne nous en sentions pas le courage, surtout à la veille d'une retraite bien méritée, la mienne, celle de conseiller général. Je vous connais trop pour savoir que vous m'en excuserez. Du reste, n'ai-je pas dit assez de bien de vous ce soir, au point que je risque de passer pour un flatteur, vu que je me suis abstenu également de toute polémique, qui est un pêché-mignon, vous me connaissez. RIRES.

Cher Charles, au nom du groupe libéral-ppn, nous tenons à te remercier sincèrement de ce que tu as fait et apporté pour la ville et à te transmettre notre plus grand respect pour ton activité pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Merci. APPLAUDISSEMENTS.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : M. le conseiller communal, mais non, je ne peux pas m'exprimer sous cette forme. Cher Georges, Evidemment, c'est un honneur qui m'échoit que de te rendre hommage à l'heure de ta retraite. C'est au nom du groupe libéral-ppn que je m'exprime, mais comment ne pourrait-ce pas être aussi personnel et amical; il y a si longtemps que nos chemins politiques se côtoient. Quand nous nous sommes connus, il y a plus de trente ans, tu militais au parti ppn. C'est d'ailleurs sous le drapeau de ce parti que tu es entré au Conseil général. Rappelons que le parti progressiste national était un parti localisé dans les Montagnes neuchâteloises, plus important que le parti libéral et duquel sont sortis au moins un conseiller national et plusieurs conseillers d'Etat. Après la fusion des deux partis, c'est sous l'étiquette libérale que tu es entré au Conseil communal il y a dix-neuf ans.

Je ne reviendrai pas en détails sur ce terrible week-end pascal de 1985, mais tu dois t'en souvenir ainsi que les plus âgés d'entre nous. La décision que tu as prise ce printemps-là a changé ta vie. Imagine : si tu avais continué sur ta lancée dans la magnifique carrière que te promettaient une banque qui était alors de la place, tu en serais peut-être le PDG avec un salaire à six chiffres, - RIRES - mais peut-être aussi déjà retraité depuis quelques années. Tu n'es ni l'un ni l'autre, tu as choisi de servir ta ville d'adoption et tes concitoyens. C'est un choix dont nous avons profité. Tu as donné de notre parti une image forte, bien éloignée du néo-libéralisme dont on nous accuse. Nous avons apprécié ta rigueur, ton honnêteté, ton humanisme, ta volubilité en fin de soirée quand passaient le budget ou les comptes des SI et qu'il n'y avait pas de question, mais que tu avais tout de même quelque chose à dire. RIRES.

Entré au dicastère des SI, tu as continué le travail de ton prédécesseur et fort de ton expérience en entreprise, tu as donné à ce dicastère une structure moderne.

L'évolution de la conjoncture, que personne ici n'a choisie, a nécessité aussi d'alléger et restructurer ce service. Il est inutile de critiquer le passé, car nous ne travaillons plus maintenant comme il y quarante ans et c'est ce qui est à faire qui compte, pas les regrets sur le passé. SIM est maintenant une entreprise des Montagnes neuchâteloises faite pour résister. Tu as, avec tes collaborateurs, fait éclore le projet SIMONE et il y a de quoi en être fier. Dans le dicastère de la police tu as, avec tes chefs de Service, fait face aux nouvelles exigences de notre époque. Probablement que tu aurais voulu achever le chantier du SIS, mené en collaboration avec le Canton, mais avec sagesse tu as préféré t'arrêter là.

Pendant ces dix-neuf années, ça a pas mal bougé dans ton secteur. Tu n'as ménagé ni ton temps, ni ta peine. Pendant tout ce temps, tu as eu le bonheur d'être soutenu et accompagné par une épouse attentionnée à qui nous rendons hommage. Tu es maintenant devenu un grand-père heureux et tu pourras désormais profiter sans retenue de tes petits-enfants.

Peut-être que ton rêve de devenir un jour agriculteur se réalisera, mais je t'avise que ce n'est pas facile, quoique avec une retraite de conseiller communal, cela devrait être possible. RIRES. Quoi qu'il en soit, ton attachement à la terre, à la campagne d'où tu viens et à la nature, ont fortifié et maintenu en forme ton corps, peut-être pas ton pied. Ta foi a nourri et fortifié ton âme et t'a donné la droiture et l'honnêteté reconnues par tous, le souci du prochain et la rigueur pour ton parcours de vie.

Au nom de notre groupe et du parti libéral-ppn, je te remercie Georges de ton dévouement à la cause publique et ton engagement pour notre ville. Je te souhaite de recouvrer une parfaite santé, afin que tu puisses couler encore beaucoup de jours heureux en compagnie de Maryvonne.

Et j'ai un cadeau pour toi. Je vais te l'apporter. C'est une trousse de premiers secours - RIRES - et un bâton de marche ! APPLAUDISSEMENTS.

M. Philippe Laeng, rad. : Dans un premier temps, je remercierai M. Charles Augsburger, et Mme Morel remerciera M. Georges Jeanbourquin.

M. le président, Comment voulez vous faire un discours convenable devant relater trente-six ans d'activité, et ceci en quelques minutes ? La personne de Charles Augsburger, dans notre ville, est presque incontournable, surtout après sa longue marche au sein de notre administration et toutes ces d'années d'une présidence unique.

N'étant que depuis dix ans au Conseil général, je me contenterai ce soir de narrer certains faits, pas trop sérieux qui m'ont été rapportés par nombres d'anciens et même en faisant appel à ma mémoire. Il est incontestable, que notre président aime beaucoup sa ville et sa région. Mais après de nombreuses campagnes électorales, c'est de l'autre, vers laquelle un jour il s'est tourné et même retourné pour fuir avec sa famille. Celle là, c'est la vraie, celle qui embaume le nez et le reste, mais comme l'on dit vulgairement "quand il y en a purin il y en a pour tous". RIRES. Il n'a d'ailleurs jamais cherché à implanter une zone quelconque à cet endroit. On nous dit que c'est un homme honnête, qui tient parole, mais qui est assez discret. Il semblerait, mais cela ne transparaît pas à l'évidence, que c'est une personne très anxieuse et qui s'entoure de précautions. D'ailleurs nous nous sommes laissés dire qu'en 1986 faisant suite à l'accident de Tchernobyl, il s'était procuré un compteur "Geiger" pour voir si

les radiations du POP ne nuisaient pas trop à son aura politique. RIRES. A notre connaissance, il a semblerait-il une bonne santé, mais où il fait souci, c'est dans le sport, il doit faire attention, surtout en patin, parce qu'il s'est déjà cassé la gu... (excusez-moi), mais depuis maintenant il aura enfin le temps pour prendre des cours. En politique, il est dit qu'il est fin négociateur, calme, même assez calme pour énerver suffisamment ses adversaires en les déroutant par son calme légendaire. RIRES. Serait-il un adepte du Zen ? Il paraît que c'est un pince-sans-rire, mais cela ne transparaît pas toujours à sa juste valeur dans les discours politiques et techniques.

Alors, M. le président, c'est prochainement, la quille comme on dit dans le Parc du Haut Doubs voisin, mais c'est aussi et enfin du temps pour soi. Le groupe radical espère vivement que ces vacances ne deviennent pas la zone, mais soient plutôt propices à la rencontre. RIRES. Ce jour dans la presse, il semblerait d'ailleurs qu'il se soit fait aménager un étang pour pratiquer son sport favori, la pêche à la grenouille, met dont il est friand ce qui lui permettra d'oublier l'horizon de tous ces bâtiments.

Nous vous souhaitons M. le presque futur ex-président, ainsi qu'à votre épouse, tous nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle étape de vie. Le groupe radical vous remercie de tout le travail que vous avez fait pour notre ville. La Bulgarie vous attend peut-être pour une nouvelle carrière politique où vous vous trouverez enfin et naturellement, plus à droite. C'est peut-être une expérience intéressante, mais c'est aussi un rêve radical. RIRES.

Ces liquides rouges ou roses ou d'autres couleurs vous rappelleront toutes ces années; il n'y a malheureusement pas les "verts" dedans, mais tant pis. Merci à vous. APPLAUDISSEMENTS.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, cher Georges, Te voilà arrivé à ta dernière séance du Conseil général. Combien de fois avant de partir à une séance du Conseil général, ne nous disons-nous pas que nous resterions bien chez nous et que cette charge nous embête. Et puis tout à coup, c'est la dernière séance pour toi et pour certains d'entre nous par choix ou par décision du peuple. A un moment donné, il faut choisir et tu as décidé de prendre ta retraite. Nous comprenons cette décision et à cette occasion nous tenons à te remercier de tout le travail accompli dans l'intérêt de la commune. Tu as toujours œuvré pour le bien de la communauté sans jamais mettre en avant ton parti, car pour toi la collégialité est primordiale. Ta conscience professionnelle est exemplaire. Tu aimes le travail bien fait, refait, peaufiné à l'extrême, même si tu surcharges tes collaborateurs. En effet, tu as remanié un nombre impressionnant de fois les rapports élaborés par tes collaborateurs qui n'avaient pas la même notion que toi de l'importance de la virgule, ce qui t'a amené à utiliser presque autant de stylos rouges que de blocs A4, selon eux. Nous connaissons tous tes points forts à savoir rigueur, exactitude, précision dans les explications, même à plus de minuit. Aussi, nous allons évoquer ce soir tes petites manies ou difficultés que les Conseillers généraux que nous sommes ne connaissons pas.

Savez-vous que M. Jeanbourquin est souvent agacé car les outils informatiques ou enregistreurs qui ne lui obéissent pas ? Pourtant, il assure à sa secrétaire qu'il a exécuté les bonnes commandes, mais que cela ne marche quand même pas. RIRES. Heureusement, le matériel informatique obéit à sa secrétaire, surnommée "sa

nounou" par les collaborateurs de SIM, aussi les blocages ont toujours été de courtes durées. M. Jeanbourquin n'aime pas le classement traditionnel. Il préfère ranger les dossiers dans des fourres en plastique qu'il empile sur son bureau et sous son bureau. Ainsi, il s'y retrouve toujours au grand dam de "sa nounou" qui elle, a de la peine à comprendre les multiples classements, sous-classements et sous-sous classements des dossiers, complétés par les sous-sous-sous classements de photocopies de quelques dossiers égarés, ce qui a amené M. Jeanbourquin à avoir la réputation d'être le plus grand consommateur de fourres en plastique de l'entreprise. RIRES. Le successeur de M. Jeanbourquin devra donc découvrir cette nouvelle méthode de classement. Nous savions tous que M. Jeanbourquin est méticuleux, mais il est aussi conservateur. Il garde tout, même les dossiers des autres dicastères. Savez-vous que sa secrétaire n'ose pas effacer les mails qu'il reçoit à l'exception des "spams". Il les conserve tous dans l'ordinateur et sur papier. Par chance pour "sa nounou", ses déboires informatiques l'ont amené à la laisser gérer les classements et sous-classements de ses e-mails. Ouf, là elle s'y retrouve ! Mais il faut régulièrement augmenter la capacité de son ordinateur pour pouvoir aussi garder tous ses discours.

Il a également fallu acheter des armoires. M. Jaggi se contentait de trois armoires. Avec M. Jeanbourquin, ce chiffre a quadruplé. RIRES. Il faut reconnaître que cette manie de tout garder lui a rendu récemment service dans une affaire avec Ganza, car lui seul détenait des documents de 1992.

M. Jeanbourquin est un travailleur acharné, même le week-end. Georges, tu dois te souvenir de ce fameux samedi où la clef de ton bureau s'est malencontreusement cassée dans la serrure. Heureusement, le comptable était présent et le serrurier pas bien loin, mais cela n'a pas suffi et il a fallu casser la porte pour que tu puisses travailler.

Travailleur tu l'es, nous le savons, mais tu t'accordes quand même une pause le matin. Alors que tes collaborateurs ingurgitent des "10 heures" plutôt festifs, tu te contentes d'une pomme. C'est ainsi que l'estomac léger, tu te remets au travail. Même à la retraite, continue de t'arrêter, prends une pause. Nous t'offrons un panier rempli de pommes dans lequel tu puiseras un peu d'énergie et des souvenirs du Conseil général. Profite de tes cinq petits-enfants qui te donnent le sourire et de toute ta famille qui t'a certainement trop peu vu. Bonne retraite et merci. APPLAUDISSEMENTS.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Il n'est pas habituel de voir un tel point à notre ordre du jour, surtout quand il s'agit en plus de rendre hommage à deux conseillers communaux, qui par la longévité de leur mandat ont marqué plusieurs générations de conseillers généraux. Pas très habituel, non plus du moins jusqu'à présent de voir deux départs d'un seul coup. Avec le départ de Charles Augsburger et de Georges Jeanbourquin, c'est incontestablement une page qui se tourne. Et oui, Messieurs, même si vous ne vous étiez contenté que de faire de la présence au Conseil communal, ce qui n'est de loin pas le cas, vous seriez déjà entré dans l'histoire de cette commune. Je le disais en introduction, la longévité de votre mandat (vingt-quatre ans pour Charles Augsburger et dix-neuf ans pour Georges Jeanbourquin) est effectivement tout à fait remarquable et témoigne, s'il le fallait, du fait que vous avez su par votre action retenir le respect et la considération des conseillers généraux

successifs, mais aussi de toute la population. Car si jusqu'à présent, elle ne pouvait se prononcer effectivement sur l'élection du Conseil communal, il n'en demeure pas moins que son soutien était indispensable et qu'il vous a toujours été acquis. Historique ! Aussi, justement le fait que vous faites partie des cinq derniers conseillers communaux Chaux-de-Fonniers, à avoir été élus par le Conseil général.

Charles Augsburger aura encore marqué par seize ans ininterrompus à la tête de la ville. Sans doute le record. Record absolu puisqu'il ne risque, désormais, plus jamais d'être égalé, si nous nous en tenons aux nouvelles règles de la présidence tournante. Si nous ajoutons les années passées au Service économique, puis comme chancelier, nous pourrions parler d'un véritable marathon (mais quoi de plus normal pour un directeur des sports, me direz-vous). Marathon passé au service de la ville de La Chaux-de-Fonds et de ses habitants. Au-delà de l'exploit "sportif", ceci témoigne à n'en pas douter d'un véritable attachement tant pour la chose publique que pour la ville de La Chaux-de-Fonds.

Jeune économiste, plutôt brillant, très tôt élu député au Grand Conseil, les occasions de passer à autre chose, comme on dit, n'ont certainement pas manqué et pourtant toujours, Charles, tu as choisi de rester fidèle à notre ville. La fidélité, voilà bien, si elle n'est pas la seule, une qualité qui te caractérise bien, qu'il s'agisse de tes idées, de tes convictions, de tes attachements, de tes amitiés. Porte-drapeau de notre ville, tu as toujours su, au-delà, des querelles partisans, défendre au mieux les intérêts de La Chaux-de-Fonds, et plus largement de toute une région, cet Arc jurassien qui t'est si cher. Figure de proue de notre ville et soucieux des questions d'image, tu ne t'es pas contenté de poser pour les photographes, et en capitaine averti, tu as toujours su tenir la barre du Conseil communal avec rigueur, même par gros temps et il faut bien avouer que durant toutes ces années ça n'a pas manqué. Équipements sportifs, urbanisme, RUN, promotion économique, autant de sujets qui te sont chers et nous le comprenons, puisqu'ils constituent en quelque sorte le cœur, les poumons et les vaisseaux sanguins de notre ville et pour lesquels tu t'es engagé avec toute la compétence et l'enthousiasme que nous te connaissons.

L'homme privé "Charles Augsburger" est discret et réservé, presque secret; il fait un étonnant contraste avec l'homme public, le président de commune, plein de brio, à l'éloquence facile, à la répartie acérée, au ton parfois un peu directif si, si même envers les conseillers généraux. Après tant d'années de vie commune (ou avec une commune), il arrive parfois de petits incidents de parcours. L'homme, le plus souvent, cherche à éprouver sa mobilité, il se met alors à zoner (comme on dirait maintenant) et évidemment fait des rencontres. Je vous laisse deviner la suite, sachant que l'histoire ne se termine pas toujours aussi bien que nous aurions pu l'espérer. Domage ! Mais qu'à cela ne tienne, rien n'est jamais perdu et ça tu le sais bien. D'un optimisme mesuré, mais réel, tu as toujours su te montrer patient et même tenté, parfois avec succès, d'enseigner cet art à notre Conseil.

Georges Jeanbourquin, quant à lui, est aussi certainement patient. Après tout, n'a-t-il pas attendu durant dix-neuf ans de revêtir le maillot jaune, sans jamais l'avoir ? RIRE. Ainsi, le Raymond Poulidor du Conseil communal, tout comme le coureur français, conservera toujours une place bien particulière dans nos mémoires. Sa parfaite maîtrise des dossiers lui aura toujours permis de les défendre d'une manière très complète devant le Conseil général. Son souci d'exactitude le conduisant même

parfois à entrer dans des détails techniques ou à répondre à des questions que personne ne lui avait posées, - RIRES - mais qui auraient peut-être pu interpeller un conseiller général moyen pour peu qu'il soit docteur en physique. Discret, efficace, compétent, aimable, homme de concertation et de dialogue, Georges Jeanbourquin a toujours mené les dicastères dont il avait la charge avec talent. Et du talent il en aura fallu pour conduire des dossiers importants comme Cridor, le chauffage à distance, la mise en SA des Services industriels, la réorganisation de la police de proximité, la création du SIS, les abattoirs. Autant de dossiers qui auraient pu se terminer en bain de sang et mettre le feu aux poudres. Mais, avec enthousiasme (vous me permettrez de dire "tout feu tout flamme", Georges Jeanbourquin a su y mettre bon ordre. Homme de proximité, vous avez toujours su rester à l'écoute de la population, de vos services, de vos collaborateurs. En libéral convaincu, vous avez réussi, non seulement à transformer la plupart de vos services en SA, mais également à accomplir le tour de force, au sein de votre dicastère, de constituer une véritable verticalisation de toute une filière économique. Cela commence par les abattoirs, nous passons ensuite par le SIS, pour arriver à Cridor, ce qui finalement permet de produire de l'énergie, peut-être pour les abattoirs. Finalement, seriez-vous l'inventeur de l'APMS ?

Avant d'arrêter de vous taquiner, j'aimerais m'arrêter, Messieurs, sur vos familles. En effet, je voudrais les remercier d'avoir accepté de nous prêter un père, un mari. Ce sacrifice, car c'en est un, n'a certainement pas toujours été de soi et il est d'autant plus méritoire qu'il s'est accompagné d'un véritable soutien. S'il n'y a pas de doutes sur le fait que vous vivrez une retraite active, nous espérons que vous saurez, néanmoins, en profiter pour passer davantage de temps avec ceux qui vous sont chers et vous consacrer, au-delà de toutes obligations à ce qui vous fait plaisir. Fines lames du Conseil communal, et dans la mesure, où vous avez tous les deux été directeurs du Tourisme, il nous a semblé qu'un petit couteau suisse, mais un vrai celui-là (fabriqué dans la région) vous permettrait de conserver un souvenir de toutes ces séances, parfois à couteaux tirés, parfois où il aura fallu trancher dans le vif, mais toujours où vous aurez fait preuve de votre sens aiguisé du politique et du bien commun. Toutefois, comme il vous reste encore quelques séances de Conseil communal, la police m'a demandé de ne vous les remettre maintenant qu'à la condition que vous promettiez de ne les sortir que pour déboucher des bouteilles et couper du saucisson ou éventuellement des pommes. Un grand merci donc à tous les deux.

J'en profite puisque j'ai la parole et que nous sommes décidément dans un contexte un tout petit peu particulier, pour adresser quelques mots de remerciement à la présidente du Conseil général. En effet, malgré des dossiers souvent très importants, des ordres du jour débordants et des conseillers généraux pas toujours très disciplinés, vous avez réussi à nous conduire à bon port, avec un souci évident de ne pas nous emmener trop tard dans la nuit, ce dont nous vous remercions. Après une année semée de cérémonies, de discours, d'inaugurations, ponctuée par une campagne électorale, vous avez remis votre titre en jeu (comme on dit en boxe – toute similitude serait évidemment fortuite et involontaire) pour redevenir conseillère générale de base à croire que de là où vous étiez, le ring ne vous a pas fait peur. Après une année chargée, consacrée à notre ville, nous espérons que vous pourrez davantage vous consacrer à votre famille et à la nature que vous affectionnez tant.

Aussi, comme une sorte d'avant-goût, nous vous remettons ce bouquet en témoignage de notre gratitude. APPLAUDISSEMENTS.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie beaucoup pour ces fleurs. C'est très appréciable à cette saison. Par les temps qui courent, les fleurs ont de la peine à pousser à notre altitude; donc je les apprécierai beaucoup.

Mme Claudine Stähli-Wolf, secrétaire du Conseil communal : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Cher-ères Collègues, C'est avec un très grand plaisir que je vais rendre hommage à mes deux collègues sortants au nom du Conseil communal. Le protocole désigne le président du Conseil communal pour ce type d'hommages, à défaut le vice-président, à défaut toujours, la secrétaire. Et c'est à ce titre que je prendrai congé du président et du vice-président du Conseil communal qui termine son travail le 28 juin, au nom du Conseil communal, mais aussi en votre nom, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux puisque c'est vous qui les avez désignés à ces responsabilités il y a quatre ans.

Ne vous attendez pas à un résumé daté des activités à l'exécutif de notre ville de mes deux collègues, pour l'un d'entre eux ce serait fort long, de méchantes langues disent trop long, car j'ai fait le choix de vous présenter mes collègues sous un jour quotidien et de rendre hommage à leur dévouement et aux qualités qu'ils ont mises au service de la collectivité, à l'état d'esprit qui les a guidé tout au long de ces années, surtout celles que j'ai partagées avec eux, mais je suppose qu'il en est allé de même auparavant.

En préambule, je dirais que pour rendre un tel hommage, il faut sortir des clivages politiques et des discours électoraux à l'emporte-pièce qui fleurissent dans la littérature électorale diffusée pour les élections communales du 6 juin, les partis n'étant d'ailleurs pas à placer tous dans le même panier de ce point de vue – chacun se reconnaîtra.

Mes deux collègues viennent ainsi de deux lectures opposées sur l'échiquier politique, mais le travail d'un exécutif ne peut se lire selon cette optique réductrice, et Messieurs Augsburgers et Jeanbourquin en sont de vivants exemples. Je relève ainsi que l'un comme l'autre ont été particulièrement attentifs aux préoccupations de la population, cherchant chaque fois que cela était possible à améliorer le fonctionnement de l'administration, à préserver les prestations offertes aux gens de La Chaux-de-Fonds, surtout à ceux pour lesquels l'administration est une protection contre les aléas de la vie économique, mettant tout en œuvre pour développer le rayonnement de notre ville, chacun dans son secteur bien sûr, mais aussi comme conseillers communaux dans les domaines les uns des autres, sur le plan de l'image offerte par notre ville, sur son respect de la nature, sur son ouverture à l'économie et à la culture.

Malgré des années financièrement extrêmement difficiles, ils ont conservé le cap d'un solide humanisme. De budget en budget, sous le regard parfois étroit et contradictoire de votre autorité, le Conseil communal a franchi les obstacles avec beaucoup de courage grâce à l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve notamment nos deux collègues.

Il faut bien reconnaître que la claire-voyance politique est un art délicat, et nous avons certainement opéré ensemble certains choix qui peuvent apparaître après coup comme critiquables. Et d'ailleurs, nous supportons la critique. Dans le déroulement quotidien des travaux d'une autorité exécutive, de telles situations sont incontournables. Et que tous ceux qui briguent un siège au Conseil communal de demain perdent leurs illusions en la matière : la réalité qu'ils auront à gérer, qui qu'ils soient, est complexe et ne se laisse pas enfermer dans des anathèmes et des slogans. Il faut prendre des risques, viser l'optimal et non le parfait, accepter de transiger avec la pureté des théories idéologiques en présence, laisser ses "y a qu'à" au vestiaire, et porter ensemble le résultat, devant le Conseil général, les partis politiques et la population. Voilà qui est plus facile à dire qu'à faire, et la législature qui s'achève est là pour nous le rappeler.

Je décrirai mes deux collègues séparément car, s'ils sont comparables dans la manière qu'ils ont eu d'envisager leur rôle, ils sont différents comme individualité.

Georges Jeanbourquin tout d'abord. Georges aime le travail rigoureux et complet. Ses rapports au Conseil général et ses interventions à leur sujet auront toujours été particulièrement exhaustives, et c'est un euphémisme. La raison en est son souci permanent d'être complètement compris et par chacun. L'origine de ses développements rédactionnels illustrés de quantité de tableaux et de chiffres répond aussi à cette exigence : il faut prévoir de répondre à toutes les questions qui pourraient se poser, les plus pointues et les autres. Et lors des échanges, au Conseil général ou dans les commissions, il manifeste le même souci dû à son profond respect de ses interlocuteurs. Dans le cadre de ses services, sa réputation est la même. Long mais c'est pour la bonne cause. Georges a encore eu une particularité dans la gestion de ses dicastères. C'est la volonté marquée d'informer son personnel, de l'écouter, et chose plus rare, de l'entendre. Dans les discussions à l'interne du Conseil communal, il a été également respectueux de la diversité des opinions et a cherché l'accord, dans l'esprit d'une collégialité intelligente, guidée par l'intérêt général. Sur le fond, il est un libéral humaniste. Un libéral de la sorte qui croit aux vertus de l'individu entreprenant, et aux responsabilités que cette liberté implique et le met en pratique. On lui a fait le reproche d'être trop conciliant, trop collégial justement. Moi, je l'ai trouvé courageux. Ses valeurs profondes l'ont sans cesse guidé vers des choix non dogmatiques. Georges est quelqu'un de bon et de généreux. C'est un privilège de pouvoir travailler avec une telle personne, parce qu'elles sont agréables à vivre, mais aussi parce qu'elles sont rares. Comme conseiller communal, Georges Jeanbourquin a mené à bien toute une série de dossiers. Il a remis à flot le SCCU et élaboré une vraie politique énergétique pour la ville. Il a développé les chauffages à distance, l'énergie-gaz, il a créé un véritable service de l'énergie. Il a optimisé le fonctionnement et les coûts de Cridor. Il a suivi la problématique liée à l'ouverture du marché de l'électricité et proposé une solution régionale à même d'assurer la pérennité de notre distribution d'électricité. Il a mis sur pied la séparation des missions de la police et permis la création du SIS, structure également régionale, pour ne citer que les principales étapes. Merci à toi, Georges. Tu prends aujourd'hui une retraite bien méritée après une législature difficile où il aura fallu que tu puises dans tes trésors de patience et de tolérance. Il est l'heure pour toi de devenir mari, père et grand-père à

plein temps. Le vœu que je forme au nom du Conseil communal, c'est que la vie qui t'attend t'apporte le calme et le bonheur.

Charles Augsburgers ensuite. En tant que président, et c'est le seul rôle que je lui aie connu, Charles Augsburgers a toujours fait preuve d'un esprit de synthèse respectueux des points de vue. Il a orienté la politique générale de la ville et rappelé chacun à son devoir de promouvoir le rayonnement de notre collectivité dans un juste équilibre des moyens et des souhaits respectifs. Il a toujours su placer nos dossiers dans une perspective à long terme, se refusant à céder aux chimères comme aux oiseaux de mauvais augure. Le cap n'a pas été facile à garder, en particulier durant la législature qui s'achève, car les fronts politiques se sont considérablement durcis, entre les partis et à l'intérieur, rendant le travail collégial souvent délicat. Il n'a pas renoncé, malgré les pressions, souhaitant mener jusqu'au bout la barque communale et en assurer la meilleure flottaison possible. Dans un exécutif, l'expérience et la mémoire sont des qualités irremplaçables. Certes, l'esprit de découverte et l'inventivité de la jeunesse ont aussi de l'importance, mais il est présomptueux de croire que les seconds peuvent simplement remplacer les premières et que tout ira bien. Dans les domaines dont il a eu la charge, Charles Augsburgers a apporté une stabilité économique et a permis à notre ville de traverser les crises graves et successives qui l'ont frappée. Sur le plan hospitalier, domaine qu'il m'a aimablement légué, - RIREs - il a permis le développement de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et garanti son existence au point qu'elle ne peut plus être contestée aujourd'hui. Et cela, la ville le lui doit. Il m'a appuyée de ses conseils stratégiques et nous a permis de poursuivre dans cette voie, même si en politique rien n'est garanti avant d'être fixé dans la pierre et les lois. Je ne dirai pas non plus qu'il a été bon partout, ce serait exagéré. Il a par contre progressé dans certains secteurs qui n'avaient pas sa préférence, comme le domaine culturel par exemple. Sur le plan de l'urbanisme, il a fait avancer certains dossiers, pas tous il est vrai, mais il a permis l'élaboration d'un concept général d'urbanisation qui assure à la fois le développement de l'économie, l'accueil de nouveaux citoyens et citoyennes, et une certaine convivialité. Il a progressé sur le dossier des transports d'une manière significative et a intégré leur importance sur l'évolution à venir de la vie en ville. Il a mené ses dossiers sans jamais oublier l'importance de protéger les plus fragiles de nos concitoyens et de leur assurer l'égalité des chances, comme il convient à un élu socialiste de le faire. Merci à toi, Charles de tout le travail accompli, du courage et de la persévérance dont tu as fait preuve dans les moments les plus difficiles, et ils ont été nombreux. Merci de ton état d'esprit, de ton ouverture, et de tes capacités de choisir, pour le bien de la ville. Tu prends aujourd'hui une retraite bien méritée. Mon plaisir a été grand ce soir de rendre hommage au travail que tu as accompli durant ta vie professionnelle. Tu l'as quasiment entièrement consacrée à la chose publique, et dans le meilleur esprit qui soit, celui de la bonne volonté et de la bonne foi. Que la Bulgarie t'accueille à présent et te permette de beaux jours. Mais tu seras toujours le bienvenu dans ta ville.

Mesdames et Messieurs, deux conseillers communaux partent aujourd'hui et passent la main. Chacun à sa manière a œuvré pour le bien public, et n'est-ce pas ce qui leur était demandé in fine ? Au nom de l'autorité exécutive de la ville de La Chaux-de-Fonds, je leur adresse mes sincères remerciements et forme le vœu que la

population se souviendra longtemps d'eux avec reconnaissance car ils le méritent.
APPLAUDISSEMENTS.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Maintenant, j'ai le plaisir de donner la parole à M. Jeanbourquin, vice-président du Conseil communal.

M. Georges Jeanbourquin, vice-président du Conseil communal : Merci. Mme la présidente, Mme la conseillère communale, Cher-ères Collègues, Mesdames et Messieurs les porte-parole des groupes, j'ai été vraiment très sensible à vos discours empreints de cordialité. J'aimerais vous remercier très sincèrement de vos éloges et de vos cadeaux bien ciblés, bien pensés et correspondant à mes besoins. RIRES. Vous avez tenu à mon égard des propos bien sentis où je me suis vraiment reconnu et je vous en suis infiniment reconnaissant. J'espère vraiment qu'ils sont mérités ! Vu que c'est la dernière fois que je m'adresse à vous, je ne vais pas, contrairement aux habitudes du Conseil communal, commenter ce soir vos propos. Nous n'allons pas trop allongé la séance !

Ce n'est pas sans nostalgie que l'on quitte une telle fonction, vous l'imaginez bien. A cet instant, il reste en mémoire les moments agréables et les événements positifs, ainsi que les débats parfois remarquables et il faut le souligner qui se sont déroulés dans cette salle en vue de rechercher des solutions et assurer le bien commun pour la ville et ses habitants. On ne se départit pas de ce genre de fonction sans jeter un bref regard en arrière et sans évoquer quelques faits marquants de son activité.

Deux éléments avaient prévalu dans ma décision de me mettre à la disposition de mon parti : la responsabilité politique tout d'abord et la perspective de pouvoir consacrer mes forces de façon permanente à la défense des intérêts de notre ville et de ses habitants. Je n'ai jamais regretté cette décision, car servir la collectivité, gérer une ville, la voir et la sentir vivre de l'intérieur, avec ses difficultés, ses joies et ses espoirs constitue un privilège dont j'ai mesuré durant ces dix-neuf ans la valeur inappréciable. C'est toujours avec la même motivation que j'ai défendu les intérêts de la ville, que j'ai participé aux séances du Conseil communal et collaboré avec les membres du Conseil général et dans les diverses commissions. J'ai assumé avec plaisir cette tâche passionnante, avec les responsabilités et l'engagement qu'elle implique. J'ai eu le privilège de remplir ce mandat en compagnie de collègues avec lesquels la recherche de l'intérêt général, de la cohésion sociale, du développement de la ville ont toujours prévalu. Cela nous a permis de travailler dans un climat de confiance, d'amitié et dans le respect de la collégialité. J'aurai l'occasion de dire à mes collègues du Conseil communal mes sentiments en cercle plus restreint. J'ai aussi eu le privilège de conduire, avec l'appui du Conseil communal, de très grands projets. Je ne vais pas les mentionner, vous les avez cités ce soir. Si j'ai pu réaliser ces activités, c'est sans doute parce que j'ai assumé ma tâche selon les objectifs annoncés lors de mon élection. J'avais alors déclaré qu'outre l'efficacité et la fermeté nécessaires à une telle fonction, je mettrais l'accent sur la transparence et l'information, sur la vérité et l'honnêteté. J'ai entendu ces mots ce soir aussi. J'ai tenu ces engagements et c'est donc grâce au climat de confiance qui prévalait au sein du Conseil communal et à la qualité des relations instaurées avec les membres du législatif que j'ai pu mener à bien tous ces projets. La confiance dont j'ai bénéficié a largement contribué à soutenir

mon action et m'a permis d'atteindre les objectifs fixés. Je suis un fervent partisan de la collaboration intercommunale et j'ai eu le plaisir aussi d'apporter des contributions en ce domaine à Cridor avec la création d'Arc jurassien déchets, avec le Sivamo avec les villes du Locle et de Neuchâtel.

Je tiens ce soir à remercier, véritablement, le Conseil général du soutien constant qu'il m'a témoigné au cours de ces cinq législatures. J'aimerais surtout vous remercier ce soir très chaleureusement de la qualité des contacts que nous avons entretenus ensemble, de votre écoute et votre patience certaines fois. C'est vrai que les réponses étaient des fois un peu trop longues ! Nous avons pu ensemble faire un travail d'équipe. J'ai apprécié ce qu'a dit Francis tout à l'heure, un vrai travail d'équipe avec le Conseil communal d'abord, avec les commissions que je présidais et avec les membres du Conseil général. Une équipe pour qui les besoins de la ville et de sa population ont toujours prévalu sur l'esprit partisan ou personnel. C'est une équipe qui a su constamment prendre ses responsabilités et les bonnes décisions au moment opportun. Nous avons su ensemble créer des liens de confiance indispensables au bon fonctionnement de nos institutions, faire un pas en direction de l'autre et trouver le consensus qui nous a permis de prendre des décisions importantes, non seulement pour l'avenir de la ville, mais aussi pour celui de nos deux villes des Montagnes neuchâteloises. Malgré les divergences d'opinions qui, sur certains points, ont été obligatoirement les nôtres, nous nous sommes trouvés certaines fois divisé sur les moyens, mais grâce à la bonne volonté de chacun, nos efforts ont tendu vers le même but, à savoir l'intérêt du développement de la cité et du mieux-être de notre population. Une équipe qui arrive à dialoguer c'est une force extraordinaire, nous l'avons peut-être un peu oublié durant cette législature. Mais c'est général, ce n'est pas seulement dans notre parlement. Nous le voyons à tous les niveaux. Car aujourd'hui hélas, nous devons constater que le climat a changé. Nous assistons à un durcissement et une polarisation des forces d'opposition. Nous observons une certaine disparition de l'intérêt général et de la volonté de trouver un compromis. Dès lors, l'action devient plus difficile. Il n'est pas possible de résoudre les problèmes financiers (j'en suis persuadé) d'une collectivité comme la nôtre, avec une politique de rupture et d'affrontement. Il faudrait au contraire pouvoir rechercher des points de convergence permettant de trouver les meilleures solutions pour l'avenir.

Je tiens aussi à remercier mon parti de son soutien constant, ainsi que le groupe libéral-ppn et plus spécialement un de ses membres que je veux citer ce soir, c'est Gérard Bosshart, qui m'a accompagné tout au long de ma carrière politique, puisqu'il l'a rappelé, il est entré au Conseil général en juin 1980 à l'issue des élections communales, alors que j'avais été élu au Conseil général le 29 octobre 1979, en remplacement d'Alfred Olympi pour qui j'ai une pensée spéciale ce soir. En 1985, Alfred Olympi avait fortement insisté pour que j'accepte d'entrer au Conseil communal.

Je tiens également à remercier les citoyens et citoyennes qui m'ont fait confiance et élu chaque fois en tête de liste, condition que j'avais aussi clairement fixée en début de mandat pour poursuivre mon activité à l'exécutif communal.

J'adresse aussi mes remerciements aux chefs de Services, aux directeurs des sociétés communales, aux cadres et à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui m'ont épaulé durant toutes ces années. Sans leur engagement, leur

travail, leur sens des responsabilités un conseiller communal ne peut pas réaliser ses projets et assurer le suivi et le fonctionnement des services dont il a la responsabilité. Nos chefs de Services se dépensent sans compter et ils apportent une contribution déterminante au bon fonctionnement de l'administration. J'ai eu l'avantage de pouvoir compter sur une secrétaire de Direction et des collaboratrices et collaborateurs riches de compétences et dévoués au service public.

Je remercie aussi les représentants des médias avec qui j'ai entretenu d'excellents contacts. Ils constituent les relais indispensables entre le pouvoir politique et la population. Ils ont la responsabilité de vulgariser certains dossiers parfois complexes et d'en présenter les enjeux à la population tout en synthétisant des débats aussi difficiles.

J'aimerais finalement et surtout adresser ma gratitude à l'égard de ma famille, plus spécialement à mon épouse, à mes deux filles et mes beaux-fils qui m'ont constamment soutenu et qui ont accepté les contraintes liées à la fonction, mais qui ne m'ont pas beaucoup vu durant ces nombreuses années, il faut aussi le dire. Le temps des absences et des attentes est enfin terminé. Je pourrai pleinement m'occuper de chacun et surtout de nos cinq petits-enfants.

En conclusion, je dirais que durant ces dix-neuf années à l'exécutif, le Conseil communal a dû, à certains moments, redonner ou donner à notre population la confiance et la sécurité de l'emploi en combattant le chômage, en reconstituant un tissu industriel dynamique et de haut niveau technologique. Il a fallu aussi rénover la ville, la rendre attractive valoriser son habitat et assurer la réalisation de grandes infrastructures. Il convenait aussi d'assurer à la ville et constamment une animation culturelle et sportive et une infrastructure permettant de conserver son attractivité, tout en essayant de développer le tourisme, ce qui ne fut pas une tâche très facile. Nous avons dû nous battre pour la décentralisation des services de l'Etat, pour améliorer les voies de communication, souvenez-vous le combat pour le tunnel sous la Vue-des-Alpes et la H20, ainsi que pour l'agrandissement de l'aéroport des Eplatures. Il a fallu aussi faire reconnaître la ville à l'extérieur, établir des relations avec des régions qui ne nous connaissaient pas et avec des investisseurs qui fassent confiance à notre ville. Nous avons dû assurer la maîtrise des finances publiques pour que les charges de fonctionnement ne viennent pas hypothéquer les investissements de l'avenir. Nous y sommes parvenus durant les quatre premières législatures. La situation s'est inversée durant le dernier exercice, avec le transfert des charges de l'Etat sur les communes, l'introduction du coefficient fiscal et de la péréquation financière. Nous avons aussi eu le bonheur d'inaugurer de très grandes réalisations comme le CIFOM et Espacité, il faut le souligner, après des votations populaires, vous vous en souvenez, le développement de la zone industrielle, le Théâtre rénové, pour ne citer que quelques exemples. Nos concitoyens et nos concitoyennes ont été nombreux, tout comme les membres de votre Conseil, à soutenir et à travailler à la concrétisation de ces objectifs mais, aujourd'hui, d'autres défis attendent notre ville et la région. Ces défis sont la mondialisation du commerce et de la concurrence, l'accroissement de la concurrence interrégionale, la croissance économique trop faible actuellement pour assurer un développement de la masse imposable telle que nous l'avions connue dans le passé avec, pour corollaire, une diminution des moyens à disposition des collectivités et une fiscalité qui reste

toujours trop faible au chapitre des personnes morales. Notre marge de manœuvre est de plus en plus restreinte, d'où la nécessité de réorienter certaines tâches, d'améliorer le fonctionnement de notre administration et d'investir dans les secteurs à même de redynamiser la ville et son rayonnement afin de la rendre plus attractive. Si j'ai aimé ce mandat de conseiller communal, c'est parce qu'il n'en existe pas un qui soit plus proche de la vie des citoyens, pas un qui soit plus accessible et plus fraternel. Le niveau communal est l'essence même de notre vie politique. Je puis vous assurer que durant toutes ces années, j'ai employé toutes mes forces et mon énergie (à part le dernier mois, le mois d'avril, vous l'avez imaginé) pour tenter, avec le Conseil communal, de redonner à la ville des perspectives positives, de la confiance, de l'espoir, notre foi en l'avenir pour qu'elle devienne plus accueillante, ouverte et fière de son originalité.

Merci à tous ceux qui terminent la législature aujourd'hui et qui ne se représentent pas et bonne chance à tous ceux qui continueront leurs activités. Merci à la présidente du Conseil général de son engagement. Vive La Chaux-de-Fonds et meilleurs vœux pour l'avenir de notre cité ! APPLAUDISSEMENTS.

Mme Fabienne Montandon, présidente : J'ai également le plaisir de passer la parole à M. Charles Augsburg, président du Conseil communal.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Cher-ères Collègues, Mesdames et Messieurs, Ce n'est pas sans émotion qu'on s'exprime pour la dernière fois devant le Conseil général. Je tiens à vous dire que j'ai été extrêmement sensible à vos propos, de tous les bancs d'ailleurs. Il est certainement bien que j'aie pu et dû rédiger les quelques mots et réflexions que je vais vous adresser avant d'avoir entendu tous vos propos, tout compte fait assez laudatifs. Les ai-je mérités ? Mais j'aurais dans le cas inverse peut-être cédé à l'immodestie et peut-être même à la vanité. Certainement pas jusqu'à en avoir la grosse tête ! Gardons la tête froide encore pour cette séance et les pieds sur terre.

Professionnellement, la passion de ma vie a été le destin de cette ville, l'avenir de la cité avec laquelle j'ai pu m'identifier et auquel je me suis toujours avec sincérité, énergie et enthousiasme efforcé de participer, d'apporter une contribution pour en améliorer les perspectives. C'est dans cet esprit que je n'entends faire ni bilan ni testament. A quoi bon, vanité des vanités, demain tout serait oublié et ce ne serait que justice. Pourtant, je conserve une masse de souvenirs, parfois touchants, d'autres fois amusants, quelques fois dramatiques même. Vivre aussi longtemps comme chancelier, conseiller communal, président, des contacts relationnels avec les collaborateurs, la population, les entités économiques ou administratives, c'est vivre une multitude de situations, c'est côtoyer toute une série de personnes dans des rôles multiples, c'est la véritable histoire de cette communauté, une forme d'observation participante et d'implication dans un tissu humain que je n'ai jamais cessé d'apprécier, en fait d'aimer.

Nous ne sommes pas que des rouages, parce que nous le sommes un peu quand même, des rouages. Nous avons certes des responsabilités à assumer, mais il n'en demeure pas moins que ce qui fait la spécificité de cette ville, c'est que par sa

dimension encore modeste (bien que ce soit la troisième ville de Suisse romande, c'est peut-être la dernière fois que je le dis, mais je ne vous empêche pas de le répéter !) - RIRES -, nous avons toujours la possibilité de tenir compte de la dimension humaine des problèmes et de respecter les individus. Ici, on ne peut pas se cacher derrière l'anonymat ou ne traiter que des cas. Ces contacts personnels m'ont beaucoup plu. Parfois accaparé, c'est vrai mais ils m'ont aussi beaucoup apporté, beaucoup enrichi personnellement et certainement permis d'évoluer, dans le bon sens, j'espère.

Trente-six ans de présence aux séances du Conseil général mais aussi à celle du Conseil communal, dont seize à la présidence, c'est à la fois une tranche d'histoire contemporaine et un véritable défi, car on commence un peu comme un jeune loup (c'est ce que nous écrivions à l'époque) et on termine un peu comme un dinosaure - RIRES - (même si la mode les ramène un peu sur le devant de la scène et les ressuscite). En fait, ce sont des bestioles que je n'aime pas trop, - RIRES - moi qui suis plutôt un natif du Lion.

La durée permet d'observer les évolutions et de comparer les attitudes et les réactions à des moments différents pour déterminer les changements. Le rôle, la place et la considération que la population a de ses autorités ont profondément changé. Basée sur la confiance, la notoriété et le respect, l'image des magistrats et des élus s'est profondément transformée pour faire place au scepticisme, à la méfiance, voire parfois à la dépréciation. La notion de civisme s'est, il faut le reconnaître, bien ternie, la solidarité sociale s'estompe devant des formes d'individualisme assez égocentriques. Trop peu nombreux sont actuellement celles et ceux qui se demandent ce qu'ils peuvent apporter à la collectivité, plutôt que ce qu'ils peuvent en tirer. Cette forme de désolidarisation mais aussi de solitude (parce que c'est aussi une forme de solitude) doit nous interpeller, car elle est source de dysharmonie, de mésentente et de conflit d'intérêt, mais pas seulement. Elle ne découle pas d'une volonté délibérée (à mon sens) mais d'une part de l'esprit du temps, comme produit d'une concurrence exacerbée certes et surtout d'autre part de faits objectifs ou nouveaux dont notamment la dissociation entre lieux de travail, de résidence, de loisir ou encore d'approvisionnement. Ce phénomène de l'éclatement spatial des fonctions distend les liens et l'intérêt des citoyens pour leurs autorités, qu'elles constatent que de plus en plus de décisions leur échappent alors même que financièrement elles assument ou participent largement aux coûts des prestations offertes à l'ensemble de la population. Les problèmes ne peuvent être résolus simplement, ils sont préoccupants pour notre avenir à tous. C'est pourquoi de nouvelles voies doivent être explorées, celles de l'agglomération par exemple comme le RUN (vous n'êtes pas surpris si je vous en parle ce soir), celle de la communauté urbaine des montagnes. Ces ouvertures ne sont pour autant pas antinomiques avec nos racines identitaires, nos spécificités et notre histoire. Il y a certains paramètres à préserver; la culture (qui ne doit pas être perçue que comme la programmation de spectacles) a certainement un rôle fondamental à jouer dans ces nouveaux liens à tisser et à établir visant aussi à donner des repères et des ressources nouvelles afin de mieux se connaître et se reconnaître.

Le lieu, le temps et l'œuvre ou les œuvres focalisent sur nous des convergences de curiosité et d'intérêt de l'extérieur parce qu'ici, il y a eu des compétences qui se sont développées, exprimées. Parlons par exemple d'Art nouveau, de Le Corbusier,

parce qu'ici encore nous avons des savoirs-faire exceptionnels et parce que nous avons su les entretenir et par exemple produire des montres qui incorporent technologie et esthétique pour en faire parmi les plus beaux garde-temps du monde. Saurons-nous sauvegarder et promouvoir ce patrimoine ? Et saurons-nous le régénérer pour faire de cette région un centre d'excellence reconnu et attractif ? C'est peut-être plus fondamental pour la cité et vous m'en excuserez que bien des débats d'intendance que nous pouvons avoir parfois dans cette enceinte. Si ce type de fonction (celle que nous occupons avec mes collègues) provoque une érosion des certitudes d'origine, elle laisse intact voire renforce les convictions lorsqu'elles sont fondées sur des valeurs, des concepts et des principes. L'observation m'amène à constater que le monde change très rapidement, mais la Suisse plus lentement. Notre pays, qui fait preuve d'un conservatisme de plus en plus marqué, perd des points, se déqualifie, même d'ailleurs dans le domaine de la compétitivité. C'est préoccupant et cela nous confronte à une réalité nouvelle avec l'ouverture des frontières, nous, ville frontalière, sans que nous ne soyons partie-prenante de l'Europe. C'est certainement un des défis que les nouvelles autorités auront à affronter rapidement avec des moyens pour le moins modestes, sur le plan financier en premier lieu.

Ces quelques réflexions, qu'il serait aisé d'élargir encore, pour vous dire qu'à mon sens l'histoire à venir de La Chaux-de-Fonds s'écrit dans sa relation avec le contexte extérieur et que les déterminismes de notre avenir seront marqués par notre aptitude à gérer notre insertion et à négocier notre adaptation à des ensembles ou réseaux qui vont largement au-delà de La Vue-des-Alpes. L'exemple Watch Valley est à méditer : honni soit qui mal y pense !

La cohérence dans l'action et la permanence d'une politique implique, elle aussi, une continuité dans les structures et les personnes. Vous le savez, je n'ai jamais été partisan de la rotation à la présidence. D'ailleurs les propos de M. Bosshart m'ont fait plaisir ce soir. Ceci pas pour des raisons personnelles vous le savez aussi ! Dans cette dernière intervention, je voudrais lancer un appel pour qu'un jour, un jour, quelle que soit la majorité politique de ce parlement, nous puissions rétablir une formule qui est celle de tous les pays européens, pour le moins, et qui permette de personnaliser la fonction, de ne pas désincarner, tout en assurant une constance représentative du monde politique et de ses autorités. Cela me semble fondamental pour la représentation de la ville.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques propos de caractère général et non polémiques ni électoraux, vous l'aurez compris, sans dire toute ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé et permis d'assumer mes responsabilités. Ma famille en premier lieu, mes collègues du Conseil, car ce fut toujours un travail d'équipe.

Je voudrais saisir l'opportunité pour dire à Georges toute l'amitié que j'éprouve à son égard et combien j'ai apprécié ses compétences, son intelligence, son sens de la mesure, sa subtilité (personne ne l'a dit), son équilibre et finalement son aspect positif et optimiste qu'il a toujours su avoir, lorsque nous avons des sujets très difficiles à traiter. Et qu'il me soit permis également d'associer Maryvonne à ces propos, parce qu'elle l'a beaucoup aidé, parce qu'il en a eu parfois bien besoin. Pas parce qu'il était faible, loin de là, que les choses soient claires, mais parce que les difficultés étaient considérables.

Remercier aussi les collaborateurs de l'administration. Nous négligeons souvent d'imaginer qu'il y a beaucoup de compétences et qu'elles sont sous-estimées dans notre administration, que ce soit au niveau des chefs de Services ou des gens qui font leur travail.

Remercier les partis politiques; le mien en premier lieu pour m'avoir confié des responsabilités et tous les autres partis. Et je dirais avec une mention particulière pour le POP et les Verts qui m'ont soutenu à un moment que j'ai trouvé assez critique, c'était dans l'affaire des articles de l'Hebdo. D'aucun s'en souviendront.

Remercier également les médias. Ils sont sur une table, un peu sur le côté, comme cela, personne ne les regarde. Et eux nous regardent, ils nous « apprécient », entre guillemets! Finalement si le public peut avoir une fenêtre sur nos activités, c'est grâce à eux et je crois qu'il faut le dire. Ils font preuve de beaucoup de professionnalisme, de modération et d'objectivité.

Enfin, remercier la population avec laquelle les contacts ont été multiples, bons et une écoute que nous avons pu avoir qui s'est très généralement transformée en compréhension, grâce à laquelle beaucoup de projets ont pu être menés à bien.

Je ne voudrais pas manquer de formuler des vœux pour toutes celles et tous ceux qui dans cette salle se représentent. Mais dire aussi ma gratitude à celles et ceux qui se retirent. Je pense en particulier, pour n'en citer qu'un, à Gérard Bosshart qui m'aura accompagné pendant vingt-quatre ans. En face, comme ça, toujours le même. Vingt-quatre ans. Donc il a fait preuve de beaucoup de patience pour se situer un peu dans l'opposition, mais cela lui a permis de passablement s'entraîner aussi ! RIRES.

Qu'il me soit permis de dire à la présidente du Conseil général que nous avons apprécié sa présidence, le travail qu'elle a effectué. Nous l'avons su très en souci et dans cette année difficile, elle a su maîtriser les choses avec une parfaite maîtrise. Lui dire aussi que sa présence a été appréciée dans les multiples représentations auxquelles elle a participé. Je peux peut-être inviter le chancelier à se lever et à sortir le bouquet de fleurs que nous lui remettons avec le plus grand plaisir. APPLAUDISSEMENTS.

A vous tous j'exprime, Mesdames et Messieurs, ma très vive gratitude et ma reconnaissance et je formule pour cette ville de La Chaux-de-Fonds mes vœux les meilleurs pour son avenir et la prospérité et le bonheur de ses habitants. Je vous remercie. APPLAUDISSEMENTS.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Tout d'abord, j'aimerais remercier le Conseil communal de m'avoir offert ce bouquet de fleurs. Je l'apprécie beaucoup. C'est vraiment sympathique de sa part.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs : En cette fin de soirée, j'ai le devoir et le plaisir de prendre la parole en dernier. J'espère que cela ne sera pas trop long et que vous aurez – encore – la patience de m'écouter ! Tout d'abord, je me permets de saluer les deux conseillers communaux qui ne désiraient pas solliciter un nouveau mandat à la fin de cette législature. Je les remercie, en votre nom, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, de tout le travail accompli pendant de si nombreuses années. Ce soir vous avez déjà raconté plusieurs faits et anecdotes à

propos de M. Jeanbourquin et de M. Augsburgers. C'est pourquoi je me permettrai de ne pas être très longue pour éviter les répétitions.

Pour commencer, je vais m'adresser à M. Georges Jeanbourquin. Cela fait douze ans environ que je le connais. C'est un sportif. En effet j'ai eu l'occasion de le croiser à quelques reprises sur les pistes de ski de fond. Il est aussi de grande taille, cela ne vous aura certainement pas échappé. A cet égard, je me souviens d'une anecdote. Notre fille cadette, alors âgée de six ans et haute comme trois pommes, avait voulu faire un bisou à M. Jeanbourquin, qui s'était alors gentiment penché vers elle pour réaliser son souhait.

Au Conseil général il a apprécié les questions concernant ses dicastères lors des séances du budget et des comptes, et même en fin de soirée, il n'a pas hésité à y répondre de manière circonstanciée et détaillée, parfois au grand désespoir des conseillers généraux.

Au nom du Conseil général, je vous souhaite plein de succès et beaucoup de plaisir dans vos nouvelles activités. Vous serez, entre autre, bien entouré par vos nombreux petits-enfants qui apporteront certainement plein de vie dans votre maison et aussi beaucoup d'imprévus. Bonne chance et bon vent donc pour la suite.

J'ai maintenant le plaisir de m'adresser à M. Charles Augsburgers. M. Augsburgers est également un sportif et cela n'a pas toujours été sans risque. En effet, lors d'un concours de patinage de vitesse – ou quelque chose comme cela – vous vous êtes malheureusement cassé un genou et vous vous êtes retrouvé à l'Hôpital le jour de Noël. La passion du hockey nous a aussi permis de nous rencontrer lors de quelques matchs du HCC. Toujours sur le plan sportif, M. Augsburgers pourra encore se féliciter de la venue, certes momentanée et très négociée, du club de football Neuchâtel-Xamax.

En dehors du Conseil général, je vous ai côtoyé lors de commissions, en particulier celle du PRAC (plan et règlement d'aménagement communal), qui a siégé pendant deux ans, à raison d'une fois toutes les deux semaines environ. Cette commission vous tenait particulièrement à cœur et nous nous sommes beaucoup dépensés pour mettre sous toit le règlement.

Nous nous souvenons aussi que vous souhaitiez planter mille arbres en ville – une vraie forêt – et pour occuper vos futurs loisirs, je peux vous suggérer de vous convertir en pépiniériste et jardinier des espaces verts pour continuer et achever de les planter.

Ainsi, au nom du Conseil général, je vous souhaite également beaucoup de plaisir et de réussite dans vos activités futures, et peut-être pourrez-vous consacrer plus de temps à vos occupations favorites. Bonne route à vous également.

J'ai maintenant le plaisir de vous remettre quelque chose de la part du Conseil général. APPLAUDISSEMENTS.

Il y a une année le Conseil général me confiait le mandat de la présidence de ce même Conseil. A cette occasion quelqu'un m'a donné une pousse de chanvre, et je vous rassure, elle n'est pas à l'origine des cultures du Val-de-Travers, car je n'ai pas vraiment la main verte, contrairement aux cultivateurs du Vallon, où, de plus ils ont une Fée Verte. D'autres collègues ont révélé que j'aime confectionner des couvertures, mais pendant cette année bien remplie je n'ai pas eu beaucoup de temps à consacrer à ce genre d'activité, que je retrouverai avec plaisir par la suite. Certains

d'entre vous vous prévenaient que je pourrais avoir une main de fer dans un gant de velours. Cela n'a peut-être pas été le cas, mais cette année, vous ne m'avez pas rendu la tâche facile. Il y a souvent eu une "spécialité" ou un imprévu. J'espère cependant avoir été suffisamment présente et avoir pu diriger vos débats de façon correcte.

En ce qui concerne cette année de présidence, l'usage veut que la personne quittant la fonction dresse un petit bilan personnel. Cette année fut riche en événements et manifestations. La fête romande des accordéonistes, les cent ans du Ski-Club, le match de football de l'équipe suisse des "moins de vingt-et-un ans" contre l'Albanie, le marché de Noël, SUBTEC, etc. Comme mes prédécesseurs j'ai eu l'occasion de faire de nombreuses et intéressantes rencontres et d'approcher des milieux que je ne connais pas très bien. J'ai présidé le Conseil général et je l'ai représenté en votre nom au cours de ces diverses manifestations. Cela m'a permis de m'ouvrir à des contacts riches et variés, d'avoir un autre regard que précédemment sur notre collectivité et notre région, ainsi que d'entrevoir leurs richesses et leurs lacunes. J'ai aussi eu l'opportunité de m'exprimer quelques fois en public, lors de l'accueil des nouveaux habitants, par exemple. Lors de ces activités, j'ai aussi remarqué que nos institutions politiques et leur fonctionnement sont parfois méconnues du public. Cette année a été une année particulière, car du point de vue professionnel, j'ai essayé de retrouver une activité. J'ai donc suivi un cours de formation, effectué des stages dans différents domaines. Ce fut l'occasion de mettre à jour quelques inadéquations dans notre système actuel. En effet, une personne qui désire se former après une longue interruption professionnelle doit le faire principalement à ses frais. Il n'existe pas ou peu de structures permettant de dédommager la formation des personnes concernées. Il y aurait certainement une réflexion politique à effectuer, des pistes à explorer pour combler ces lacunes. J'ai également pu constater, que même à l'aube du 21^{ème} siècle, il y a encore des personnes qui pensent qu'une femme mariée, à l'abri du besoin, n'a pas à travailler de manière lucrative. Le concept "toute personne a droit à un travail" n'est certainement pas acquis pour tout le monde. Pour terminer ce chapitre j'aimerais vous remercier de m'avoir confié ce mandat et permis d'exercer cette fonction. Je remercie également le bureau du Conseil général de son aide et son soutien et en particulier les vice-présidents et secrétaire. Je n'oublierai pas de dire un grand merci au chancelier, M. Sylvain Jaquenoud, de son aide précieuse lors de la préparation des séances et pendant le Conseil général. Je tiens également à remercier notre secrétaire, Mme Brand et le preneur de son, M. Vozza. Ces personnes n'ont pas toujours la tâche facile, car vous êtes des bavards impénitents ce qui ne simplifie pas la rédaction des procès-verbaux. Nous adressons aussi nos remerciements au personnel de la chancellerie qui prépare les séances, ainsi qu'aux membres du corps de police pour leur présence lors des séances et la préparation de la salle.

Ce soir, nous terminons une législature et il est déjà temps de jeter un premier regard en arrière. Cette petite rétrospective nous permet cependant, de constater que ces quatre années ont été riches en événements et en prises de position au sein des groupes, un reflet de ce qui se passe aux autres niveaux politiques de notre pays. Je prendrai ici quelques exemples, sans respecter l'ordre chronologique. Nous avons vécu tout d'abord les différentes étapes du remodelage des Services industriels, qui s'est achevé par un rapprochement avec les Services industriels de la ville du Locle

sous la forme d'une société anonyme, SIM SA. Nous souhaitons vivement que ce nouveau Service fonctionne à la satisfaction des actionnaires, des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et des clients.

La police et le service du feu ont eu un nouveau chef, M. Georges Jeanbourquin, qui a succédé à M. Jean-Martin Monsch. Nous avons assisté à une mue de l'ancien service de police, qui a été scindé en deux, la police d'un côté et le service d'intervention des Montagnes neuchâteloises, le SIS de l'autre.

Il y a aussi eu la mobilisation des partis pour récolter des signatures dans la rue, les uns pour demander une baisse d'impôts, les autres pour changer le mode d'élection du Conseil communal, sans oublier la zone de rencontre. Les résultats, vous les connaissez, il y a eu une baisse de l'indice fiscal, le Conseil communal sera élu par le peuple, comme dans d'autres communes du Canton et la zone de rencontre est renvoyée en des temps meilleurs.

D'autre part, nous avons eu la chance d'assister à la rénovation du Théâtre à l'italienne de notre ville, rebaptisé l'Heure Bleue. Cette rénovation avait été initiée lors de la législature précédente par M. Jean-Martin Mensch et l'inauguration a été fêtée par Mme Lise Berthet et ses collègues. Ce nouvel outil pour la culture va certainement nous permettre d'être à la page dans le monde du spectacle et contribuera à faire connaître la ville de La Chaux-de-Fonds, un mouvement commencé par les premières "Ecolades" romandes, et organisées dans notre ville et qui ont remporté un beau succès il y a de cela trois semaines.

La collaboration entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds se met en place peu à peu et des synergies voient le jour, comme la nouvelle collaboration des états civils et des services de la voirie. Des séances communes des Conseils généraux des deux villes ont eu lieu. Cela va favoriser un nouvel état d'esprit et un nouveau dialogue entre nos deux communautés respectives.

Prochainement, nous aurons le plaisir et l'honneur d'inaugurer la rénovation de la STEP, qui est en train de devenir un outil performant pour restituer à l'environnement de l'eau d'une qualité acceptable. Nous ne devons en effet pas oublier que la "bataille de l'eau" pour une nouvelle qualité de l'eau ne fait que commencer. La consommation d'eau, sa distribution et sa qualité seront très probablement au cœur des débats lors des prochaines années.

De nouveaux quartiers d'habitation voient le jour, de même que l'implantation de nouvelles entreprises et un parc technologique : Neode. Nous espérons que ces implantations donneront une stabilité et créeront des emplois dans notre région, donneront un nouvel essor.

Pour une région où il ne se passe, paraît-il, pas grand chose, le bilan est plutôt positif, et je souhaite vivement, que ces prochaines années, nous puissions continuer à améliorer l'attractivité de notre ville par des rénovations bien ciblées et l'organisation de divers événements sportifs et culturels.

Pour terminer, j'aimerais remercier les conseillers communaux de leur patience et leur gentillesse à mon égard, et plus particulièrement Mme Claudine Stähli-Wolf qui m'a tendu la main lorsque j'en avais besoin.

Et bien sûr, j'aimerais aussi remercier mon mari qui m'a soutenue et épaulée pendant cette année, et a de plus supporté mes craintes et angoisses avant des séances prévues comme difficiles.

Je vous remercie de votre attention. Bonne fin de soirée. Vous êtes invités à une collation qui a lieu dans les locaux de la police. APPLAUDISSEMENTS.

La séance est levée à 00h.00.

*La présidente :
Fabienne Montandon*

*Le secrétaire :
Francis Portner*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*